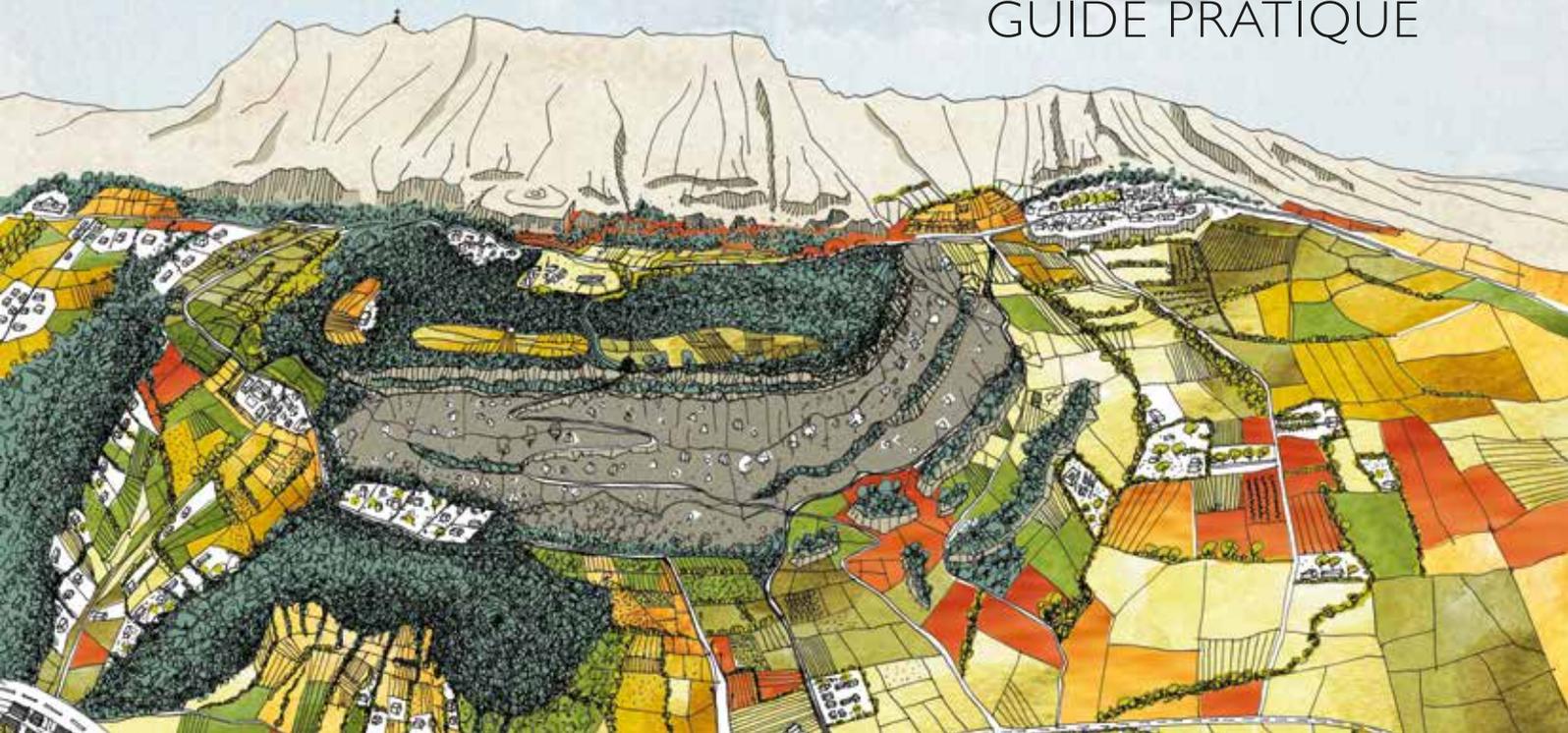


GUIDE PRATIQUE



La démarche paysagère
dans les Grands Sites de France
Méthode et pratiques



GRAND SITE
DE FRANCE

Réseau des
Grands Sites
de France

A propos des Grands Sites de France

Les Grands Sites de France ont en commun d'être des paysages emblématiques de notre pays, connaissant une forte fréquentation touristique, classés au titre de la loi de 1930 sur la "protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque".

Les Grands Sites de France sont engagés dans une politique partenariale avec l'État visant à trouver un équilibre entre préservation à long terme du site, accueil d'un très large public et développement économique local. Ils constituent des laboratoires d'une gestion durable et innovante des territoires.

Le Réseau des Grands Sites de France est l'association nationale qui rassemble les sites ayant reçu le label Grand Site de France attribué par le ministre en charge de l'Environnement et les autres sites qui travaillent à obtenir ce label.

En couverture, cette carte sensible a été réalisée dans le cadre de l'étude paysagère du piémont sud de la montagne Sainte-Victoire (cf. fiche pratique 6.2). S'appuyant sur les premiers ressentis de terrain, sans plan, elle permet de mettre en exergue les singularités du site : omniprésence de la montagne minérale, prégnance de la plaine agricole, petit parcellaire au découpage aléatoire, etc.

Éditos

Pour les Grands Sites de France, territoires de projet et modèle de transition écologique, l'esprit des lieux reste une valeur fondamentale et irréductible pour concilier protection et développement des paysages exceptionnels, comme rappelé dans le "Petit traité des Grands Sites"¹. Ils ont en commun d'être des sites classés au titre de la loi du 2 mai 1930 relative à la protection des monuments et des sites, codifiée dans le code de l'environnement, pour une partie significative de leur territoire. Cette reconnaissance par l'Etat, dont l'esprit des lieux est au cœur, précède toute démarche Grand Site de France. Elle forge les objectifs de gestion, d'aménagement, de requalification paysagère ou l'accueil de visiteurs.

Le Réseau des Grands Sites de France est un acteur majeur de la politique publique du paysage, et rassemble les gestionnaires de Grands Sites. Cette démarche partenariale qui associe l'Etat, les collectivités locales et les acteurs locaux porte des projets concertés en faveur de la gestion et de la mise en valeur de ces paysages exceptionnels. Elle se décline notamment par des démarches paysagères qui suscitent un grand intérêt dans les territoires. Pour les valoriser, le présent guide a été élaboré pour recenser les actions locales de développement durable dans le respect et la mise en valeur des patrimoines paysagers, naturels, culturels et bâtis.

Ce guide est le fruit d'un travail collaboratif. Il évoque les enseignements récoltés à partir des initiatives des territoires et le rôle stimulant du patrimoine dans les paysages habités. Il met en avant les savoir-faire et les compétences nécessaires pour faire de la démarche paysagère un outil fédérateur contribuant à la qualité de notre cadre de vie. Il permet également d'identifier des choix de gouvernance, ainsi que des outils et méthodes diversifiés que chaque territoire de projet pourra adapter à ses besoins. Enfin, l'ambition qu'il porte s'inscrit dans un futur résolument éclairé par les expériences des territoires, nous permettant de contribuer à la transmission de paysages préservés et vivants.

Stéphanie Dupuy-Lyon,

*Directrice Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature
Ministère de la Transition écologique*

Les collectivités membres du Réseau des Grands Sites de France placent le paysage au cœur de leur action. Connus de tous, les paysages emblématiques qu'ils gèrent nous apportent la beauté, l'inspiration, le ressourcement, la paix intérieure et la santé. Très attractifs, ces paysages uniques sont protégés par la loi de 1930. Leur préservation, leur gestion au quotidien et à long terme ainsi que leur mise en valeur constituent le fondement de l'action des gestionnaires et motivent leur implication dans la politique nationale des Grands Sites de France, en partenariat avec l'État. Pour restaurer des paysages de qualité en garantissant une gestion globale qui prend en compte tous leurs enjeux, les Grands Sites de France conçoivent et mettent en œuvre des projets de territoire qui concilient tourisme durable, cadre de vie de qualité, développement économique et social, maintien de l'agriculture, protection de la biodiversité, transition énergétique, adaptation au changement climatique, etc. Ces projets s'appuient sur la singularité de chaque site et sont mis en œuvre avec la participation de tous les acteurs du territoire.

Depuis plus de vingt ans, les gestionnaires expérimentent des démarches paysagères, accompagnés par le Réseau des Grands Sites de France. Nous sommes convaincus que ces démarches sont porteuses de solutions très concrètes et locales à la mise en valeur de notre pays et à la qualité de vie au quotidien de nos concitoyens. Elles ouvrent la voie à un développement des territoires durable, harmonieux, cohérent et efficient dans l'utilisation des ressources.

Suite à l'élaboration d'un document-cadre sur le paysage, nous avons souhaité réaliser un guide pratique qui développe des expériences mises en œuvre dans des Grands Sites de France. En s'appuyant sur des projets réalisés, il a vocation à renforcer l'appropriation de la démarche paysagère par les élus et acteurs au sein du Réseau des Grands Sites de France et au-delà. Chacun pourra y tirer des clés méthodologiques à adapter aux spécificités de son territoire.

Louis Villaret,

Président du Réseau des Grands Sites de France

¹ "Petit traité des Grand Sites, Réfléchir et agir sur les hauts lieux de notre patrimoine" ACTES SUD / ICOMOS-France - 2009

Sommaire

Introduction : La démarche paysagère dans les Grands Sites de France	P. 5
I. INSCRIRE LES VALEURS PAYSAGÈRES COMME SOCLE DU PROJET DE TERRITOIRE	P. 8
Fiche n°1 : Un livret sur l'esprit des lieux comme document fondateur de la démarche Grand Site de France - Falaises d'Étretat, Côte d'Albâtre	P. 9
Fiche n°2 : Des recueils sur l'esprit des lieux et les spécificités paysagères au lancement de la démarche Grand Site de France - Marais de Brouage	P. 11
2. FACILITER LA CONCERTATION EN MOBILISANT LE PAYSAGE ET SA MÉTHODE	P. 14
Fiche n°1 : Un Conseil des Collectivités Locales pour placer les élus au cœur du projet de territoire - Vallée de la Vézère	P. 15
Fiche n°2 : Un Parlement pour partager une expérience et une vision du Grand Site de France - Estuaire de la Charente - Arsenal de Rochefort	P. 17
3. ALIMENTER LES STRATÉGIES TERRITORIALES PAR LA DÉMARCHE PAYSAGÈRE	P. 19
Fiche n°1 : Un plan de paysage conduisant à changer d'échelle et à enrichir la méthode de travail - Massif du Canigó	P. 20
Fiche n°2 : Une charte paysagère, architecturale et environnementale au service d'un projet stratégique, opérationnel et pédagogique - Conca d'Oru, vignoble de Patrimonio - golfe de Saint-Florent	P. 22
Et ailleurs : Un Parc Naturel Urbain pour faire le lien entre ville et campagne - Cité de Carcassonne	P. 25
4. ACCUEILLIR LES VISITEURS DANS DES SITES À LA QUALITÉ PAYSAGÈRE PRÉSERVÉE	P. 26
Fiche n°1 : Un schéma d'intentions paysagères pour accueillir les visiteurs en ménageant le site - Cap d'Erquy - Cap Fréhel	P. 27
Fiche n°2 : Des maisons de site au dialogue soigné entre paysage et architecture - Gorges du Gardon	P. 30
Fiche n°3 : Un schéma directeur et un plan de paysage routiers pour améliorer la découverte du site - Puy Mary - Volcan du Cantal	P. 32
Et ailleurs : Une charte signalétique au service du paysage - Gorges du Tarn, de la Jonte et causses	P. 34
5. MAINTENIR ET ACCOMPAGNER DES PRATIQUES AGRICOLES ET SYLVICOLES RESPECTUEUSES DES SPÉCIFICITÉS PAYSAGÈRES	P. 35
Fiche n°1 : Un guichet unique pour accompagner l'évolution paysagère et architecturale des exploitations - Estuaire de la Charente - Arsenal de Rochefort	P. 36
Et ailleurs : Une mission de conseil en paysage pour accompagner la création de nouveaux vignobles - Cité de Minerve, Gorges de la Cesse et du Brian	P. 38
Fiche n°2 : Des Associations Foncières Pastorales Libres pour maintenir des paysages ouverts - Vallée de la Vézère	P. 39
Et ailleurs : Une gestion paysagère, pastorale et sylvicole pour révéler les formes volcaniques des puys - Chaîne des Puys - puy de Dôme	P. 41
6. ENCOURAGER DES FORMES BÂTIES, DES ESPACES PUBLICS ET DES ARCHITECTURES DE QUALITÉ	P. 42
Fiche n°1 : Une charte architecturale et paysagère pour un développement harmonieux du bâti - Cirque de Navacelles	P. 43
Fiche n°2 : Des études paysagères pour favoriser un urbanisme de qualité - Concors - Sainte-Victoire	P. 45
7. RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ	P. 47
Fiche n°1 : Des outils pour intégrer pleinement la biodiversité dans les projets paysagers - Chaîne des Puys - puy de Dôme	P. 48
8. S'APPUYER SUR LES VALEURS PAYSAGÈRES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	P. 50
Fiche n°1 : Une stratégie territoriale énergétique respectueuse des spécificités paysagères et environnementales - Marais poitevin	P. 51
9. FAVORISER UNE GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES ET S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE PAR L'APPROCHE PAYSAGÈRE	P. 53
Fiche n°1 : De la digue technique au projet de paysage initiateur d'une culture commune du risque - Sixt-Fer-à-Cheval	P. 55
Fiche n°2 : Un projet de désenrochement pour une gestion souple du trait de côte - Presqu-île de Giens et Salins d'Hyères	P. 57
10. MOBILISER LE PAYSAGE POUR COMMUNIQUER, SENSIBILISER ET FAVORISER L'INTERPRÉTATION	P. 59
Fiche n°1 : Quelques outils des Grands Sites	P. 60
Fiche n°2 : Quelques outils du Réseau	P. 61
II. RENFORCER LES COMPÉTENCES EN PAYSAGE AU SERVICE DES SITES	P. 62
Fiche n°1 : Quelques outils des Grands Sites	P. 63
Fiche n°2 : Quelques outils du Réseau	P. 64
Et ailleurs : Et à l'international	P. 65
Autres ressources sur le paysage	P. 66
Méthodologie	P. 67

Introduction :

La démarche paysagère dans les Grands Sites de France

Le paysage, socle de la démarche

Sublimes ou pittoresques, grandioses ou intimistes, subjuguants ou apaisants, les Grands Sites de France¹ ont en commun d'être des paysages emblématiques connus de tous. Le caractère esthétique de ces sites a notamment été révélé par les artistes du XIX^e siècle comme Cézanne. La profusion des guides et affiches touristiques et le développement du chemin de fer ont permis à un public curieux de découvrir ces lieux de beauté et de mémoire. À cette époque, la notion de patrimoine se renforce avec la création de la fonction d'inspecteur général des monuments historiques, dont le plus célèbre titulaire fut Prosper Mérimée, à qui l'on doit de nombreux classements. En parallèle, les philosophes s'emparent du concept de paysage que la Convention européenne du paysage reconnaîtra plus d'un siècle plus tard comme "une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations". La reconnaissance de ces paysages d'exception à l'échelle nationale et la lutte contre leur dégradation est à l'origine de la **loi du 2 mai 1930 portant sur la protection "des monuments naturels et des sites à caractère artistique, historique, scientifique, légendaire et pittoresque"**. Les Grands Sites de France sont les héritiers de cette loi qui justifie l'implication de l'État dans une politique nationale de protection et de valorisation de ces sites emblématiques qui accueillent près de 38 millions de visiteurs chaque année. Ils la complètent par l'identification d'un gestionnaire local qui assure l'élaboration et la mise en œuvre d'un **projet de territoire durable et harmonieux**, en partenariat avec l'État.

De la Baie de Somme, paysage en mouvement entre ciel, terre et mer au Marais poitevin, alliance délicate de l'eau et du végétal en passant par les Deux-Caps Blanc-Nez, Gris-Nez, mosaïque de champs multicolores affleurant la falaise, les Grands Sites de France sont tous le fruit d'une interaction entre nature et culture. Habités, vivants et ouverts à tous, ils continuent d'inspirer et d'émerveiller. Ils reflètent la richesse et la diversité paysagère de la France et sont constitutifs de son attractivité internationale.

L'évolution de la prise en compte du paysage

Depuis plus de vingt ans, la culture commune des Grands Sites de France en matière de paysage s'est enrichie progressivement. À ses débuts jusque dans les années 2000, la politique des Grands Sites de France était essentiellement basée sur la réhabilitation et la gestion de "monuments naturels ponctuels" dégradés par une forte fréquentation. Elle a évolué vers la préservation d'ensembles paysagers de plus en plus vastes nécessitant une vision dynamique et prospective du paysage prenant en compte toutes ses composantes. Les gestionnaires ont alors multiplié le recours aux outils et aux compétences en paysage.

Le Réseau des Grands Sites de France a encouragé et accompagné cette évolution à travers :

- Des Rencontres dédiées au paysage : "Valeurs et dynamiques paysagères des Grands Sites de France" en 2015, "Démarches paysagères dans les Grands Sites de France" en 2016 et "Paysages en mouvement - Comment accompagner les dynamiques, anticiper le changement climatique ?" en 2020.



Au XIX^e siècle, Virginie Demont-Breton a co-initié l'École de Wissant qui a regroupé de nombreux peintres séduits par la beauté des paysages et de la lumière de la baie. Le Grand Site de France Les Deux-Caps Blanc-Nez, Gris-Nez leur a dédié un sentier.

"L'être humain a besoin d'émotion et de qualité. Il faut arriver à conserver dans le temps ce que nous apporte le paysage en termes de beauté et de bien-être en trouvant l'harmonie entre l'homme et la nature."

Louis Villaret,
Président du Réseau
des Grands Sites de France.

¹. Pour les besoins de cet ouvrage, la terminologie Grand Site de France est utilisée de manière générique dans cette publication pour désigner les sites labellisés et d'autres en démarche vers le label.

- Un document-cadre "Le paysage au cœur de la démarche des Grands Sites de France" : approuvé en 2019 par le Conseil d'administration du RGSF, il exprime les valeurs communes des Grands Sites de France en matière de paysage et met en avant l'approche paysagère, depuis la conception et la réalisation d'aménagements voulus discrets et intégrés, respectueux du site classé, jusqu'à la qualité et à la cohérence des projets territoriaux à l'échelle du périmètre du Grand Site.
- Des outils pratiques : étude "Les Observatoires Photographiques du Paysage" en 2016, recueil d'expériences "Paysage et Biodiversité" en 2020, film "Portrait de paysage" et atelier pédagogique en 2018, etc.
- Les compétences en paysage : depuis 2015, le RGSF s'est entouré des compétences d'un paysagiste-conseil et depuis 2020, l'équipe permanente du Réseau s'est renforcée avec la création d'un poste de chargée de mission paysage et transition énergétique.

Ce guide pratique s'inscrit dans la continuité des actions menées. Pour favoriser l'appropriation de la démarche paysagère, il présente des recommandations méthodologiques et des expériences concrètes réalisées dans des Grands Sites de France. Il est destiné aux membres du Réseau des Grands Sites de France et à tous les élus et acteurs, au-delà du RGSF, qui œuvrent pour une meilleure prise en compte de la dimension transversale du paysage dans les projets de territoire.

La démarche paysagère et ses apports

Bien commun, le paysage est au cœur de la démarche Grand Site de France. S'il constitue à la fois l'objet (paysage patrimonial du Grand Site), le fondement (cadre réglementaire de la loi de 1930 : le site classé comme cœur du projet) et l'objectif poursuivi (obtention du label), il est aussi une méthode. Convoquée par les gestionnaires, la démarche paysagère favorise :

- L'**ancrage territorial** en s'appuyant sur les **valeurs paysagères**. Reconnues et partagées au niveau national et local, ces valeurs constituent un cadre pour les actions à venir. Elles ont vocation à être préservées dans leur essence tout en restant évolutives au regard des nouveaux enjeux. Les Grands Sites s'efforcent d'acquérir une connaissance approfondie de l'histoire et de la géographie de leur territoire, de ses usages et perceptions ainsi que de ses dynamiques d'évolution. Cette **mise en récit** permet d'éclairer les décisions pour inscrire le projet de territoire dans une trajectoire historique de longue durée.
- Le **partage** par la **participation de tous les acteurs** qui façonnent le territoire (élus, gestionnaires, associations, agriculteurs, socioprofessionnels, habitants, visiteurs, etc.). Faisant appel aux sens, à l'attachement porté au territoire et constituant un atout en termes de qualité du cadre de vie, de cohésion sociale et d'attractivité touristique, résidentielle et économique, le paysage et sa méthode fédèrent et facilitent les échanges et la mobilisation des acteurs.
- La **cohérence** à travers une **approche transversale** qui dépasse les politiques sectorielles. En mettant en relation des disciplines très variées, la démarche paysagère permet de prendre en compte les **fonctionnalités** environnementales, sociales et économiques d'un territoire et aborde les projets dans leur **transversalité** et leur **complexité**.
- L'articulation continue entre les différentes **échelles spatiales et temporelles**. Les **dimensions stratégiques globales et opérationnelles locales** sont complémentaires. Les projets s'adaptent au rythme des territoires et aux besoins des acteurs par une **approche souple et évolutive** qui allie gestion quotidienne et projet de territoire à long terme. Le renouvellement du label tous les 6 ans permet d'inscrire les sites dans une démarche de progrès, en faisant régulièrement le bilan des actions réalisées et en intégrant les nouveaux usages et enjeux auxquels les sites peuvent être confrontés. Il peut également être l'occasion de faire évoluer les périmètres, notamment au regard de leur cohérence paysagère.
- L'**harmonie** par la prise en compte de la **beauté** des sites ainsi que de l'**émotion** et du **bien-être** qu'ils procurent. La **qualité** du paysage et des aménagements est au centre des réflexions des Grands Sites de France.
- L'**efficacité** : La démarche paysagère œuvre souvent dans le sens d'une **efficience du projet**. L'expérimentation est privilégiée en préfiguration d'interventions plus lourdes pour éviter les écueils coûteux. Par ailleurs, la diversité des **outils graphiques** proposée constitue un outil d'aide à la décision précieux.

NOTEAU LECTEUR : La démarche paysagère est une approche transversale qui permet de concilier les différentes politiques sectorielles sur un territoire. Si ce guide a été organisé par thématique pour en faciliter la lecture, des renvois vous sont proposés au fil des fiches méthodologiques et pratiques pour vous inviter à approfondir les différentes facettes possibles d'un projet.

Les principes d'intervention

Les Grands Sites de France étant dépositaires d'un héritage patrimonial singulier dont la valeur nationale est reconnue par le classement du site au titre de la loi de 1930, les gestionnaires ont la responsabilité d'accompagner son évolution dans le respect de son identité. À chaque étape du projet, cela implique l'adhésion à des principes d'intervention durables (cf. document-cadre) :

- **La singularité de chaque site** : chaque site étant porteur de ses propres valeurs et enjeux, les projets qui en découlent sont uniques, de la programmation à la mise en œuvre.
- **La sobriété, la discrétion et l'intemporalité** : les interventions sont au service du paysage, sans démesure ni intrusion. Les projets, humbles, cherchent à s'ancrer dans le temps long en évitant et en retirant les aménagements, mobiliers et signalétiques banalisants et rapidement désuets. Les aménagements nécessaires s'insèrent en douceur et avec finesse dans les sites, dans le respect des reliefs, du sol et des différentes formes de vivant. Les matériaux et leur utilisation sont définis avec rigueur en s'appuyant sur les motifs paysagers du site et les ressources locales pour favoriser leur intégration.
- **La réversibilité des aménagements** : conçus pour permettre la résilience du site, les aménagements doivent pouvoir évoluer avec les besoins et être retirés s'ils ne sont plus nécessaires.



Depuis plus de vingt ans, les Grands Sites de France élaborent et mettent en œuvre des projets de territoire et des aménagements respectueux des spécificités paysagères des sites pour que leur beauté continue d'inviter à la contemplation et au ressourcement. Ici, les Gorges de l'Ardèche.

Inscrire les valeurs paysagères comme socle du projet de territoire

RESSOURCES SPÉCIFIQUES

- Document-cadre "Le paysage au cœur de la démarche des Grands Sites de France" - 2019
- Document-cadre "Valeurs communes des Grands Sites de France" - 2014
- Actes des 17^e Rencontres du RGSF "Valeurs et dynamiques paysagères des Grands Sites de France" - 2015
- Actes des 16^e Rencontres du RGSF "Du sens au sens : vivre et faire vivre l'expérience Grand Site de France" (Recommandations) - 2014
- "Petit traité des Grands Sites, Réfléchir et agir sur les hauts lieux de notre patrimoine" - Coordination J.P.Thibault - 2009
- "Voir Grand, panorama des Grands Sites" - J. Maigne et K. White - 2006

EXEMPLES D'OUTILS

- **Dossiers de classement**
- **Dossiers OGS ou de labellisation :** les valeurs paysagères sont inscrites dans le premier chapitre des dossiers.
- **Ateliers participatifs :** sur site, ils permettent de faire émerger et de croiser les connaissances locales et les connaissances d'experts tout en favorisant l'expression sensible par la parole, l'écriture, le dessin, la photographie, la vidéo, la musique, etc.
- **Outils de communication et de sensibilisation** (cf. fiches pratiques 1.1 et 1.2 et chapitre 10).

Contexte et enjeux pour les Grands Sites de France

Les Grands Sites de France étant tous singuliers, la démarche Grand Site de France repose sur une approche souple et pragmatique qui s'adapte aux spécificités de chaque site. Pour ce faire, les projets de territoire sont fondés sur la connaissance et le respect des valeurs du paysage. Elles intègrent la valeur patrimoniale que reconnaît le classement du site au niveau national ainsi que l'attachement porté au territoire par les acteurs au niveau local qui résulte d'une perception sensible, aussi appelée "esprit des lieux". Pour construire une vision commune des valeurs du paysage et partager leur expression, les Grands Sites de France développent des outils et des méthodes participatives visant à faire émerger la parole de tous. Aux côtés d'une présentation des paysages,

les valeurs paysagères, alimentées par le dossier de classement du site, sont ensuite inscrites dans le dossier de candidature ou de renouvellement du label. Elles constituent le socle de référence du projet de territoire qui permet d'accompagner et d'orienter les évolutions auxquelles les sites sont soumis en inscrivant le projet de territoire dans une trajectoire historique de longue durée qui ait du sens. Elles favorisent ainsi une vision prospective choisie qui préserve ce qui fait la singularité des sites et évite les phénomènes de banalisation.

L'enjeu pour les Grands Sites est de continuer à enrichir et partager la connaissance et les valeurs du paysage auprès de tous les publics et de veiller à ce que les projets développés s'inscrivent dans leur respect.

Quelques recommandations

- Diversifier les méthodes d'expression partagée des valeurs paysagères : atelier d'écriture et de dessin, partage d'une photographie ou d'un objet représentatifs du site, etc.
- Renouveler l'expression des valeurs paysagères tout au long de la vie du site : il peut s'agir d'un approfondissement au regard de l'évolution des pratiques et de nouveaux enjeux rencontrés ou d'un enrichissement par l'expression de nouveaux acteurs.
- Écrire les valeurs paysagères de façon claire, précise et nuancée, en cohérence avec le dossier de classement du site.
- Illustrer les valeurs paysagères par des documents sensibles qui traduisent de façon synthétique leurs spécificités : carte paysagère, croquis, bloc diagramme, photographie, etc.
- Diffuser le plus largement possible les valeurs paysagères : document de communication synthétique facilement appropriable, événement grand public, etc.
- Amorcer dès l'expression des valeurs l'articulation possible avec le projet en définissant si les évolutions récentes ou envisagées les renforcent ou les fragilisent. Le projet peut prendre plusieurs formes : suppression de points noirs disgracieux ou banalisants permettant de révéler la beauté du site ; aménagements soignés et discrets s'inspirant des implantations, motifs, couleurs ou encore matériaux qui participent à l'identité du site ; etc.

Grand Site de France en projet Falaises d'Étretat, Côte d'Albâtre

Gestionnaire : Conseil départemental de la Seine-Maritime

Un livret sur l'esprit des lieux comme document fondateur de la démarche Grand Site de France

Les Falaises d'Étretat, Côte d'Albâtre sont situées à l'interface entre la Terre et la Mer. D'un côté, les falaises de craie monumentales sont soulignées de plages de galets recouvertes au rythme des marées. De l'autre, les plateaux agricoles ondulants sont ponctués de bourgs et de clos-masures à l'identité rurale et jardinée. Comme des liens, les vallées et valleuses habitées entaillent ces plateaux pour s'ouvrir sur l'immensité de la Manche.

POURQUOI ?

Suite au lancement de l'Opération Grand Site en 2013, le Conseil départemental, animateur de la démarche en attendant la structuration d'une gouvernance dédiée à la gestion du site, a lancé simultanément des études concernant le paysage, la fréquentation et les déplacements ainsi que le tourisme et le développement économique. Le cahier des charges prévoyait, en parallèle des diagnostics, la réalisation d'un livret sur l'esprit des lieux, à co-construire avec les élus et les partenaires institutionnels. Formalisé en 2015, ce document est le premier à être diffusé concernant la démarche Grand Site de France. Il visait à fédérer les élus et

acteurs institutionnels autour de leur paysage et à disposer d'un outil de référence pour l'élaboration du programme d'actions de l'OGS. *«Le paysage permet de prendre de la hauteur. Il apporte une vision transversale et permet de fédérer des personnes d'horizons très divers. Dans le respect de l'héritage qui nous a été confié, il permet de mieux préparer l'avenir pour répondre aux nouveaux enjeux auxquels nous sommes confrontés.»* témoigne Florence Thibaudeau-Rainot, 1^{ère} vice-présidente du Conseil départemental de la Seine-Maritime en charge des solidarités humaines, déléguée au Grand Site Falaises d'Étretat-Côte d'Albâtre.

COMMENT ?

Croisant les caractères tangibles et intangibles de la personnalité du site, ce livret sur l'esprit des lieux a été alimenté par des entretiens avec des personnes "ressources", le travail d'expertise des bureaux d'études pour élaborer les diagnostics, des visites et observations de terrain, des ateliers thématiques qui ont regroupé les élus et les techniciens, des échanges informels avec les habitants et un travail de concertation avec les membres du comité technique. Un séminaire réservé aux élus a aussi été organisé avec le RGSF. Ils ont notamment été invités à apporter des objets et des photographies à partir desquels ils ont pu exprimer leur rapport sensible au territoire. Par groupe, les valeurs du Grand Site ont ensuite été listées et décrites avant d'échanger sur leurs traductions possibles dans le projet de territoire.

Le livret débute par la présentation des unités paysagères du site (principaux fondements, spécificités, ambiances et évolutions). Les élus ont ensuite souhaité inviter à prendre le temps de contempler et de s'immerger dans le site. L'ensemble est illustré par une carte des paysages, des croquis et des photographies d'ensemble ou de détails (architecture, matériaux) ainsi que par des représentations artistiques et des extraits littéraires. *«Le paysage a un caractère très sensible. Il est visuel, sonore, olfactif mais aussi émotionnel. Beaucoup de sentiments nous traversent quand nous sommes au pied des falaises d'Étretat : l'humilité face à l'immensité de la nature et du sauvage ou la liberté face à l'horizon pur. Les mots « harmonie » et « équilibre » permettent de bien mesurer l'impact de chaque projet que l'on va développer.»* raconte Cyriaque Lethuillier, représentant des élus du Grand Site et maire de La Poterie-Cap-d'Antifer.

QUELS ENSEIGNEMENTS ?

Les clés de réussite

- Un travail sur l'esprit des lieux réalisé en début de démarche permettant d'impliquer durablement les élus et les partenaires institutionnels dans la démarche Grand Site de France.
- Un enrichissement et une appropriation progressifs de l'esprit des lieux auprès de tous les publics avec des outils et des lieux de diffusion variés.
- Un calendrier adapté favorisant une continuité entre la définition de l'esprit des lieux et son enrichissement ainsi que sa prise en compte dans le projet de territoire.

Les points de vigilance

- Un besoin d'animation permanente par le gestionnaire pour faire vivre le travail effectué et continuer à l'enrichir avec les acteurs.

EN SAVOIR PLUS

- www.seinemaritime.fr
- www.ppfalaises.com
- Livret "Esprit des lieux" - 2015
- Livret "Carnet de voyage du Grand Site Falaises d'Étretat, Côte d'Albâtre" - 2017

QUELLES SUITES ?

Ce travail fondateur et les diagnostics ont permis d'alimenter le projet et le programme d'actions du Grand Site validé en 2019. Par exemple, le schéma d'interprétation réalisé en continuité du livret en constitue une déclinaison directe. *"Ce travail a permis aux élus d'exprimer une grande fierté d'appartenir à ce territoire. Ils se sont appropriés les valeurs du site et la démarche Grand Site de France. Dans tous les projets, ils ont une attention particulière à la qualité du paysage, des matériaux, etc. L'un d'entre eux a même créé une commission paysage dans sa commune."* soulignent Estelle Clément et Simon Chamberlin, cheffe et assistant projet Démarche Grand Site.

Pour continuer à enrichir et véhiculer l'esprit des lieux, plusieurs actions ont été entreprises, notamment :

- Un carnet de voyage : dès 2017, pour que l'esprit des lieux soit aussi une expression des habitants et socioprofessionnels du territoire, le Conseil départemental est allé à la rencontre de 80 acteurs qui vivent sur ce territoire. À partir d'une trame d'entretien commune, des dizaines de témoignages, photos et croquis ont été collectés. L'ensemble a été synthétisé par thématique dans un carnet à destination du grand public.
- Les actions de sensibilisation auprès du Conseil départemental des collégiens : engagées en 2017, elles ont permis de présenter la démarche Grand Site de France devant les collégiens élus de la commission Environnement et Développement Durable. Suite à une sortie de terrain, les spécificités du site et ses enjeux de préservation et de valorisation ont fait l'objet d'échanges.
- Le plan de paysage du Grand Site : débuté en 2020, le diagnostic a favorisé l'enrichissement de l'expression de l'esprit des lieux par des résidences sur le territoire avec les élus et les techniciens puis avec les habitants. Les spécificités des unités de paysages ont été restituées de façon dynamique et commentée par des vidéos disponibles sur un site internet dédié au plan de paysage.
- Une maison de site itinérante : cet espace d'information et de découverte a été mis en place lors de la période estivale 2021. Les habitants et visiteurs ont notamment pu retrouver les différents supports réalisés pour partager l'esprit des lieux.
- Une fête du Grand Site : inscrite dans le programme d'actions de l'OGS, elle permettra également de véhiculer les valeurs du site.



Lors du diagnostic du plan de paysage du Grand Site, des élus ont été invités à partager un point de vue qu'ils apprécient ou qui les interpelle en matière de paysage. Une carte postale avec un croquis et un texte a été réalisée pour chacun d'entre eux. Ici, la vallée de Grainval, à Saint-Léonard.

Marais de Brouage

Gestionnaire : Entente intercommunautaire du Marais de Brouage

Des recueils sur l'esprit des lieux et les spécificités paysagères au lancement de la démarche Grand Site de France

Contenu entre deux plateaux calcaires et ouvert sur le littoral de la Charente-Maritime, le marais de Brouage, ancien golfe envasé, est une riche zone humide modelée au fil des siècles par l'exploitation du sel puis par l'élevage extensif.

POURQUOI ?

En 2018, peu après le lancement du projet du marais de Brouage, l'Entente intercommunautaire a souhaité amorcer une définition partagée de l'esprit des lieux et des spécificités paysagères à transmettre et à prendre en compte dans les actions de préservation. *"Il ne s'agit pas de mettre*

COMMENT ?

Les interventions et échanges se sont tenus lors des trois premiers Parlements, instance de gouvernance permettant de réunir chaque année de plus en plus d'acteurs (jusqu'à 140 en 2021) lors d'une journée dédiée au projet de territoire. Pour adapter les méthodes d'animation aux objectifs poursuivis, l'équipe gestionnaire du projet s'est fait accompagner par l'Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement (Ifrée).

Lors de la première journée destinée à croiser les regards, plusieurs outils ont été utilisés, notamment :

- La restitution d'entretiens réalisés avec les élus du territoire concernant les valeurs qu'ils attachent au marais, son identité et ses représentations ainsi que les évolutions en cours, la vision qu'ils ont de l'avenir du territoire et le sens qu'ils souhaitent donner au projet.
- Des ateliers à partir de fausses coupures de presse du marais en 2030.

Lors de la seconde journée, différents temps d'échanges ont été organisés pour définir l'esprit des lieux :

- Des interventions sur la valeur patrimoniale du site par un historien, l'inspectrice des sites et un architecte-conseil.
- Des ateliers sensibles de partage de l'esprit des lieux accompagnés par une compagnie artistique, des écrivains, un peintre et un paysagiste-concepteur : immersion sensorielle en s'enduisant le visage de bri du marais, atelier

le marais sous cloche, mais au contraire, de poursuivre son évolution dans une perspective historique afin d'éviter la mise en place de gestions inappropriées et incompatibles avec son identité." témoigne Aurélie Berger, inspectrice des sites.

d'écriture, promenades littéraires, recueil de matières et de couleurs du site, cabinet de curiosités avec des objets rapportés par les participants symbolisant le marais.

"Les digues, les taillées, les prises, les varaignes, les clapets, les réservoirs, les bosses, les cois, etc. : les mots qui expriment l'esprit et la singularité de ces vastes espaces sont étonnants et précis. Il faut nous mobiliser pour que renaissent ces mots propres à nos marais, qui racontent leur grande histoire que nous voulons réactiver." témoigne Michel Gaillot, ancien vice-président de la Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan.

D'autres outils ont été mobilisés lors de la troisième journée d'échanges pour articuler l'esprit des lieux et les spécificités paysagères :

- La présentation d'un travail d'étudiants en école du paysage sur la connaissance et la prospective paysagère du marais.
- La production, accompagnée par un paysagiste-concepteur, d'une frise dessinée des motifs paysagers qui caractérisent le marais, du littoral aux confins de l'ancien golf. Pour y parvenir, des photographies du site ont été mises à disposition des participants qui étaient invités à s'exprimer sur celles qui étaient représentatives ou non du marais pour eux.
- La définition des ambiances paysagères du marais à partir d'une carte et de la frise des motifs paysagers.

QUELS ENSEIGNEMENTS ?

Les clés de réussite

- Une grande diversité d'acteurs réunie de façon récurrente pour croiser les regards (cf. chapitre 2).
- Des méthodes d'expression sensibles très variées facilitant la co-construction et l'appropriation des valeurs paysagères dans le temps.
- Des publications synthétiques, facilement appropriables et rendues publiques, permettant de partager les valeurs paysagères.

Les points de vigilance

- Un risque d'éparpillement qui nécessite de bien définir en amont les objectifs recherchés par les temps de concertation pour adapter au mieux les outils.
- Une bascule entre l'expression des valeurs paysagères et les traductions possibles dans le projet de territoire nécessitant du temps et un travail dédié.

EN SAVOIR PLUS

- www.bassin-de-mareennes.com/amenagement-developpement-durable/le-grand-projet-du-marais-de-brouage/
- www.agglo-rochefortocan.fr/le-grand-projet-du-marais-de-brouage
- Livret "Regards croisés sur le Marais de Brouage" - 2018
- Livret "Le Marais de Brouage, A la recherche de l'esprit des lieux" - 2019

• Des ateliers de définition des enjeux paysagers : tourisme, urbanisme et architecture, agriculture et biodiversité, changement climatique. Ces temps d'échanges ont été animés en grande partie dehors avec des partenaires de l'Entente intercommunautaire ayant des compétences en paysage (paysagistes-concepteurs du Conservatoire du littoral et du Conservatoire des Espaces Naturels, inspecteur des sites et architecte des bâtiments de France).

Des recueils ont été publiés et diffusés, notamment

QUELLES SUITES ?

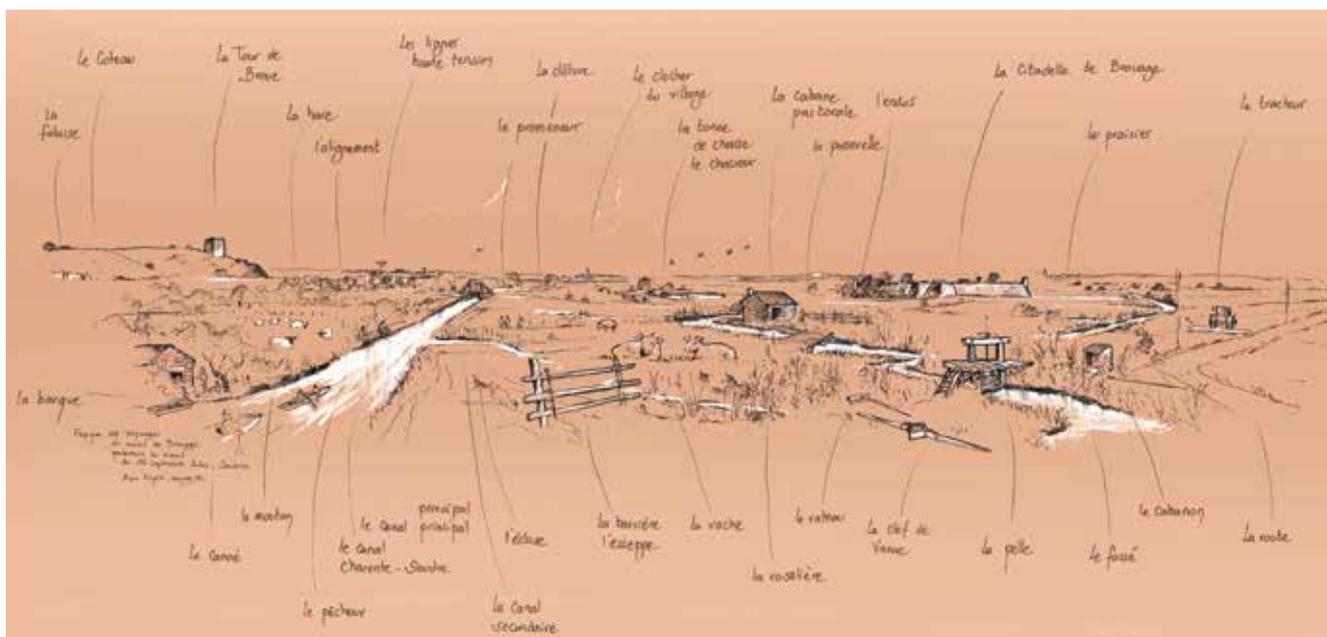
Le croisement des regards, l'esprit des lieux et les motifs paysagers spécifiques du Marais de Brouage ont ensuite permis d'alimenter :

- La note argumentaire : validée en 2021, elle présente notamment les paysages et l'esprit des lieux du marais.

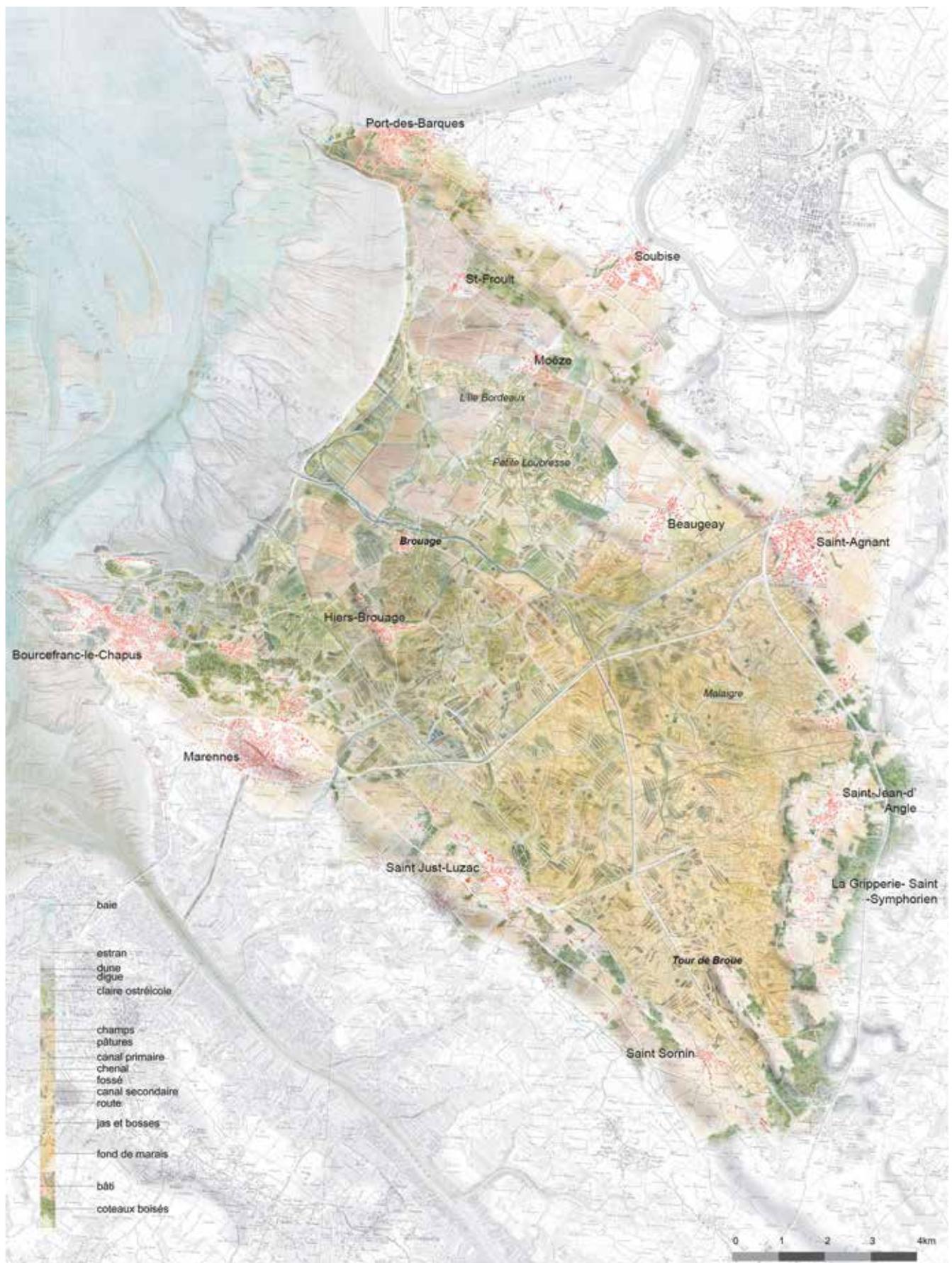
via les sites internet des intercommunalités, pour garder la mémoire des deux premiers temps de concertation. Les échanges concernant les spécificités paysagères alimentent un carnet des paysages du marais en cours d'élaboration.

"La définition et le partage collectifs de la valeur et des spécificités paysagères nécessitent du temps. Toute cette matière va être déclinée dans le projet et les aménagements." précise Vêrane Pagani, cheffe de projet pour l'Entente intercommunautaire.

- Les études complémentaires : le territoire a engagé l'élaboration d'un récit territorial pour faire le lien entre l'esprit des lieux et sa déclinaison possible dans le cadre d'un schéma d'interprétation culturelle.



Cette frise (seul un extrait est visible ici) synthétise le vocabulaire et les motifs paysagers caractéristiques du Marais de Brouage. Elle a été reproduite sur une bâche afin d'être partagée lors d'évènements.



Cette carte des paysages du marais de Brouage, en rehaussant les spécificités et ambiances paysagères, permet de comprendre les grands traits du paysage tout en invitant à une lecture plus fine favorisant l'immersion.

Faciliter la concertation en mobilisant le paysage et sa méthode

RESSOURCES SPÉCIFIQUES

- Actes des 14^e Rencontres du RGSF "Quelle gouvernance et quelle organisation pour la gestion des Grands Sites" - 2012
- Fil des Grands Sites "Comment mobiliser et sensibiliser les habitants à la démarche Grand Site de France" - 2018

EXEMPLES D'OUTILS

- **Parlements**
(cf. fiches pratiques 1.2 et 2.2 et chapitre 1)
- **Commissions thématiques ou par ensembles paysagers**
(cf. fiches pratiques 2.1 et 3.1 et chapitre 3)
- **Évènements grand public**
(cf. fiches pratiques 2.1 et chapitre 10)

Contexte et enjeux pour les Grands Sites de France

La qualité des paysages est un vecteur de mobilisation puissant. Les élus, les services de l'État, les services des collectivités, les partenaires, les associations ou encore les habitants et les visiteurs en sont tous garants par leurs actions quotidiennes. Pour que l'évolution des paysages s'inscrive dans le respect des valeurs paysagères et soit la résultante d'un choix collectif et d'une responsabilité partagée, la conduite et l'appropriation du projet nécessitent un portage politique constant, une recherche de parité entre les collectivités et l'État, des partenariats solides et une implication citoyenne forte. Si la structuration de la gouvernance reposant sur la concertation et la coopération est adaptée aux

spécificités de chaque site, les Grands Sites de France s'attachent à ouvrir des espaces de dialogue à toutes les étapes du projet, de la définition des valeurs paysagères à la co-construction de la stratégie et à sa mise en œuvre opérationnelle. Pour ce faire, ils utilisent des méthodes participatives variées. Le croisement des regards et de compétences permet d'enrichir la démarche de concertation et de lui donner du sens.

L'enjeu pour les Grands Sites de France est de continuer à garantir le portage et le partage du projet dans le temps par l'ensemble des acteurs en s'appuyant sur les valeurs et les outils du paysage.

Quelques recommandations

- Bien définir les objectifs de la concertation et les méthodes les plus appropriées pour les atteindre.
- Possibilité d'associer les compétences d'un spécialiste de la concertation et du dialogue territorial pour apporter des outils et de la méthode.
- Favoriser les visites de terrain avec les acteurs du territoire pour s'immerger dans le site et partager les connaissances des experts et des usagers. Des ateliers de concertation par thématique ou par secteur peuvent aussi permettre d'approfondir les échanges concernant les enjeux, les orientations ou les actions à mettre en place dans le respect des spécificités paysagères.
- Mobiliser des outils graphiques variés pour faciliter la compréhension des évolutions passées du paysage et aider au choix des évolutions souhaitées pour l'avenir : reconstitution photographique de peinture, de carte postale ou de cartographie ancienne, bloc-diagramme par grande période historique mettant en avant les évolutions majeures du paysage, dessin ou photomontage de scénarios d'évolution possible des paysages, etc.

Grand Site de France Vallée de la Vézère

Gestionnaire : EPCC Pôle d'Interprétation de la Préhistoire (PIP)

Un Conseil des Collectivités Locales pour placer les élus au cœur du projet de territoire

Au cœur du Périgord Noir, la Vallée de la Vézère offre un paysage de vallée relativement encaissée, marqué par de multiples traces d'occupation préhistorique dont l'importante grotte ornée de Lascaux. La rivière généreuse est accompagnée par une mosaïque de parcelles agricoles colorées et d'imposantes falaises calcaires. Elle est surplombée par des plateaux aux nombreuses clairières.

POURQUOI ?

En 2009, une étude paysagère sollicitée par l'État a mis en avant la nécessité de "redonner un paysage à la préhistoire". Elle a déclenché une action collective pour porter une démarche Grand Site de France. Les élus, accompagnés des services de l'État, ont mis en place un comité de pilotage et des groupes de travail pour élaborer un programme d'actions

OGS. En 2014, la gestion du projet a été confiée à un EPCC alors qu'il était à l'origine porté par la communauté de communes située au cœur du territoire. Par la suite, la gouvernance a été ajustée pour replacer les élus locaux au cœur des processus de décision. En 2018, un Conseil des Collectivités Locales a été créé.

COMMENT ?

Une fois par an, en amont du comité de pilotage, ce Conseil rassemble l'ensemble des maires et présidents d'intercommunalités. Cette instance permet de faire le bilan de l'année écoulée et de débattre collectivement sur le programme à venir et les moyens financiers à mobiliser par les collectivités locales. Il s'appuie sur les propositions de six groupes de travail thématiques dont la structuration est basée sur le programme d'actions du Grand Site de France : paysage ; architecture,

urbanisme et patrimoine bâti ; agriculture et forêt ; transition énergétique et écologique ; tourisme durable ; médiation. Les différents groupes de travail inscrivent la qualité paysagère au cœur de leurs réflexions. Portés et animés par des binômes d'élus volontaires de communes différentes, ces groupes rassemblent plus de soixante personnes (partenaires, techniciens, etc.). Des sous-groupes peuvent aussi être ponctuellement constitués à l'occasion du suivi d'un projet particulier.

QUELS ENSEIGNEMENTS ?

Les clés de réussite

- Une implication forte des élus dans les groupes de travail et processus de décision.
- Des instances et événements permettant d'essaimer largement la culture du Grand Site de France auprès de tous les acteurs du territoire.

Les points de vigilance

- Un besoin d'associer les élus à toutes les phases du projet, y compris celles qui peuvent paraître très techniques.



Cette visite de terrain, réalisée lors de l'élaboration du dossier de candidature au label Grand Site de France, a permis aux élus référents des groupes de travail de rencontrer des acteurs clés et d'échanger autour de la diversité paysagère du site ainsi que des actions réalisées ou en cours.

EN SAVOIR PLUS

• www.pole-prehistoire.com

Pour garantir la transversalité des groupes de travail, des sorties de terrain peuvent être organisées avec l'ensemble des élus référents et l'inspectrice des sites. Elles permettent, sur site, de valoriser le travail mené par les différents partenaires et d'échanger sur les actions engagées ou à mettre en place dans le cadre du programme d'actions. Par exemple, elles ont permis de décider collectivement des modalités d'entretiens de falaises ou d'aménagement

de belvédères. D'autres sorties peuvent aussi être mises en place en fonction des besoins au sein d'un groupe de travail.

“En donnant des responsabilités à des élus référents sur des thématiques, chacun s'approprie le programme d'actions et en devient un ambassadeur.” précise Philippe Lagarde, président du Conseil des Collectivités Locales.

QUELLES SUITES ?

Pour poursuivre la mobilisation des élus, le gestionnaire relance ponctuellement des appels à participations à tous les conseillers municipaux. Par ailleurs, depuis la labellisation du site en 2020, les élus ont souhaité organiser une fête annuelle du Grand Site de France, hors saison touristique, pour sensibiliser les habitants à la richesse patrimoniale et paysagère de la Vallée de la Vézère. Organisée sur un week-end, un grand nombre d'activités sont proposées sur l'ensemble du territoire en lien avec

les partenaires et acteurs locaux qui s'inscrivent dans l'esprit du Grand Site de France : randos croquis, balades commentées et spectacles contés pour valoriser les spécificités patrimoniales et paysagères, sortie en bus permettant de découvrir les actions réalisées du programme d'actions du Grand Site, participation à une transhumance, démonstrations et conférences liées aux savoir-faire préhistoriques et contemporains, etc.



Parmi les actions phare engagées par les élus du Grand Site de France : dégagement des falaises et valorisation de points de vue sur la vallée (ici, depuis le belvédère de la Côte de Jord).

Grand Site de France Estuaire de la Charente - Arsenal de Rochefort
 Gestionnaire : Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO)

Un Parlement pour partager une expérience et une vision du Grand Site de France

L'estuaire de la Charente est la rencontre entre l'océan Atlantique et le fleuve qui serpente dans l'ancien golfe marin. Entre terre, marais et milieux marins, les promontoires offrent d'amples perspectives sur ces paysages marqués par l'horizontalité. L'estuaire est indissociable de son arsenal maritime et de ses fortifications créés par la volonté de Louis XIV.

POURQUOI ?

Dès 2010, conscients du patrimoine hors du commun de l'Estuaire de la Charente et de l'Arsenal de Rochefort, les élus de la CARO ont sollicité l'État pour un classement du site, concomitamment à leur engagement dans une OGS. Si la valorisation des paysages était perçue positivement par l'ensemble des acteurs, des craintes ont été émises concernant les contraintes potentielles engendrées par sa protection. Les acteurs du territoire ont donc progressivement été associés, d'abord par des entretiens puis par l'organisation d'un séminaire de lancement de la démarche Grand Site de France en 2012. Organisé sur deux jours, il a débuté par une descente de la Charente en bateau puis par une nuit sur une île de l'Estuaire. Les participants

ont été invités à écouter le fleuve, à le redécouvrir à leur rythme et à le dessiner, accompagnés par des musiciens, un comédien et une scénographe qui a notamment proposé des cadrages sur le paysage. Baignés dans l'esprit des lieux, les acteurs ont ensuite échangé sur les problématiques du site lors de tables rondes et d'ateliers. Suite à ce séminaire, les participants ont exprimé la volonté de poursuivre ces échanges collectifs. Le Parlement, instance de concertation et d'étude, a donc été mis en place dès 2013. "Le Parlement favorise l'ouverture d'esprit, il est une bonne manière d'impliquer les acteurs dans la démarche Grand Site de France." explique Pierre Chevillon, conseiller délégué chargé du Grand Site à la CARO.



Devant l'immensité de l'horizon, les acteurs du territoire (élus locaux et communautaires, services de l'État, socioprofessionnels et associations) partagent une expérience sensible du site avant d'échanger sur le projet de territoire.

QUELS ENSEIGNEMENTS ?

Les clés de réussite

- Un évènement annuel permettant de créer du lien entre les acteurs.
- Un portage technique solide et le relais des élus.
- Des échanges ouverts, de l'échelle stratégique à l'échelle opérationnelle, permettant aux acteurs d'approfondir leur connaissance du territoire et de ses problématiques.
- Des ateliers de terrain offrant un regard nouveau sur le territoire et sur des sites à enjeux.
- Une invitation à la créativité au sein des activités proposées.

Les points de vigilance

- Une attention à porter aux choix des acteurs pour qu'ils représentent au mieux le territoire.
- Un programme de la journée à bien cibler pour faciliter la mobilisation des acteurs.

COMMENT ?

Présidé par le président de la CARO, le Parlement rassemble chaque année une soixantaine d'acteurs locaux (élus locaux et communautaires, services de l'État, socioprofessionnels et associations) dans une des communes du site. Accompagnée ou non par des experts en concertation, la CARO cherche à offrir des conditions favorables à l'échange.

Comme lors du séminaire de lancement, ces journées sont l'occasion de partager une expérience de visite qui s'inscrit dans l'esprit des lieux (lectures de paysage, dégustation d'huîtres sur une digue, etc.).

Une demi-journée est d'abord consacrée à la vision stratégique du projet de territoire. Après un temps d'information et d'échanges sur l'avancement de la démarche, des ateliers permettent d'approfondir différentes thématiques : mobilités douces, extensions urbaines, communication, esprit des lieux, etc.

Une seconde demi-journée est ensuite consacrée à un atelier de terrain permettant d'échanger autour d'un cas concret. L'équipe technique de la CARO propose des sites à enjeux avec des

conditions administratives et politiques favorables. Des acteurs sont invités à intervenir pour donner une vision globale des enjeux du site. Certains sites peuvent déjà faire l'objet de projets comme le lancement d'une étude de réhabilitation de la pointe de la Fumée suite à la tempête Xynthia. D'autres concernent des projets qui pourraient être initiés. Par exemple, à Tonnay-Charente, un atelier animé par un urbaniste a permis aux acteurs d'exprimer des intentions spatiales permettant la valorisation patrimoniale et paysagère des quais afin de les rendre plus attractifs et de revitaliser le centre-bourg.

"Ces journées permettent de rassembler les acteurs du territoire autour d'une même expérience. La prise de recul qu'elles offrent est nécessaire à la maturation d'un projet de territoire partagé. Les regards portés et la valeur donnée au site enrichissent sa personnalité et lui donnent corps." témoigne Laurent Dumas, chef de projet à la CARO.

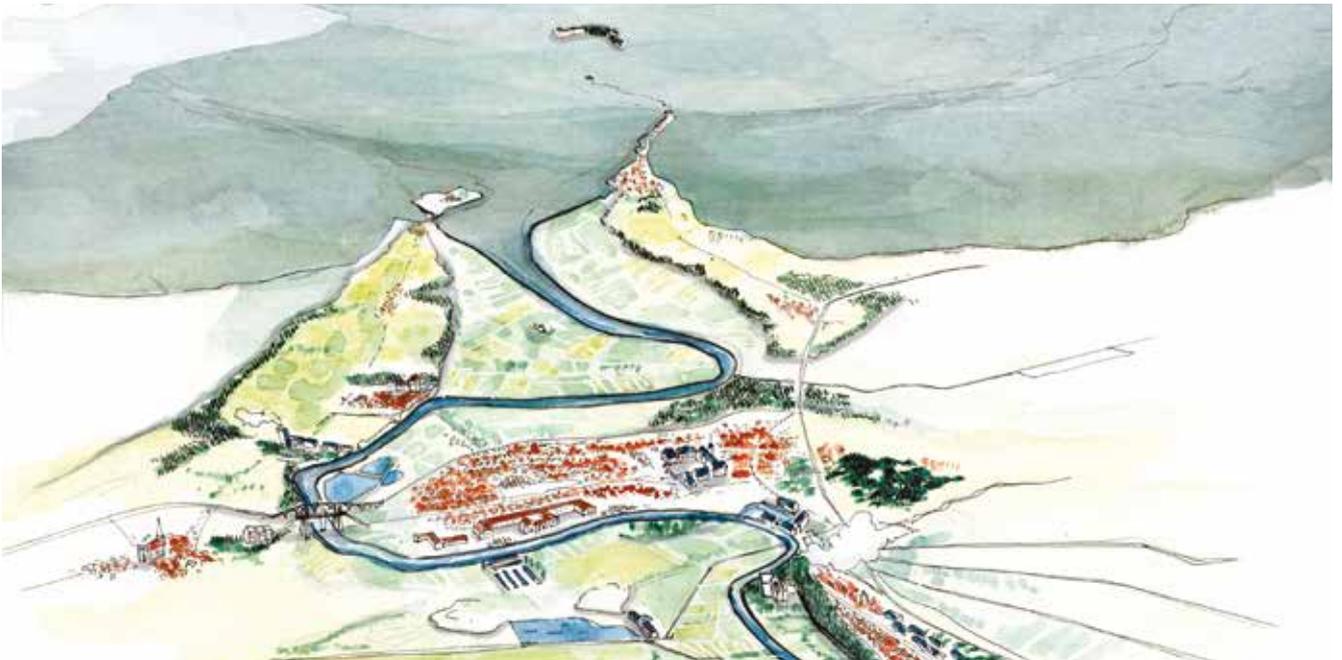
QUELLES SUITES ?

Si le partage d'une expérience et d'une vision communes sont les principaux objectifs de l'atelier, plusieurs projets opérationnels ont été soutenus ou initiés suite aux Parlements. Par exemple, toujours à Tonnay-Charente, la visite a permis de conforter la commune dans l'intérêt de réaliser

un plan-guide pour la valorisation des quais. Des temps de concertation avec les habitants et les élus locaux et communautaires ont été poursuivis (diagnostic en marchant, enquête, etc.) afin de mieux identifier les attentes locales. Un cahier des charges a ensuite été rédigé.

EN SAVOIR PLUS

- www.agglo-rochefortocean.fr



Deux Parlements ont notamment permis d'échanger sur la communication et l'esprit des lieux. En 2019 et 2020, un bel ouvrage et deux carnets de découverte du Grand Site ont été publiés à destination du grand public. Ici, une perspective sensible donne à lire les paysages de l'estuaire.

Alimenter les stratégies territoriales par la démarche paysagère

Contexte et enjeux pour les Grands Sites de France

En complément de la protection régalienne associée au site classé, les Grands Sites de France sont tous engagés dans un projet de territoire conçu et mis en œuvre par les collectivités locales. Il favorise une gestion durable du site à court, moyen et long terme en s'appuyant sur la connaissance et les valeurs du paysage (cf. chapitre 1) ainsi que sur une gouvernance reposant sur la concertation (cf. chapitre 2). La protection d'un site classé nécessitant la gestion durable de son écrin, les périmètres des Grands Sites de France se sont peu à peu élargis. Ils comprennent généralement un territoire plus étendu que le(s) site(s) classé(s) pour être en cohérence avec les spécificités paysagères, le fonctionnement du site (notamment en termes de gestion des flux de visiteurs), l'organisation administrative

et la gouvernance du territoire. Les projets de territoire qui s'appliquent sur ces périmètres ont une dimension stratégique et intégratrice. Par l'approche paysagère transversale, ils apportent de la qualité et de la cohérence aux différentes politiques sectorielles qui doivent concourir à la préservation et au développement maîtrisé des territoires des Grands Sites de France.

L'enjeu pour les Grands Sites de France est de continuer à apporter de la cohérence et de la transversalité à leur projet de territoire en mobilisant les outils du paysage à chaque étape de leur élaboration : diagnostic territorial, définition du périmètre, projet de territoire prenant en compte toutes les composantes du site, etc.

Quelques recommandations

- S'appuyer sur l'étude du classement du site, sur la définition des valeurs paysagères et sur une étude paysagère complémentaire pour aider à définir un périmètre (intégrant également les enjeux de fonctionnement, d'organisation administrative et de gouvernance) et un projet de territoire cohérents.
- Définir et illustrer les évolutions du paysage souhaitées collectivement issues de la connaissance et des valeurs du Grand Site (cf. chapitres 1 et 2). Des scénarios (avec ou sans stratégie paysagère) peuvent faciliter la définition de principes à mobiliser pour orienter les futurs projets.
- Cartographier les orientations stratégiques du projet sur une carte paysagère (cf. fiche pratique 1.2) pour favoriser leur ancrage et permettre d'en avoir une lecture synthétique et aisément partageable.
- Anticiper la déclinaison du projet de territoire, issu des réflexions sur le paysage, dans les documents de planification (SCoT, PLU(i), PCAET, etc.) en créant des relations de travail et de confiance avec les collectivités et services compétents.

RESSOURCES SPÉCIFIQUES

- Actes des 18^e Rencontres du RGSF "Démarches paysagères dans les Grands Sites de France" - 2016
- Étude "Les Observatoires Photographiques du Paysage dans le Réseau des Grands Sites de France" - 2016
- Les atlas de paysages, un outil de connaissances en action ? - Ministère de la Transition écologique - 2021

EXEMPLES D'OUTILS

Outils de connaissance : atlas des paysages, etc.

Outils de projet de paysage : étude paysagère, plan de paysage, charte paysagère et architecturale, etc. (cf. fiches pratiques 3.1 et 3.2)

Outils de suivi : observatoire photographique du paysage, etc.

Grand Site de France Massif du Canigó
Gestionnaire : Syndicat Mixte Canigó Grand Site

Un plan de paysage conduisant à changer d'échelle et à enrichir la méthode de travail

Vigie maritime de la chaîne pyrénéenne, le massif du Canigó est situé entre la plaine du Roussillon et les hauts plateaux de Cerdagne et du Capcir. Ce relief emblématique où les forêts de pins côtoient les estives est cadré par deux vallées habitées aux caractères distincts. Il est donné à lire depuis les ouvertures forestières des balcons sud et la garrigue des balcons nord.



Depuis les balcons nord, le village belvédère d'Eus offre un vaste panorama sur la vallée arboricole de la Têt et l'emblématique silhouette du massif du Canigó.

POURQUOI ?

Après un travail centré sur la gestion de l'accès au pic du Canigó qui a conduit à l'obtention du label Grand Site de France en 2012, le Syndicat Mixte a souhaité lancer un plan de paysage concomitamment au démarrage de la réflexion concernant le renouvellement du label, entre 2016 et 2017. L'objectif était de développer une stratégie à l'échelle élargie du Grand Site de France, regroupant 39 communes lors du lancement de la

démarche. "En cohérence avec nos moyens humains et financiers, nous avons pris le parti d'orienter cet outil sur le partage d'une culture commune en matière de paysage, la révélation de l'identité du site et la qualification de la découverte du territoire. Nous voulions un document à la fois stratégique et très opérationnel." explique Florian Chardon, directeur du Syndicat Mixte.

COMMENT ?

Pour que ce plan de paysage soit le fruit d'une expression locale et partagée, plusieurs temps d'échanges ont été organisés tout au long de la démarche.

Des ateliers de terrain ont permis de partager les spécificités des grandes entités paysagères (massif, piémont, vallées et balcons), alimentées par l'atlas des paysages, et de faire émerger une représentation en bloc-diagramme du territoire. Structurant le site, ces entités ont servi de socle à la stratégie paysagère dont les principales orientations sont : considérer le vivant comme une priorité sur

l'ensemble des opérations, réduire les impacts des aménagements pour une meilleure intégration locale et mettre en cohérence le dispositif d'accueil avec l'identité des lieux.

Le programme d'actions s'est ensuite construit comme un guide organisé par typologies de site (belvédères, itinéraires paysagers, portes de vallée, carrefours, pics de référence, etc.). Chaque fiche-action décrit les principes d'intervention qui y sont associés et qui peuvent être sollicités selon les projets.

Pour enrichir la stratégie et faciliter la traduction opérationnelle de ces principes, la maîtrise d'ouvrage a souhaité travailler sur deux sites pilotes : une ancienne cité minière avec un enjeu de sécurité et de valorisation ainsi qu'un col avec une antenne téléphonique à intégrer. Un programme de requalification paysagère et une esquisse ont été conçus pour chaque site. Les usagers ont été associés lors d'ateliers.

QUELLES SUITES ?

"Il y a eu un avant et un après plan de paysage. On est passé d'une approche très fonctionnelle et technique à une démarche sensible et transversale qui alimente tous nos projets." poursuit Florian Chardon. Le plan de paysage a été décliné à plusieurs niveaux, notamment dans :

- Les documents stratégiques et réglementaires : le plan de paysage a servi de base au projet de territoire, inscrit dans le dossier de renouvellement du label validé en 2018. L'analyse paysagère a participé à argumenter l'élargissement du périmètre du Grand Site de France à 50 communes. Il a aussi alimenté un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).
- La stratégie touristique, la signalétique et la communication : chaque entité paysagère correspond à une offre touristique spécifique. Les outils de communication s'appuient sur le projet du plan de paysage comme la carte touristique déclinée du bloc diagramme des entités paysagères ou les dépliants "rando pratique" organisés par secteur.
- Les projets d'aménagement : parmi les projets qui ont émergé du plan de paysage, plusieurs ont été réalisés. Les sites pilotes ont chacun fait l'objet d'une maîtrise d'œuvre. Six belvédères ont aussi été aménagés dans un principe de sobriété. Ils sont reliés par un itinéraire de randonnée de 70 kilomètres.

Le programme d'actions du plan de paysage a été complété par des sujets transversaux concernant la communication, l'animation, la signalétique ou la déclinaison du plan paysage dans les documents réglementaires. Des thématiques à approfondir comme la transition énergétique ont aussi été mises en lumière.

- L'approfondissement de thématiques transversales : le site a élaboré un schéma de signalétique et une charte du mobilier inspirée de l'histoire du site. S'appuyant sur la méthode de cette étude, un plan de paysage transition énergétique a aussi été engagé en 2021 (cf. chapitre 8). Un observatoire du paysage va également être mis en place.
- Les méthodes de travail : toutes les cartes de travail reprennent en légende les typologies de site pour faciliter l'articulation avec le projet global. Par exemple, le schéma d'accueil de l'ONF s'est appuyé sur cette nomenclature qui a été affinée au regard des besoins du projet.
- La gouvernance : des instances de projet s'appuyant sur les entités paysagères ont été créées pour favoriser le suivi et l'émergence de projets communs.
- Les compétences en paysage : l'ingénierie paysagère a été renforcée en lien avec les partenaires locaux (PNR, Pays d'art et d'histoire, etc.). Une convention a notamment été signée avec le CAUE pour accompagner le Grand Site de France et un paysagiste-concepteur est systématiquement associé à chaque nouvel appel d'offres (requalification de refuges gardés, schéma directeur des sentiers, etc.).

QUELS ENSEIGNEMENTS ?

Les clés de réussite

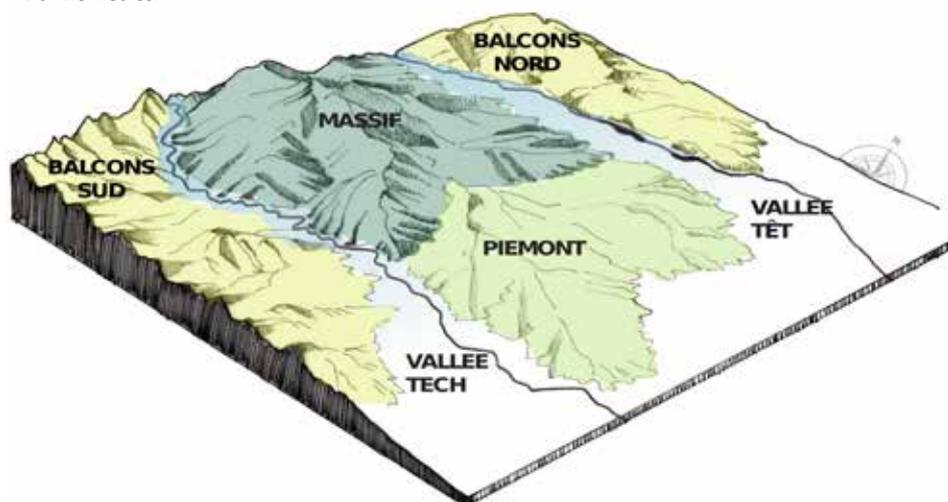
- Un calendrier adapté qui a permis une déclinaison rapide dans les documents stratégiques.
- Une commande pragmatique adaptée aux besoins prioritaires et aux capacités de gestion du site.
- Une approche par typologies et principes d'intervention facilement mobilisable en fonction des projets qui émergent.
- Une équipe de gestion partie prenante du plan de paysage pour pouvoir porter la démarche paysagère dans tous les projets du Grand Site de France.

Les points de vigilance

- Des compétences en paysage pas toujours évidentes à assurer en continu dans un contexte budgétaire contraint, demandant de trouver des alternatives à la création d'un poste dédié (cf. chapitre 11).

EN SAVOIR PLUS

- www.canigo-grandsite.fr



Ce bloc-diagramme a permis de définir et de partager les grandes entités paysagères du site. En faisant émerger l'importance des vallées et des balcons, il a conduit à appréhender le territoire et son projet à une échelle élargie.

Grand Site de France Conca d'Oru, vignoble de Patrimonio - golfe de Saint-Florent
Gestionnaire : Syndicat Mixte du Grand Site de Conca d'Oru, vignoble de Patrimonio - golfe de Saint-Florent

Une charte paysagère, architecturale et environnementale au service d'un projet stratégique, opérationnel et pédagogique

Situés sur la côte ouest de la Haute-Corse, les paysages du site sont marqués par une dorsale calcaire aux ondulations singulières qui constitue le point de jonction entre la vallée de la Conca d'Oru dominée par la viticulture et le golfe de Saint-Florent ouvert sur la mer.

QUELS ENSEIGNEMENTS ?

Les clés de réussite

- Une démarche volontaire voulue par l'ensemble des acteurs.
- Une délibération des communes s'engageant à mettre en compatibilité leur document d'urbanisme avec la charte qui lui permet de passer d'un statut indicatif à prescriptif.
- Une commission de concertation favorisant le dialogue et la montée en qualité des projets qui le nécessitent.
- Une animation de la charte auprès des communes, du grand public et des architectes facilitant son appropriation.

Les points de vigilance

- Le statut de Syndicat Mixte n'apportant pas une compétence régalienne en matière d'urbanisme, la prise en compte de la charte repose uniquement sur une relation de travail forte avec les services en charge des documents et des autorisations d'urbanisme.

POURQUOI ?

Avec la labellisation du site en 2017, la nécessité d'un document de référence partagé pour la bonne gestion des paysages s'est faite ressentir. Adoptée par délibération du Syndicat Mixte et des communes en 2019 après plus d'un an de travail, la charte paysagère, architecturale et environnementale

COMMENT ?

Co-construite avec les élus et partenaires du territoire, la charte est composée de plusieurs documents.

Le diagnostic a permis d'identifier et de caractériser les principales composantes paysagères du territoire (socle, espaces naturels, agriculture, trames villageoises et architecture) et leurs enjeux.

À partir des tendances identifiées, la paysagiste-conceptrice mandataire du groupement a proposé des photomontages d'évolutions crédibles mais non souhaitées pour les douze prochaines années. *"Ces images ont marqué les esprits de chacun de nous et nous ont aidé à définir notre projet paysager"* raconte Antoine Orsini, directeur du Syndicat Mixte.

Cinq orientations stratégiques, déclinées en recommandations, ont donc été définies et cartographiées : marquer l'émotion en affirmant l'identité du Grand Site ; maintenir l'équilibre agricole et viticole du paysage ; optimiser la gestion des risques naturels en préservant les continuités écologiques et les espaces naturels ; gagner en

s'adresse aux élus, aux habitants et porteurs de projet ainsi qu'aux différents services instructeurs des six communes concernées. *"Si cette charte est un référentiel stratégique et technique, elle est aussi et surtout un contrat moral."* précise Louis Pozzo di Borgo, président du Syndicat Mixte jusqu'en 2021.

qualités architecturale et paysagère et maîtriser les dynamiques villageoises ; mettre en œuvre le projet paysager au travers de la charte et de sa déclinaison dans les documents d'urbanisme.

Le programme d'actions de la charte constitue ensuite un référentiel méthodologique. Il traduit opérationnellement la stratégie à travers des principes d'actions illustrés de bonnes pratiques et de contre-exemples. La réglementation ainsi que les outils à actionner pour décliner les actions dans les documents d'urbanisme sont précisés. Trois sites pilotes ont aussi fait l'objet de dessins d'intention dont une des portes d'entrée du site. Enfin, le guide technique des recommandations architecturales et paysagères présente de façon plus précise les principes à adopter pour que les constructions et palettes végétales respectent au mieux les spécificités du site (cf. chapitre 6).

"Cette charte a permis de renforcer la conscience collective du Grand Site de France." explique Antoine Orsini, directeur du Syndicat Mixte.

QUELLES SUITES ?

Pour mettre en œuvre le projet paysager, plusieurs dispositions ont été prises par le Syndicat Mixte concernant :

- L'animation de la charte : une page dédiée au projet a été créée sur le site internet du Grand Site de France. Des réunions publiques ont été organisées sur le territoire et des permanences d'information sont tenues par le Syndicat Mixte une journée par mois dans chaque commune. La charte a été transmise aux architectes via l'Ordre des Architectes de Corse.
- Les documents d'urbanisme : le Syndicat Mixte a réalisé une méthode d'intégration des recommandations de la charte dans les cartes communales et les PLU qui a été envoyée à tous les maires. Une délibération a été prise par chaque commune s'engageant notamment à mettre en compatibilité leur document d'urbanisme avec la charte. Deux communes étaient en cours de finalisation de leur PLU et carte communale lors de l'adoption de la charte, elles ont pris une délibération pour démontrer les liens de complémentarité entre ce document de référence et leur document d'urbanisme.

- L'accompagnement des porteurs de projet : depuis 2021, le Syndicat Mixte anime une Commission de concertation qui réunit l'inspecteur des sites, l'architecte des bâtiments de France, le CAUE, les services instructeurs et le maire et de la commune concernée. En amont d'un dépôt formel d'une demande d'autorisation d'urbanisme, le Syndicat Mixte accueille les futurs pétitionnaires qui souhaitent être accompagnés et soumet les projets qui le nécessitent à la Commission. Après une visite sur site, des recommandations sont partagées et transmises par écrit aux porteurs de projet.
- L'aménagement des sites pilotes : un col et un belvédère vont prochainement être aménagés d'après les principes définis dans la charte.
- Les documents liés aux risques : des recommandations de la charte ont été intégrées dans le plan de prévention du risque incendie à l'échelle du Grand Site de France, validé en 2021, et vont être prises en compte dans le schéma d'aménagement hydraulique à venir.

EN SAVOIR PLUS

- www.grand-site-concadoru.fr/le-grand-site/charte-paysagere/

État actuel

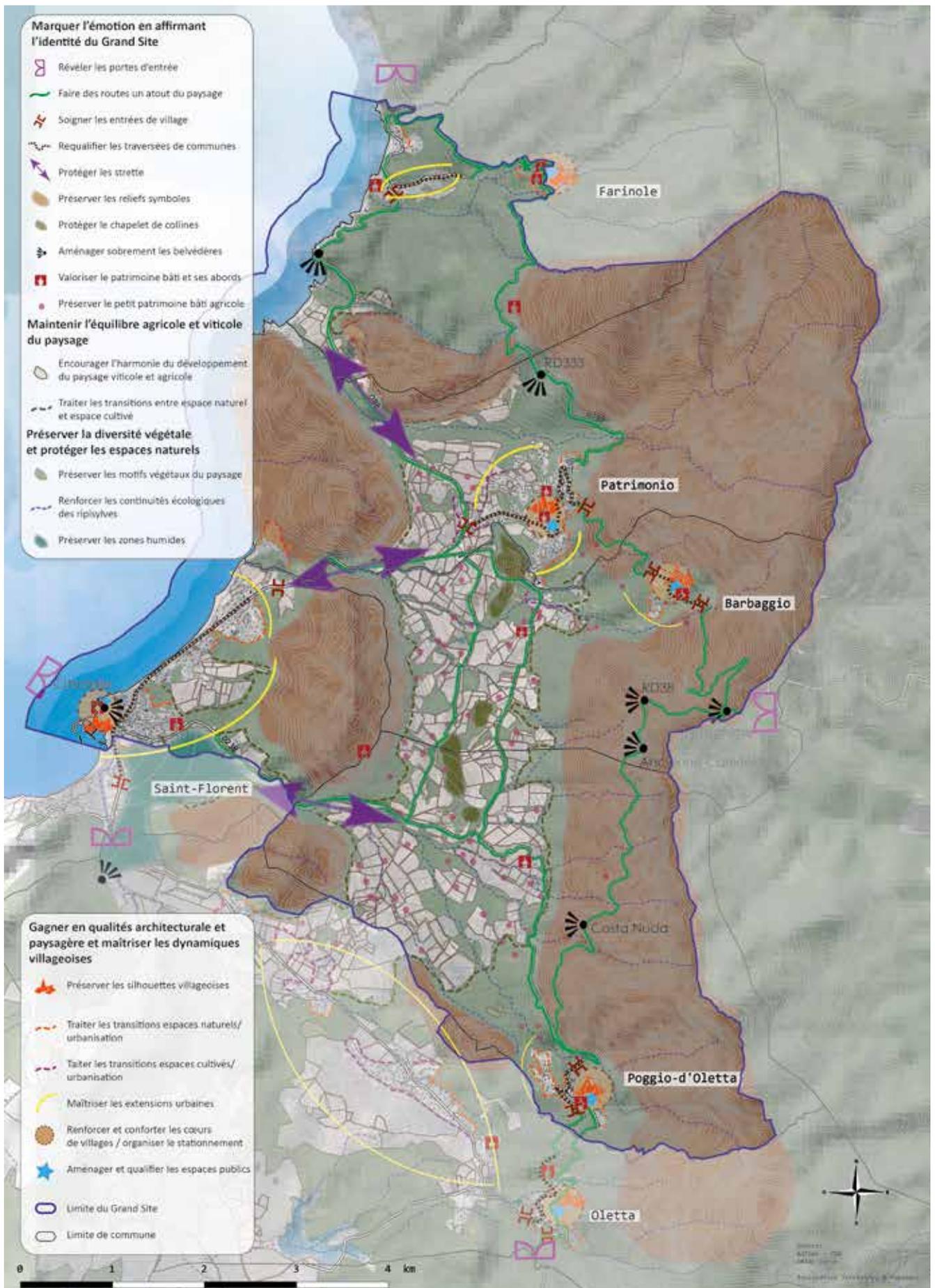


État projeté non souhaité à 12 ans



Ce photomontage illustre l'évolution possible mais **non souhaitée** du site à partir des tendances identifiées : progression des vignobles aux contours linéaires très prégnants sur les pentes des reliefs emblématiques, perte de la diversité végétale, mitage au cœur de la strette¹, etc.

1. Le terme "strette" provient du mot corse "strettu" faisant référence à un passage étroit et encaissé.



Cette carte, issue de la charte, permet de spatialiser et de synthétiser les orientations stratégiques du projet paysager du Grand Site de France.

Grand Site de France en projet Cité de Carcassonne

Gestionnaire : Syndicat Mixte du Grand Site de la Cité de Carcassonne

Un Parc Naturel Urbain pour faire le lien entre ville et campagne

La silhouette majestueuse de la Cité de Carcassonne, enchâssée dans un paysage de vignes, domine la plaine de l'Aude au caractère rural. Suite à la relance de l'OGS en 2012, une étude paysagère a permis de définir les valeurs paysagères du site et d'alimenter son plan d'actions. Elle a notamment fait émerger le projet de Parc Naturel Urbain (PNU) permettant de mettre en valeur ce paysage entre ville et campagne. En 2016, un schéma directeur du PNU est validé, cherchant à concilier les différents enjeux en matière de cadre de vie, de continuités écologiques, d'agriculture, etc. Il se décline à travers :

- L'axe fluvial : le projet s'appuie sur la trame verte et bleue définie dans le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE). Il propose une reconquête du paysage fluvial en milieu urbain par la restauration écologique du cours d'eau et de ses milieux associés ainsi que la création d'un cheminement et d'ouvertures paysagères. Trois secteurs d'accueil du public sont envisagés le long du fleuve :

le parc de l'Île d'Aude, en lien direct avec la cité, et deux espaces situés en entrée de ville.

- Le grand paysage : le projet prévoit la reconquête des friches agricoles avec la diversification des filières (maraîchage, viticulture), la valorisation des productions locales et l'accompagnement des agriculteurs ; l'aménagement de la forêt communale ; la requalification des délaissés routiers ; la valorisation des vues sur la cité depuis les collines ; etc.
- Les liens et les transects paysagers : un réseau de parcours cyclables et piétons favorisant la découverte du territoire est également prévu. Il s'appuie sur les cheminements existants, le renforcement des corridors écologiques et se veut respectueux de l'activité agricole.

Plusieurs traductions contractuelles, opérationnelles (requalification d'une des portes d'entrée du site) et réglementaires (PLU patrimonial) sont en cours.



La situation du site, entre ville et campagne, participe à son caractère singulier. Le Parc Naturel Urbain permettra de valoriser davantage cette lisière entre la Cité et son écrin.

 **EN SAVOIR PLUS**

• www.grandsite-carcassonne.fr

Accueillir les visiteurs dans des sites à la qualité paysagère préservée

RESSOURCES SPÉCIFIQUES

- Document-cadre "Grands Sites de France et tourisme" - 2014
- Guide pratique "Le tourisme durable en pratique" - 2016
- Actes des 19^e Rencontres du RGSF "Les Grands Sites de France, quelle source de rayonnement et d'innovation pour les territoires ?" (séquence 1) - 2017
- Guide méthodologique "Insertion paysagère des campings existants en site classé" - Ministère de la Transition écologique en partenariat avec la Fédération nationale de l'hôtellerie de plein air - 2020

EXEMPLES D'OUTILS

- **Schéma d'intentions paysagères ou plan-guide** (cf. fiches pratiques 4.1 et 11.2).
- **Charte de mobilier et/ou de signalétique** : élaborée en partenariat avec les acteurs locaux, elle favorise une mise en cohérence des mobiliers et la signalétique (implantation, matériaux, couleurs, etc.).
- **Signalétique d'Information Locale (SIL)** : relevant du code de la route, cette signalétique permet d'informer les usagers sur les services et activités situés à proximité de façon harmonisée.
- **Charte des établissements touristiques** : des sites comme les Gorges de l'Ardèche ont mis en place des chartes en lien avec les socioprofessionnels installés en site classé pour définir des plans-guides à l'échelle des établissements touristiques ainsi qu'une gamme possible de végétaux, de matériaux, de couleurs, etc..

Contexte et enjeux pour les Grands Sites de France

Suite au développement du tourisme des "Trente Glorieuses", les sites protégés de grande notoriété ont été soumis à une pression touristique croissante et mal maîtrisée qui a entraîné des dégradations remettant en cause leur qualité paysagère. Plusieurs d'entre eux ont vu apparaître des aménagements ou des pratiques qui ont eu des impacts visuels, sonores et écologiques négatifs : grands espaces de stationnement imperméabilisés au cœur des sites, bâtis et commerces peu qualitatifs, dispersion de déchets, érosion des sols, perte d'identité des lieux et du lien avec les habitants, atteintes aux milieux naturels et aux espèces, etc.

À l'origine, la politique des Grands Sites de France a été conçue pour réhabiliter ces sites très attractifs et gérer durablement la fréquentation afin de prévenir de nouveaux dommages. Dans une logique d'intervention réparatrice, de nombreux travaux de désaménagement (recul de stationnements, etc.) et de restauration continuent d'être menés pour reconquérir l'ampleur et la force de ces sites emblématiques et favoriser une approche immersive et respectueuse.

Pour aller plus loin et permettre aux sites de se révéler, les gestionnaires cherchent également à supprimer la publicité (non autorisée en site classé) et à éviter la multiplication des mobiliers (poubelles, tables de pique-nique, abris, etc.) et signalétiques (orientation, information, interprétation, etc.) pérennes, temporaires ou itinérants au caractère banalisant. Ce travail est réalisé en lien avec l'ensemble des acteurs locaux (partenaires, socioprofessionnels proposant notamment de l'hébergement touristique, de la restauration, des activités de pleine nature ou des événements). Cette exigence doit aussi s'appliquer aux aménagements liés au développement souhaité de l'écomobilité et de nouveaux modes de déplacement (navettes, vélos, etc.).

L'enjeu pour les Grands Sites de France est de poursuivre un accueil des visiteurs de qualité dans un souci de simplicité et de sobriété en conciliant préservation des qualités paysagères et développement économique favorable aux acteurs locaux (habitants, socioprofessionnels, etc.).

Quelques recommandations

Concernant la requalification des espaces dégradés par la surfréquentation :

- Établir des schémas d'intentions paysagères ou des plans-guides permettant de synthétiser les principes d'intervention souhaités pour le site.

Concernant les lieux d'accueil du public :

- Quand une maison de site est envisagée (cf. chapitre 10), apporter une attention particulière au choix du lieu, à ses fonctions et à son intégration paysagère.

Concernant le mobilier et la signalétique :

- Lorsque le mobilier et la signalétique sont nécessaires, les harmoniser en travaillant avec

les autres acteurs du territoire et veiller à leur intégration paysagère par un travail fin sur leur implantation, leur dimensionnement, leur accroche au sol, leurs matériaux, leurs couleurs, etc.

- Proposer une alternative à la suppression de la publicité et des pré-enseignes non conformes pour que l'effort réalisé soit acceptable et perdure (Signalétique d'Information Locale, etc.).

Concernant les activités touristiques :

- Travailler avec les acteurs socioprofessionnels pour susciter et accompagner une montée en qualité paysagère des projets et aménagements.

Grand Site de France Cap d'Erquy - Cap Fréhel

Gestionnaire : Syndicat Mixte du Grand Site Cap d'Erquy - Cap Fréhel

Un schéma d'intentions paysagères pour accueillir les visiteurs en ménageant le site

Alternance de pointes rocheuses, d'étendues de landes et d'anses sableuses, le territoire s'étend des sites classés du Cap d'Erquy au Cap Fréhel. Ce dernier est un vaste plateau de grès rose balayé par les vents et ponctué par un phare. Le ciel y est habité par les oiseaux marins qui nichent dans les falaises.

POURQUOI ?

Au fil des années, le Cap Fréhel a fait l'objet d'aménagements d'accueil successifs, finissant par porter préjudice à la qualité des lieux et à l'expérience de visite : espace de stationnements imperméable et bruyant au pied du phare, restaurant en bord de falaise obstruant la ligne d'horizon, ancien garage perdu dans la lande, cheminements peu qualitatifs,

meubles et signalétiques dispersés dans le site, etc. Dans le cadre de l'OGS lancée en 2012, un projet de restauration paysagère a été engagé par le Conservatoire du littoral pour redonner une place forte à la nature et permettre aux visiteurs de s'immerger pleinement dans la beauté des lieux.



Cette perspective générale et sensible du Cap Fréhel, située au niveau du stationnement, permet de comprendre comment fonctionne le site. Les visiteurs arrivent par le sentier littoral ou par le stationnement niché dans un creux. La découverte du phare se fait à pied, avant de rejoindre la cornue de brume située à l'extrémité de la pointe, dont le mur en pierre a été rehaussé pour accueillir en toute sécurité les visiteurs. Un des rochers les plus emblématiques du site, dans lequel niche une grande diversité d'oiseaux, peut ensuite être contemplé depuis l'ancien restaurant, transformé en belvédère ouvert.

QUELS ENSEIGNEMENTS ?

Les clés de réussite

- Un schéma d'intentions paysagères apportant de la cohérence et une vision à long terme du projet. Il permet aussi de faire le lien entre les différentes échelles de fonctionnement du site.
- Un groupe de travail investi favorisant le suivi et la conciliation de tous les enjeux.
- Une continuité assurée entre la programmation et la maîtrise d'œuvre.
- Une attention portée aux usages du site qui permet d'anticiper les difficultés de gestion.
- La capacité à faire évoluer le projet une fois réalisé pour l'ajuster aux usages générés.
- L'ingénierie mobilisée par le Conservatoire du littoral.
- La prise en compte de la fréquentation du site dans la temporalité du projet (plus d'un million de visiteurs par an avec un pic de fréquentation lors de l'événement de la Route du Rhum).

Les points de vigilance

- Le projet s'inscrivant dans le temps, un travail d'animation auprès des acteurs qui intègrent le processus est nécessaire.



EN SAVOIR PLUS

- www.grandsite-capserequyfrehel.com
- Dossier de presse "Inauguration des travaux d'aménagement, de protection et de valorisation du Cap Fréhel" - Conservatoire du littoral - 2019
- Carnet de mission - Conservatoire du littoral - À paraître

COMMENT ?

Dès le lancement du projet, un groupe de travail a été mis en place par le Conservatoire du littoral, associant la mairie de Plévenon, le Syndicat Mixte, l'inspection des sites et le Conseil départemental des Côtes d'Armor. L'objectif était de croiser les compétences afin de faire émerger un projet qui concilie l'ensemble des enjeux et les usages.

Très vite, le Conservatoire a diligenté un schéma d'intentions paysagères et muséographiques qui a été réalisé par un paysagiste-concepteur, un scénographe et une historienne.

Les premiers temps de la démarche ont consisté à explorer les lieux, à découvrir la diversité des ambiances et des points de vue et à participer à des animations proposées aux visiteurs pour prendre la mesure des espaces qui leur étaient nécessaires. À cette reconnaissance sensible a succédé une phase d'analyse permettant notamment de comprendre les subtilités du relief qui orienteront le projet. Tous les éléments fragilisant le caractère naturel du site ont été relevés.

Ce diagnostic a permis d'élaborer un schéma global qui pose sur une photographie aérienne la stratégie spatiale du projet avec une légende simple et lisible. Il s'appuie sur des grands principes structurant la philosophie de l'intervention ainsi que sur leur déclinaison en actions : renforcer l'intégrité et la puissance de la lande en la restaurant avec du broyat local ou en démolissant certains blocs et ruines ; redonner du sens au phare par notamment la suppression des stationnements à son pied et le confortement d'un second parking

QUELLES SUITES ?

Cette opération ambitieuse a participé à l'obtention du label Grand Site de France en 2019.

Suite aux travaux de restauration, une convention de gestion a été signée entre le Conservatoire du littoral, la commune de Plévenon et le Syndicat Mixte. Un plan de gestion va également être élaboré.

Certaines orientations du projet restent à mettre en œuvre, comme l'aménagement du phare, encore récemment habité. *"Si nous avons porté l'ensemble des travaux de reconquête paysagère, notre action se poursuit sur le site : la Tour Vauban, plus vieux phare de France à terre, et le phare de Fréhel IV, le plus jeune, font désormais partie de toute notre attention."* confirme Stéphane Riallin, chargé de mission du Conservatoire du littoral.

Le comité de pilotage du projet continue de se réunir une fois par an pour ajuster les aménagements aux nouveaux besoins. *"Le site n'est pas figé dans le*

déjà existant et discrètement niché dans un creux ; donner l'esprit du cap aux sentiers en créant des boucles sans passage par la route tout en prenant en compte la biodiversité, en évitant les platelages et les rambardes ou en concevant une signalétique directionnelle spécifique ; faire connaître les richesses du cap en concentrant l'interprétation dans trois lieux extérieurs ciblés, dont l'ancien restaurant transformé en belvédère ouvert, et en évitant le mitage par les panneaux. Le projet est illustré par des croquis, photographies anciennes et récentes, photomontage, etc.

"Ce projet agit plus par soustraction que par addition. Il est par essence peu visible après réalisation mais il est néanmoins fondamental." explique Alain Freytet, paysagiste-concepteur.

La maîtrise d'œuvre, commanditée par le Conservatoire du littoral, a été réalisée entre 2015 et 2019 avec le même paysagiste-concepteur mandataire. Elle a été séquencée en trois phases, au rythme des acquisitions foncières et des transferts de propriétés au Conservatoire du littoral (près de 15 hectares ont été acquis, permettant de compléter les propriétés de la commune de Plévenon sur lesquelles s'étend le Cap Fréhel) et de la vie du site (avec notamment en 2018 le départ de la route du Rhum). Ce séquençage a aussi permis de prendre le temps d'observer les nouveaux usages et d'adapter le projet. Pour s'adapter aux réalités du terrain naturel et encadrer au mieux le chantier, de nombreux croquis ont été réalisés pendant les travaux.

temps, les gestionnaires doivent pouvoir revenir sur ce qui a été fait pour que les aménagements répondent au mieux aux besoins." témoigne Camille Le Mao, inspectrice des sites.

Le cap Fréhel recevant toujours plus de visiteurs que ce qu'il peut accueillir, le gestionnaire travaille également sur une gestion de la fréquentation à une échelle élargie. Une plaquette va notamment être réalisée pour informer les visiteurs des différentes possibilités d'accès au cap en amont de leur venue.

"Depuis les aménagements, majoritairement bien perçus par les habitants, la découverte du site est plus apaisée et nous constatons un allongement de la durée des visites." conclut Marie-Laure Cayatte, directrice et cheffe de projet du projet Grand Site au Syndicat Mixte.



En 2015, avant le projet, l'arrivée sur le site par un vaste espace de stationnement au vocabulaire urbain situé au pied du phare provoquait un sentiment de déception chez le visiteur venu chercher l'immersion dans un site naturel.



Depuis 2019, l'approche sensible du phare est recomposée dans un site qui a retrouvé sa naturalité. Un sentier discret, créé dans la lande à bruyères, permet une rencontre progressive avec le phare.

Grand Site de France en projet Gorges du Gardon
Gestionnaire : Syndicat Mixte des Gorges du Gardon (SMGG)

Des maisons de site au dialogue soigné entre paysage et architecture

Le canyon calcaire creusé par le Gardon est la colonne vertébrale d'un territoire plus vaste empreint de garrigue, de vignes et d'oliviers. Il a motivé l'élévation du Pont du Gard, vestige de l'aqueduc romain d'Uzès à Nîmes.

POURQUOI ?

Si le Pont du Gard, qui constitue une des entrées est du site, est accompagné d'un musée et d'espaces de découverte en rive gauche permettant d'accueillir, d'informer et de sensibiliser les visiteurs aux patrimoines, une problématique de gestion des flux et de renforcement de l'offre touristique, notamment en intersaison, a été identifiée aux autres entrées principales du site. Lors de l'élaboration de l'OGS en 2004, la nécessité a ainsi été relevée de créer

deux nouveaux sites d'accueil dans les Gorges du Gardon, en complémentarité d'autres outils de médiation comme des visites commentées. Une attention particulière a été portée au choix des lieux, dans des villages, pour valoriser le patrimoine bâti, dynamiser le commerce local, impliquer davantage les habitants et préserver les espaces naturels ou agricoles soumis à une forte pression urbaine.

COMMENT ?

LA MAISON DU GRAND SITE



Au cœur d'un hameau, la maison du Grand Site prend place dans une ancienne magnanerie soigneusement rénovée et surélevée dans le respect des volumes et des couleurs alentour. Les panneaux photovoltaïques installés en toiture ne sont pas visibles depuis l'espace public. La cour ombragée est accessible à tous.

La maison du Grand Site est localisée à Sainte-Anastasia, à l'ouest des gorges du Gardon. Le Syndicat Mixte souhaitant restaurer un bâtiment, il s'est porté acquéreur en 2005 d'une ancienne magnanerie de 500 m² au cœur d'un hameau. Elle bénéficie de la proximité d'une place publique, notamment utilisée comme point de départ de randonnées.

En 2008, une étude de programmation a été réalisée. À partir d'un diagnostic urbain, architectural et

environnemental, plusieurs usages ont été définis : un point d'information et un espace muséographique pour comprendre la garrigue, la rivière, les falaises et les grottes ; une boutique et un espace extérieur de détente où sont proposés des produits locaux ; un lieu d'accueil pour les scolaires ; deux salles pédagogiques pouvant être prêtées aux associations locales ; les bureaux du Syndicat Mixte ; une résidence pour les stagiaires et chercheurs avec lesquels le gestionnaire du site coopère.

En 2010, une maîtrise d'œuvre a ensuite été commanditée pour la conception architecturale puis scénographique. Le parti pris architectural reposait avant tout sur la conservation des volumes existants, en respectant les typologies des façades qui témoignent de l'histoire du lieu. L'extension en bois du bâtiment s'est voulue discrète aux côtés des façades en pierre et des jeux de toitures du bâti vernaculaire. Une attention particulière a été

portée au choix des matériaux, au maximum locaux : menuiseries en chêne, façade en châtaignier, etc. La toiture a été mise à disposition d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif dont le SMGG est le principal coopérateur pour y installer des panneaux photovoltaïques, non visibles depuis l'espace public.

La maison du Grand Site est ouverte au public depuis 2015.

LA MAISON DU CASTOR



Depuis l'extérieur, la Maison du Castor est peu visible. Depuis l'intérieur, des ouvertures sont cadrées sur le grand paysage : pont du village de Collias, ouverture des gorges, etc.

La Maison du Castor a été implantée à Collias, village attractif par son accès à la rivière et ses activités de pleine nature. Elle prend place dans un ancien octroi surplombant la rivière. Le SMGG a signé avec la commune un bail emphytéotique lui permettant de disposer de la maîtrise foncière du bâtiment de 90 m² et d'un terrain de plus de 3500 m² dont une partie était constructible.

En 2010, une étude de programmation a été réalisée. Elle a proposé la restauration du bâtiment et la création de kiosques architecturaux et paysagers. L'ensemble offre : un espace de découverte d'une espèce emblématique du site et, à travers elle, la compréhension de son milieu et de l'histoire du site ; un théâtre de verdure mis à disposition de la dynamique culturelle et associative portée par les habitants ; une boutique et un espace de dégustation conçus comme une vitrine des savoir-faire du territoire.

En 2015, la maîtrise d'œuvre a été lancée pour préciser la conception architecturale, l'intégration paysagère et la muséographie. "Nous avons voulu former une véritable équipe projet avec la maîtrise

d'œuvre." raconte Stéphanie Ferrier, chargée de mission au SMGG. Très discret dans le paysage, le bâtiment créé s'est adapté au relief et aux arbres en place qui ont été préservés. Conçu en dialogue constant avec l'extérieur, il propose des points de vue originaux sur l'ouverture des gorges, la rivière et le village. Il a été relié à l'ancien octroi par une ombrière qui intègre des panneaux photovoltaïques, visibles depuis l'intérieur, servant aussi à filtrer la lumière du soleil.

Pour maintenir la qualité du projet lors de la réalisation, les cahiers des charges imposés aux entreprises ont été très exigeants. Par exemple, des indemnités importantes ont été notifiées en cas de suppression ou d'endommagement d'arbres. Toute essence de bois exotique a été exclue, y compris pour les supports de la scénographie pour lesquels les matériaux composites peu qualitatifs (comme le médium) ont également été proscrits.

Le site a ouvert ses portes en 2021.

"Les visiteurs viennent autant pour le contenu de la scénographie que pour l'originalité de l'architecture." poursuit Stéphanie Ferrier.

QUELLES SUITES ?

Les maisons de site ont très vite été appropriées par les habitants et associations (prêts de salles pédagogiques et organisation d'événements culturels comme des spectacles de théâtre).

Le gestionnaire élabore également un programme d'animations, à destination des scolaires et du grand public, dans et depuis les maisons de site (balades au bord du Gardon, etc.).

QUELS ENSEIGNEMENTS ?

Les clés de réussite

- Une définition des usages et la programmation préalable à la conception.
- Des lieux situés en cœur de village et multifonctionnels participant à la vie locale.
- Une requalification de patrimoines anciens.
- Une implication forte de la maîtrise d'ouvrage aux côtés de la maîtrise d'œuvre, de la conception au suivi de chantier.
- Un niveau d'exigence bien défini et partagé en amont avec les concepteurs et les entreprises, notamment en matière d'intégration paysagère et de qualité des matériaux.

Les points de vigilance

- Une responsabilité importante de la maîtrise d'ouvrage en cas de litige qui implique un partage et un archivage des prises de décision successives.
- Une nécessité de cohérence entre l'architecture et la scénographie qui méritent d'être conçus dans le cadre d'un même marché.

EN SAVOIR PLUS

- www.gorgesdugardon.fr/decouvrir/les-maisons-de-site/
- Guide pratique "L'entrepreneuriat de territoire dans les Grands Sites de France" (SCIC CITRE) - 2020

Grand Site de France Puy Mary - Volcan du Cantal

Gestionnaire : Syndicat Mixte du Puy Mary

Un schéma directeur et un plan de paysage routiers pour améliorer la découverte du site

Plus grand volcan d'Europe, le volcan du Cantal est caractérisé par des vallées bocagères qui rayonnent autour de l'emblématique pyramide du Puy Mary. Des perspectives et des horizons grandioses sont offerts depuis les crêtes, les planèzes et les plateaux dégagés.

QUELS ENSEIGNEMENTS ?

Les clés de réussite

- Un travail partenarial avec le service route du Conseil départemental qui a permis de partager une culture commune des paysagers routiers.

Les points de vigilance

- Une veille nécessaire pour que l'attention portée à la qualité des paysages routiers perdure.
- Le changement du lieu de stationnement qui nécessite un temps d'acceptation et d'appropriation par les habitants et les visiteurs habitués.

POURQUOI ?

La route fait partie intégrante du paysage et de l'histoire du Puy Mary. Elle donne accès au massif, fait le lien entre les vallées et les villages, constitue un véritable observatoire du paysage et participe à la découverte du territoire depuis un siècle et demi. Parfaitement inscrite dans les reliefs, elle invite à une itinérance paysagère entre larges panoramas et ambiances plus intimes au détour d'une cascade ou d'un bois ombragé. Consciente des enjeux en termes de gestion de la fréquentation associés à ce motif paysager, la CSSPP a demandé au Conseil départemental du Cantal, à l'origine de l'engagement du territoire dans une OGS, de lancer un schéma directeur de coordination paysagère des aménagements routiers, réalisé en 2001. Cette étude a notamment permis d'aborder la morphologie des talus routiers dans le respect de la topographie, le traitement des mobiliers de

la route permettant de révéler les petits ouvrages d'art et la gestion du stationnement. "Cette première étude a permis de développer une culture partagée de la route, conciliant les normes et les contraintes techniques des aménagements routiers avec la préservation des qualités paysagères." souligne Jean Privat, directeur du Syndicat Mixte. Elle a aussi mis en avant l'importance paysagère des cols par les vues spectaculaires qu'ils offrent et les effets de basculement qu'ils procurent. Cependant, ces sites stratégiques ont aussi été fragilisés par des aménagements successifs. Parmi les sept cols identifiés pour amorcer une requalification paysagère, trois ont fait l'objet d'une réhabilitation prioritaire comme le Pas de Peyrol, au pied du Puy Mary, en 2012. La même année, le Syndicat Mixte a engagé un plan de paysage, affiné en 2017, pour la requalification des quatre autres cols.

COMMENT ?

- Renaturation de la plateforme de stationnement et réduction de l'emprise de la route.
- Création d'un espace de stationnement dans le versant boisé, inséré dans la pente.
- Aménagement d'un chemin donnant accès au GR et à un sentier d'interprétation.



Ce schéma réalisé sur une photographie aérienne permet de synthétiser les intentions du projet.

Des visites de terrain avec le bureau d'études, le Conseil départemental et les services de l'État ont permis d'alimenter ce plan de paysage.

Inscrits dans une approche globale à l'échelle du volcan cantalien, les quatre cols ont fait l'objet d'une analyse particulière.

Les diagnostics ont permis de situer les cols dans leur territoire et leur itinéraire. Les grandes structures spatiales et les motifs qui les caractérisent ont été identifiés. Les points de vue et co-visibilités privilégiés ont aussi été relevés, pour donner à lire le grand paysage depuis le col ou pour observer le col mis en scène dans son paysage.

Ces diagnostics ont été mis en perspective avec les aménagements existants. Des photographies

commentées et retravaillées ont permis de mettre en avant les vulnérabilités et les potentialités des cols et des photomontages de principe ont favorisé le partage des paysages souhaités.

En prenant en compte les projets des différents maîtres d'ouvrage et en définissant la capacité d'accueil des cols, des intentions de projet et des scénographies d'approche des cols ont été débattues. Elles ont ensuite été traduites en propositions d'aménagement, illustrées par des schémas, des photographies aériennes montrant le site dans son état actuel et son état projeté, des coupes et des croquis sur photo de l'existant. L'ensemble a ensuite été chiffré.

 EN SAVOIR PLUS

• www.puymary.fr

QUELLES SUITES ?

Cette étude a été reprise et complétée en 2017 à l'échelle de deux cols. Ces compléments ont permis d'adapter les propositions aux nouvelles données topographiques et à l'évolution des besoins.

Les deux cols ont ensuite fait l'objet de maîtrises d'œuvre de requalification et de valorisation. La continuité du projet a été assurée par le Syndicat Mixte.



Ce croquis sur photographie permet d'illustrer les principes du projet. Avant, l'intégrité du col du Pertus était mise à mal par une plateforme de stationnement. L'effet d'écran formé par les véhicules ne permettait pas de ressentir l'effet de basculement du col. Après, le déplacement de l'espace de stationnement permet de réduire au maximum la largeur de la route au droit du col, dénué de signalétique et de mobilier. Un chemin permet de rejoindre un sentier d'interprétation.

Grand Site de France en projet Gorges du Tarn, de la Jonte et causses
Gestionnaire : Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes

Une charte signalétique au service du paysage

Issues du creusement des causses par les rivières, les gorges du Tarn et de la Jonte impressionnent par leur profondeur et leurs falaises spectaculaires. Face à la multiplication de la signalétique, non autorisée en site classé et engendrant une pollution visuelle importante, le gestionnaire du Grand Site a élaboré une charte signalétique. Après un an de travail en partenariat avec les services de l'État et les socioprofessionnels (loueurs de canoës, hébergeurs, restaurateurs, etc.), la charte a été validée par les communes en 2008. Elle a permis d'harmoniser la signalétique et de favoriser le repérage des visiteurs dans le Grand Site, notamment

concernant les offres des socioprofessionnels, sans porter atteinte à la qualité des paysages. Pour cela, trois typologies ont été déclinées, participant aussi à mieux identifier le site : la Signalisation d'Information Locale (SIL) le long des routes et dans les bourgs, des enseignes à l'entrée des sites proposant des activités touristiques et locales et des Relais Informations Service (RIS) dans des villages. De 2010 à 2016, la majorité des publicités non conformes à la réglementation ont été retirées. Une veille quotidienne sur le territoire permet de pérenniser ces résultats et de maintenir la qualité retrouvée des paysages.



EN SAVOIR PLUS

- www.gorgescaussescevennes.fr

Les routes sont les portes d'entrée du Grand Site. La suppression de la signalétique non conforme à la réglementation, située à leurs abords, a permis de redonner à lire l'ampleur du grand paysage dans lequel elles s'inscrivent.

Maintenir et accompagner des pratiques agricoles et sylvicoles respectueuses des spécificités paysagères

Contexte et enjeux pour les Grands Sites de France

Les paysages agricoles et forestiers sont constitutifs de la singularité des Grands Sites de France. Ils témoignent d'une adaptation fine et nécessaire des hommes au climat, aux reliefs et aux ressources locales. Suite à la Seconde Guerre mondiale, la modernisation des pratiques agricoles et sylvicoles a permis d'augmenter et de régulariser les productions. Cependant, les paysages agricoles et sylvicoles ont pu être fragilisés : simplification du parcellaire et des motifs paysagers spécifiques, enfrichement des parcelles les moins productives et les plus difficiles d'accès, diminution de la diversité des productions, difficultés à transmettre le foncier, transformation du bâti agricole, développement de

l'urbanisation et fragilisation des liens entre sites bâtis et espaces agricoles et forestiers, etc. Les effets du changement climatique se sont également ajoutés à ces évolutions. De nombreux gestionnaires sont engagés dans des initiatives visant à accompagner les évolutions dans l'optique de maintenir, de renforcer et d'entretenir les structures et qualités paysagères des lieux.

L'enjeu pour les Grands Sites de France est de maintenir les agriculteurs et forestiers en favorisant des pratiques viables économiquement, respectueuses du paysage, de la biodiversité et des ressources en eau.

Quelques recommandations

- Comprendre les enjeux économiques et les intégrer.
- Favoriser des débouchés pour soutenir des filières locales.
- Associer les acteurs des filières agricoles et sylvicoles au projet de territoire ainsi que les professionnels du foncier (DRAAF, chambre d'agriculture, association d'agriculteurs ou de propriétaires forestiers, safer, ONF et ses réseaux "paysage" et "Forêt d'Exception", CRPF, etc.).
- Expérimenter des démarches paysagères dans le cadre des outils existants (projet alimentaire territorial, charte et plan de gestion forestière, etc.) ou d'études paysagères agricoles et sylvicoles

pour mettre en avant les spécificités paysagères, leurs fonctionnalités et leurs principales évolutions, dégager les enjeux et mettre en place un programme d'actions adapté.

- Accompagner les porteurs de projet agricoles et sylvicoles dans les projets d'installation et de reprise d'exploitation, dans leurs modes de gestion, dans l'évolution de leur parcellaire (maintien et renforcement de la trame paysagère) et dans leurs projets de constructions et d'aménagements (bonne implantation des bâtiments quand ils sont nécessaires à leur activité, qualité du bâti, des accès et des abords, etc.) ainsi que dans les projets d'installation et de reprise d'exploitation.

RESSOURCES SPÉCIFIQUES

- Guide pratique "L'entrepreneuriat de territoire dans les Grands Sites de France" - 2020
- Actes des 23^e Rencontres du RGSF "Comment favoriser un développement des territoires en harmonie avec la nature et les paysages ?" - A paraître
- Actes des 22^e Rencontres du RGSF "Paysages en mouvement - Comment accompagner les dynamiques, anticiper le changement climatique ?" (séquence 1) - 2020
- Actes des 18^e Rencontres du RGSF "Démarches paysagères dans les Grands Sites de France" (séquence 3) - 2016
- Recueil d'expériences "Paysages et biodiversité, Les Grands Sites de France s'engagent" - 2019

EXEMPLES D'OUTILS

- **Étude paysagère agricole et/ou sylvicole** : plusieurs sites, comme le Cap d'Erquy - Cap Fréhel ou la Chaîne des Puys - puy de Dôme (cf. chapitre 5 - Et ailleurs), ont engagé des études paysagères dont la porte d'entrée est l'agriculture ou la sylviculture.
- **Guichet unique agricole** (cf. fiche pratique 5.1)
- **Association foncière pastorale** (cf. fiche pratique 5.2)
- **Voyages d'étude** : des sites comme les Falaises d'Étretat, Côte d'Albâtre ; Les Deux-Caps Blanc-Nez, Gris-Nez ; La Hague ; Bibracte - Mont Beuvray ont organisé des visites avec des élus et des agriculteurs sur d'autres territoires qui partagent leur problématique, membres ou non du RGSF pour échanger sur leurs pratiques.

Grand Site de France Estuaire de la Charente - Arsenal de Rochefort
Gestionnaire : Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO)

Un guichet unique pour accompagner l'évolution paysagère et architecturale des exploitations

L'estuaire de la Charente est la rencontre entre l'océan Atlantique et le fleuve qui serpente dans l'ancien golfe marin. Les prairies naturelles des marais sont bordées par les cultures fourragères des terres hautes. Le fonctionnement des exploitations agricoles, implantées en bordure de marais, est intimement lié à cette spécificité.

QUELS ENSEIGNEMENTS ?

Les clés de réussite

- Une réflexion approfondie en amont des projets qui permet un gain de temps et une meilleure qualité des réalisations.
- Un coordinateur clairement identifié qui favorise les échanges entre les différents acteurs concernés et permet de faciliter les procédures pour le porteur de projet.
- Des partenaires qui orientent les exploitants vers le guichet unique dès qu'ils prennent connaissance d'un projet pour que l'accompagnement puisse être effectué le plus en amont possible.
- Un accompagnement au cas par cas qui s'appuie sur les besoins techniques des exploitants.
- Une démarche paysagère avec des outils graphiques qui favorise une approche globale pédagogique et qualitative des exploitations.
- En site classé, un soutien financier facilite la mise en œuvre des objectifs qualitatifs.

Les points de vigilance

- Des documents d'urbanisme parfois inadaptés qui empêchent l'évolution qualitative des sièges d'exploitation. Le mode de collaboration mis en place entre la coordinatrice du guichet unique et les services en charge de la planification urbaine permet de préconiser des modifications adaptées au moment de la révision de ces documents.



Au bord de la Charente, plusieurs usages se côtoient : production de fourrage, pêche à la ligne et au carrelet, promenade, etc.

POURQUOI ?

Lors de la procédure de classement du site en 2013, les agriculteurs ont exprimé leur inquiétude face à cette nouvelle protection qui risquait de freiner l'évolution de leur exploitation. Dès 2014, la CARO a donc créé un "guichet unique" afin d'accompagner les agriculteurs et conchyliculteurs dans leur projet

de construction ou d'aménagement en site classé. Il vise à répondre au mieux aux besoins des porteurs de projet tout en garantissant la compréhension et la préservation du patrimoine architectural et paysager et le respect des cadres réglementaires.

COMMENT ?

Pour mettre en place et animer ce guichet unique, la CARO a créé un poste de paysagiste-concepteur en interne. Il permet de coordonner les interventions des différents acteurs concernés, d'assurer la bonne prise en compte du paysage dans la conception des projets, d'accompagner les porteurs de projet aussi bien sur le volet technique et financier que sur le montage des dossiers et le suivi de leur instruction en site classé. Le guichet unique fonctionne en trois temps sur sollicitation du porteur de projet :

1. Un premier rendez-vous est organisé chez l'exploitant avec la paysagiste et la chargée d'urbanisme de la CARO, la Chambre d'Agriculture ou le Comité Régional Conchylicole et un élu de la commune. Il permet d'identifier les besoins (fonctionnement de l'exploitation, utilisation des bâtiments existants, circulations, projet de développement au regard des besoins), de rappeler le contexte réglementaire et de partager les premiers points de vigilance. L'ensemble est renseigné dans une "fiche contact".
2. Si le projet est conforme à la réglementation et que les besoins techniques de l'exploitant le justifient, un deuxième échange est organisé en associant également l'architecte-conseil du CAUE ainsi que l'architecte des bâtiments de France et l'inspectrice des Sites. Il permet

de travailler sur le projet de l'exploitant (contextualisation de l'exploitation dans le grand paysage, préconisations architecturales et paysagères en termes d'implantation, de volume, de matériau, de couleur, de plantation, de gestion, etc.). Une "fiche conseil paysage et architecture" synthétise le projet et les conseils donnés.

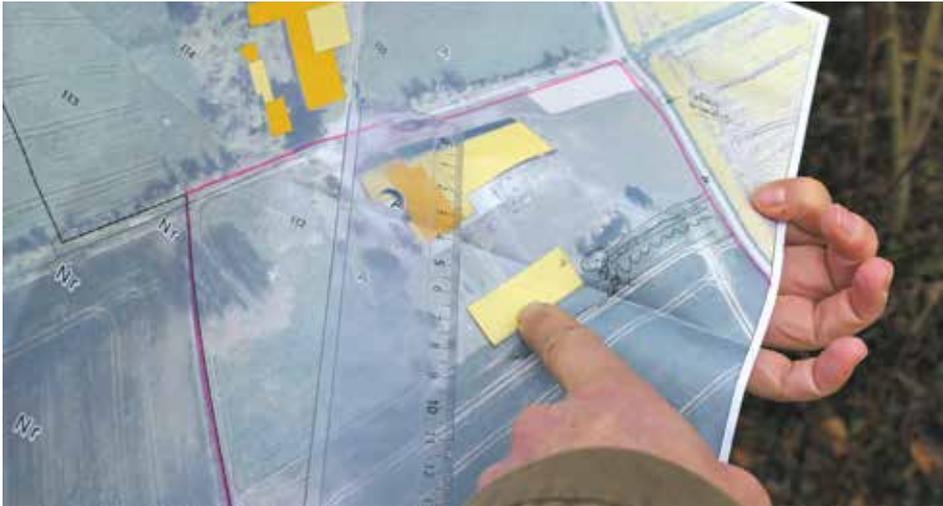
3. Après un rappel des procédures administratives, le porteur de projet finalise son projet avec l'aide possible d'un architecte ou d'un constructeur. Il dépose ensuite les demandes d'autorisation d'urbanisme auxquelles il peut associer la "fiche

conseil". Le dossier peut être envoyé en amont à la CARO pour consultation et conseil.

"L'exigence de qualité étant forte en site classé et entraînant potentiellement des surcoûts, la CARO propose une aide financière aux porteurs de projet." explique Miléna Gross, paysagiste-conceptrice de la CARO. Plafonnée à 10 000 €, cette aide permet de couvrir 50% du montant hors taxes des travaux éligibles liés à la prise en compte de la qualité paysagère et architecturale des bâtiments ou aménagements attendue.

EN SAVOIR PLUS

- www.agglo-rochefortocéan.fr/le-grand-site-de-france-estuaire-de-la-charente-et-arsenal-de-rochefort
- Plaquette "Agriculteurs, conchyliculteurs, la Communauté d'agglomération Rochefort Océan accompagne vos projets"



A l'aide d'une photographie aérienne et de bâtiments en papier à la même échelle, la paysagiste-conceptrice de la CARO, échange avec les porteurs de projet sur l'implantation la plus appropriée de leur futur bâtiment.

QUELLES SUITES ?

Le guichet unique s'est ensuite diffusé à l'ensemble de la CARO, hors périmètre du Grand Site de France, avec un processus simplifié pour les projets à moindre enjeu.

Depuis 2014, une trentaine de projets ont été étudiés par le guichet unique agricole. Tous ceux qui ont fait l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme ont été acceptés par la collectivité. "Les avis unanimement favorables rendus par la

CDNPS attestent de la plus-value apportée par la méthode dans la qualité des projets." témoigne Aurélie Berger, inspectrice des Sites. Par ailleurs, "les professionnels ont modifié leurs représentations du site classé : les « contraintes » d'exigence ou de délais sont compensées par l'accompagnement dans la conception des projets qui intègrent l'ensemble des réglementations." poursuit-elle.



Des vues et des coupes permettent de faciliter la compréhension de l'évolution de l'exploitation agricole à long terme. Ici, le positionnement du nouveau bâtiment permet de préserver un point de vue sur le marais. Sa hauteur est limitée pour s'inscrire en continuité des bâtiments existants organisés en cour de ferme. La plantation d'une haie champêtre est recommandée pour sa valeur écologique et la transition douce qu'elle offre avec les terres cultivées.

Grand Site de France en projet Cité de Minerve, Gorges de la Cesse et du Brian
Gestionnaire : Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles

Une mission de conseil en paysage pour accompagner la création de nouveaux vignobles

S'appuyant sur le piémont Sud de la Montagne Noire, la cité médiévale de Minerve se dresse fièrement sur un éperon rocheux au confluent des rivières de la Cesse et du Brian. Les causses qui l'entourent sont marqués par la garrigue et les vignes. Au fil du temps, avec la déprise agricole, certaines parcelles se sont enfrichées, fragilisant la qualité de ces paysages et augmentant les risques d'incendie. Deux communes du Grand Site et des viticulteurs ont alors porté un projet de création de vignobles répartis sur 52 hectares. Pour conforter cette initiative locale tout en préservant les motifs paysagers identitaires du site, en 2018, le Syndicat Mixte et la DREAL ont proposé et accompagné la mise en place d'une mission de conseil en paysage, dont la maîtrise d'ouvrage a été assurée par une des deux communes. Entre 2018

et 2020, des visites sur site ont été organisées associant les futurs exploitants, la paysagiste, le Syndicat Mixte, la DREAL et la Safer. Elles ont permis à 15 viticulteurs de bénéficier d'un conseil à l'échelle des parcelles concernées : définition de la taille des parcelles dans le respect du découpage lithique existant, conservation des arbres et de certains éléments du petit patrimoine (muret, capitelle, etc.), plantations à réaliser, etc. Chaque conseil a fait l'objet d'une fiche synthétique illustrée et a été pris en compte lors des travaux d'aménagement. Un suivi de la biodiversité a également été assuré par le PNR du Haut Languedoc. Ce type de mission peut être reconduite au fil de l'émergence de nouveaux projets.



Pour la création de cette nouvelle parcelle de vigne, plusieurs recommandations ont été apportées par la paysagiste-conseil pour associer qualité paysagère et contraintes d'exploitation du vigneron : conservation et restauration des clapas qui délimitent la parcelle, maintien des bosquets de pins et d'une strate arbustive de la garrigue en lisière de parcelle, plantation de fruitiers compagnons de la vigne, etc.

EN SAVOIR PLUS

- www.payshlv.com/operation-grand-site-ogs

Grand Site de France Vallée de la Vézère

Gestionnaire : EPCC Pôle d'Interprétation de la Préhistoire (PIP)

Des Associations Foncières Pastorales Libres pour maintenir des paysages ouverts

Au cœur du Périgord Noir, la Vallée de la Vézère offre un paysage de vallée relativement encaissée, marqué par de multiples traces d'occupation préhistorique dont l'importante grotte ornée de Lascaux. Les landes à bruyères sur les plateaux, les pelouses sèches sur les pentes et les prairies humides dans le fond de vallée sont favorables au pâturage extensif qui maintient le paysage ouvert.

POURQUOI ?

En 2009, l'étude paysagère fondatrice de la démarche Grand Site de France, a notamment mis en avant une fermeture importante du paysage sur les pentes et les rebords de plateaux. L'arrêt du pâturage ovin extensif dans la deuxième moitié du XX^e siècle a participé à la recolonisation de ces espaces par la végétation naturelle. Les longues perspectives qui donnaient à lire la vallée et les plateaux se sont refermées. Pour maintenir les paysages ouverts, depuis 2016, des communes du territoire, soutenues par les intercommunalités, se sont mobilisées pour créer des Associations Foncières Pastorales Libres (AFPL). En cohérence avec le projet du Grand Site de France, elles permettent de rassembler des

COMMENT ?

Préalablement à la création des AFPL, une large zone pastorale a dû être définie par arrêté préfectoral, portée par la Chambre d'Agriculture. Les communes ont ensuite pu bénéficier de l'accompagnement d'une antenne de la Chambre d'Agriculture (coordination, conseil technique, financier et statutaire, veille foncière, capitalisation des expériences, etc.). Le foncier étant essentiellement privé, des réunions publiques ont été organisées pour présenter le projet. Un groupe technique réunissant la commune, la Chambre d'Agriculture et le Conservatoire d'Espaces Naturels a cartographié les parcelles en déprise, souvent difficiles d'accès par les outils mécaniques et ayant un intérêt en termes de paysage et de biodiversité (bois, landes, friches, pelouses sèches, petites clairières abandonnées). Leur typologie et leur état ont été précisés. L'enjeu était de réaliser des massifs pastoraux de plusieurs hectares et continus.

La première AFPL, au nord du site, a débuté avec 60 propriétaires répartis sur 3 communes pour une surface totale de 600 hectares, essentiellement en prairies calcicoles et en landes. Elle a permis

propriétaires pour mettre des terrains en déprise à la disposition des éleveurs. *“Grâce à la relance du pâturage, nous luttons contre la fermeture des paysages et nous valorisons les éléments paysagers emblématiques et identitaires de la vallée. Il participe aussi à la lutte contre la déprise agricole, à développer une activité économique qui autrement ne serait pas rentable, à accroître les richesses floristiques et faunistiques et à lutter contre le risque d'incendie croissant. Tout le territoire est gagnant.”* raconte Stéphane Roudier, président d'une des AFPL et élu en charge du groupe de travail “Agriculture et forêt” (cf. fiche pratique 2.1).

d'installer en 2018 une bergère sans bâtiment et un éleveur qui pratique également l'agri-tourisme. Depuis 2020, l'AFPL a intégré une quatrième commune désireuse d'intégrer le projet et permettant d'agrandir la surface et la diversité des zones à pâturer (Sites Natura 2000, noyeraies, truffières, prairies) atteignant ainsi une surface totale de 1 200 hectares. Après avoir reconquis des espaces de coteau, l'AFPL s'est progressivement étendue aux milieux humides de bords de Vézère qui ont également souffert de la déprise agricole ou de transformations liées aux usages contemporains. Des zones en bord de berges au niveau du bourg de Condat ont été mises en pâture.

La seconde AFPL, au sud du site, a permis de regrouper 32 propriétaires pour une surface totale de 415 hectares situés sur des coteaux et des fonds de vallée humide qui s'étaient enfrichés. Si un éleveur a pu s'installer, il a dû cesser son activité faute de foncier agricole suffisant. Après plusieurs années sans pâturage, un nouvel agriculteur, disposant d'autres parcelles dans un territoire voisin, a pris la relève.

QUELS ENSEIGNEMENTS ?

Les clés de réussite

- Des regroupements de parcelles permettant de réinstaller une gestion durable des paysages dans des lieux non mécanisables au parcellaire éclaté.
- Des modèles économiques adaptés aux projets des éleveurs.
- Le choix des éleveurs.

Les points de vigilance

- La sensibilisation des propriétaires au temps de développement du projet est à intégrer. Le regroupement des parcelles étant progressif, certaines d'entre elles ne peuvent pas encore être intégrées au plan de pâturage dès le lancement de l'AFPL (éloignement des massifs pastoraux, etc.).
- La cohérence entre les surfaces à pâturer et le nombre d'éleveurs. Une surface suffisante de terrain est nécessaire pour garantir l'installation pérenne des exploitants. À l'inverse, une surface trop importante engendre un entretien moins fréquent des parcelles.

EN SAVOIR PLUS

• www.pole-prehistoire.com

Dans ces AFPL, le pâturage est entièrement itinérant pour permettre de s'adapter aux conditions climatiques et fourragères. Aucune installation pérenne n'est nécessaire et les clôtures mobiles sont discrètes. Pour programmer annuellement les secteurs à pâturer en prenant en compte les enjeux écologiques et organisationnels ainsi que les usages, des plans de pâturage sont définis avec les éleveurs, la Chambre d'Agriculture, le Conservatoire d'Espaces Naturels, les communes concernées et les associations locales (chasseurs, randonneurs, sportifs). Les périmètres des AFPL étant en partie couverts par des habitats d'intérêt communautaire, un plan de gestion et des contrats Natura 2000 ont été mis en place avec le Conservatoire d'Espaces Naturels. En étant cosignataires de ces contrats,

QUELLES SUITES ?

Si les AFPL ont essentiellement permis de maintenir des paysages ouverts, aujourd'hui, le Grand Site de France engage une réflexion pour défricher des parcelles qui se sont fermées. Par ailleurs, la collectivité travaille également au développement

des AFPL ont permis de faire bénéficier de fonds FEADER aux éleveurs.

Certifié en agriculture biologique, le modèle économique est tourné autour de la production de viande ovine à destination d'une consommation locale (épiceries des villages, marchés de producteurs locaux, etc.). La ressource fourragère disponible sur les terrains est mise à disposition des éleveurs gratuitement, leur permettant d'assurer la rentabilité économique de leur exploitation.

"Les AFPL ont permis aux propriétaires et aux acteurs locaux de se questionner sur la valeur patrimoniale du site et sur le rôle qu'ils pouvaient prendre pour maintenir des paysages ouverts." témoigne Caroline Fillaire, chargée de mission Grand Site.

des circuits courts pour valoriser les produits issus de l'élevage.

D'autres associations foncières sont en train de voir le jour à l'échelle du département.



Le pâturage permet de maintenir des paysages ouverts, d'entretenir des chemins ruraux et de révéler le patrimoine vernaculaire associé au pastoralisme tel que murets et cabanes en pierre sèche.

Grand Site de France Chaîne des Puys - puy de Dôme

Gestionnaire : Conseil départemental du Puy-de-Dôme

Une gestion paysagère, pastorale et sylvicole pour révéler les formes volcaniques des puys

Les 80 volcans de la Chaîne des Puys présentent une grande diversité de formes volcaniques. Cependant, la déprise agricole, l'expansion spontanée des boisements et le développement d'une activité sylvicole intensive et mono-spécifique ont progressivement fait perdre la lisibilité de leurs singularités. Dans le cadre d'une stratégie paysagère globale, plusieurs puys ont donc fait l'objet d'études de mise en valeur pour orienter les modalités de gestion. Elles ont notamment pris en compte les enjeux de paysage, de géologie, de fréquentation, de biodiversité, de gestion pastorale et sylvicole, de santé des peuplements et d'adaptation au changement climatique. Par exemple, en 2017, une étude a été menée sur le puy de Chaumont par un paysagiste-concepteur et des experts forestiers, en lien étroit avec les représentants des propriétaires et l'ONF. En s'appuyant sur les recommandations de l'étude, en 2019, la partie sommitale du puy de Chaumont a été défrichée pour donner à lire le cratère. Pour ne pas ajouter de coûts supplémentaires aux propriétaires, le Conseil départemental a pris en charge les mesures

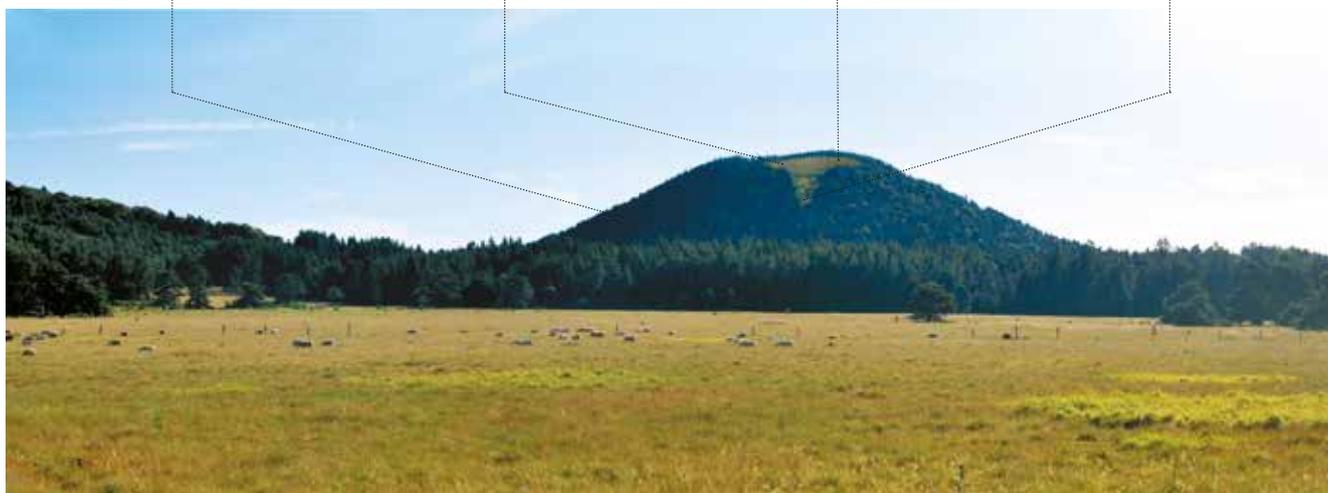
de compensation imposées par le défrichement. Une gestion pastorale va être conduite dès 2022 pour maintenir l'ouverture paysagère. Si dans un premier temps, un troupeau mobile va être mis en place par le Conseil départemental, le PNR des Volcans d'Auvergne et un lycée professionnel agricole, l'objectif à long terme est de créer les conditions favorables pour une reprise par un agriculteur en offrant d'autres aires de pâturage à proximité. Sur les flancs forestiers du volcan, une nouvelle technique d'exploitation sylvicole a été expérimentée pour éviter le phénomène de "peignage" disgracieux. La Fondation Chaîne des Puys - faille de Limagne, composée de grandes entreprises régionales, a financé les surcoûts engendrés par cette méthode. Un parcours de découverte sera également proposé offrant notamment un panorama généreux depuis le sommet. Ce projet ayant démontré que les changements de pratiques sont possibles, il a permis d'enclencher d'autres opérations sylvicoles mieux intégrées dans le paysage et l'environnement.

Adaptation de la technique d'exploitation sylvicole pour éviter le phénomène de peignage

Ouverture du cratère sommital pour le rendre lisible et mise en place prochaine d'une gestion pastorale

Création d'un parcours de découverte

Réflexion en cours pour révéler le talweg d'érosion¹ en remplaçant progressivement les épicéas par des feuillus



Ce photomontage a permis aux acteurs d'échanger sur les principes d'interventions à mettre en place dans le cadre du projet de valorisation du puy de Chaumont.

 EN SAVOIR PLUS

• www.volcan.puy-de-dome.fr

1. Un talweg d'érosion est une « dépression topographique » ou un « fossé », souvent favorisé par le ruissellement et/ou le piétinement.

Encourager des formes bâties, des espaces publics et des architectures de qualité

RESSOURCES SPÉCIFIQUES

- Actes des 18^e Rencontres du RGSF "Démarches paysagères dans les Grands Sites de France" (séquence 1) - 2016
- Actes des 17^e Rencontres du RGSF "Valeurs et dynamiques paysagères des Grands Sites de France" (Guichet unique en Vallée de la Vézère) - 2015
- Guide pratique pour limiter l'artificialisation des sols - Ministère de la Transition écologique - 2021
- Fascicule 35 "Aménagements paysagers, aires de sports et de loisirs de plein air" - Ministère de la Transition écologique - 2021

EXEMPLES D'OUTILS

- **Charte paysagère et architecturale** : de plus en plus de sites (Salagou - Cirque de Mourèze, Cap d'Erquy - Cap Fréhel, Sixt-Fer-à-Cheval, etc.) s'engagent dans ces chartes qui visent à guider les porteurs de projet dans leurs aménagements et rénovations ou constructions (cf. fiches pratiques 6.1 et 3.2).
- **Carnet d'architecture**
- **Guichet unique / accompagnement des porteurs de projet** : il peut être mis en place avec ou sans charte (cf. fiches pratiques 3.2, 5.1, 6.1, 8.1).
- **Formation** : plusieurs sites comme le Salagou - Cirque de Mourèze ont mis en place des formations en urbanisme à destination des élus et des socioprofessionnels (maçons, artisans, architectes, etc.), souvent organisées avec les CAUE.

Contexte et enjeux pour les Grands Sites de France

Les Grands Sites de France sont des territoires habités. Les hommes s'y sont implantés de façon précise, en s'appuyant sur les spécificités des sites et en tirant parti des ressources en place. Vivants, ces territoires continuent à accueillir des habitants, des activités et des équipements pour répondre aux besoins contemporains. Cependant, ce développement "urbain" peut être associé à des phénomènes de banalisation de l'espace qui fragilisent leurs paysages. Les gestionnaires cherchent donc à favoriser des formes bâties, des espaces publics, des rénovations et des constructions ainsi que des aménagements soignés qui participent à la qualité du cadre de vie et limitent l'artificialisation

des sols. Ils mettent notamment en place des outils permettant de définir une ambition qualitative partagée en matière d'urbanisme afin d'orienter au mieux les porteurs de projet publics ou privés.

Une grande part des structures gestionnaires des Grands Sites de France étant distinctes des autorités compétentes en matière d'urbanisme et n'étant pas reconnues comme Personne Publique Associée, l'enjeu reste la déclinaison du projet du Grand Site dans les documents d'urbanisme au niveau où ils s'élaborent. Pour les autres, l'enjeu est de faire le lien en transversalité avec les services en charge de l'urbanisme.

Quelques recommandations

- Élaborer des chartes paysagères et architecturales pour définir et partager la qualité souhaitée en matière de formes urbaines, d'espaces publics, de rénovations, de constructions et d'aménagements (implantation, volume, matériaux, végétaux, etc.). Plus les chartes sont illustrées, plus elles sont facilement appropriables. Il est conseillé de légèrer soigneusement les illustrations pour en partager la lecture.
- Prévoir une instance d'accompagnement des porteurs de projet publics et privés : guichet unique, permanences paysagères et architecturales en lien avec les partenaires comme les CAUE, etc.
- Anticiper la déclinaison du projet du Grand Site dans les documents d'urbanisme en créant des relations de travail et de confiance avec les services qui les élaborent. Les gestionnaires peuvent aussi s'appuyer sur l'article R132-5 du code de l'urbanisme : pour l'élaboration des documents d'urbanisme, *"les communes ou groupements compétents peuvent recueillir l'avis de tout organisme ou association compétent en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'environnement, d'architecture, d'habitat et de déplacements"*.

Grand Site de France Cirque de Navacelles

Gestionnaire : Syndicat Mixte pour le Grand Site de Navacelles

Une charte architecturale et paysagère pour un développement harmonieux du bâti

Au cœur du Bien UNESCO Causses et Cévennes, les gorges de la Vis entaillent les plateaux calcaires qui surplombent le majestueux Cirque de Navacelles. Le méandre creusé puis abandonné par la rivière dessine une boucle fertile dans laquelle se niche une pyramide rocheuse et un hameau.

POURQUOI ?

Pour protéger et valoriser le territoire du Grand Site et apporter de la cohérence et du sens aux initiatives individuelles et aux projets communaux, le Syndicat Mixte a lancé l'élaboration d'une charte paysagère et architecturale fin 2010. Après cinq ans de concertation, la grande majorité des élus

COMMENT ?

Environ 180 personnes (services de l'État, élus et conseillers municipaux, partenaires institutionnels, socioprofessionnels, habitants, etc.) ont été associées à la co-construction de la charte.

Le diagnostic a notamment permis de décrire précisément les typologies d'implantation des villages, des hameaux et des constructions agricoles (au regard des reliefs et des ressources), les caractéristiques du bâti (implantation, volume, composition des façades, matériaux, etc.). L'analyse de l'évolution des silhouettes villageoises a mis en avant des ruptures avec les modes d'organisation traditionnels à partir des années 1970 participant à déstructurer la trame du bâti et des espaces publics attenants. Des schémas, représentations en plans et croquis ont permis de mettre en avant les enjeux propres à la majorité des villages du territoire.

Dans le document d'orientations, des études de cas ont été réalisées afin de simuler l'évolution de plusieurs villages. Deux scénarios ont à chaque fois été proposés : le laisser-faire et l'anticipation

QUELLES SUITES ?

Pour animer la charte, le Syndicat Mixte a pris plusieurs dispositions concernant :

- L'accompagnement des porteurs de projet : dès 2015, une convention tripartite a été élaborée avec les CAUE des deux départements concernés pour apporter un conseil architectural et

se sont engagés par écrit à respecter la charte. Si cet outil non réglementaire évoque l'ensemble des paysages du site (petit patrimoine, patrimoine végétal, itinéraires de découverte), une attention particulière a été portée à l'évolution des bourgs et des villages ainsi qu'à celle de leurs architectures.

des extensions en s'appuyant sur les spécificités paysagères. Des schémas s'appuyant sur des plans cadastraux ont visé à faciliter l'intégration du scénario souhaité dans les zonages des documents d'urbanisme. Des recommandations ont ensuite été faites concernant la qualité des espaces publics, des parcelles habitées et de l'architecture, notamment contemporaine pour qu'elle s'inscrive dans les caractéristiques locales. L'intégration paysagère des bâtiments agricoles a également été abordée. *"La charte ne s'oppose pas au développement, elle cherche à le concilier avec la préservation du paysage."* précise Myriam Bouhaddane, paysagiste-conseil au CAUE du Gard.

Les fiches-actions détaillent les constats, les principes d'action et recommandations, les outils à utiliser et à mettre en place ainsi que les acteurs à associer pour renforcer le caractère des villages et hameaux et promouvoir une architecture respectueuse du site.

paysager gratuit aux porteurs de projet privés et publics. Si ce conseil est privilégié en amont des demandes d'autorisation d'urbanisme par les pétitionnaires, il peut aussi être sollicité par les services urbanisme en aval. Les cinq premières années, plus de 200 conseils ont été apportés.

QUELS ENSEIGNEMENTS ?

Les clés de réussite

- Un document de référence élaboré collectivement permettant de partager une vision commune.
- Un accompagnement au cas par cas des porteurs de projet.
- Une animation constante de la charte auprès des communes et de tous les publics.

Les points de vigilance

- La densité du document qui nécessite des outils de synthèse et d'accompagnement pour faciliter leur appropriation.
- Le manque de légitimité d'un Syndicat Mixte pour décliner les principes de la charte dans les documents d'urbanisme qui implique un travail partenarial important.

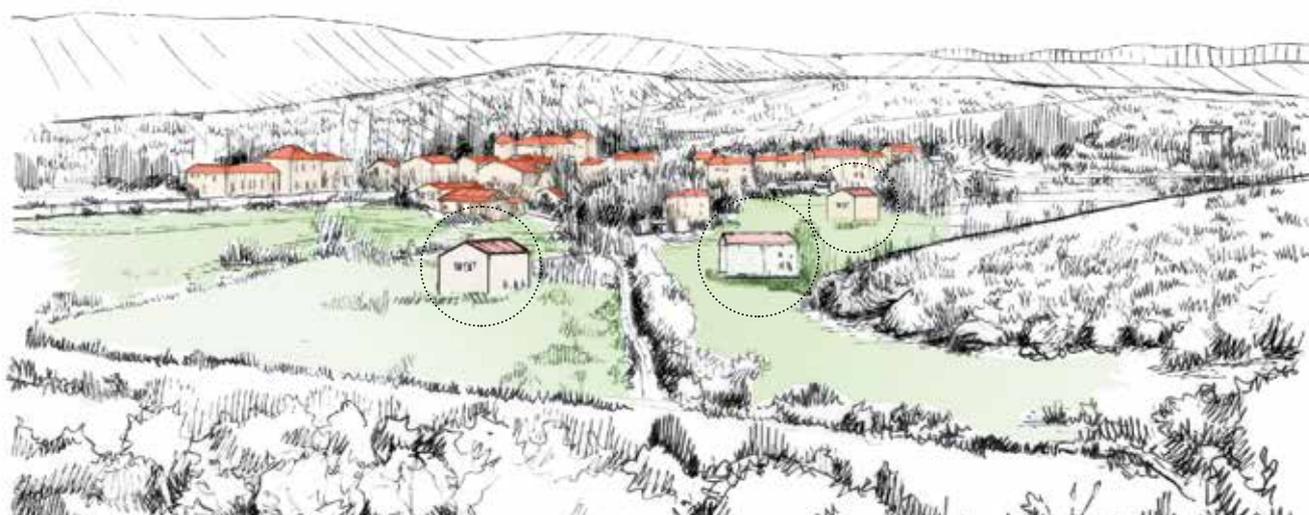
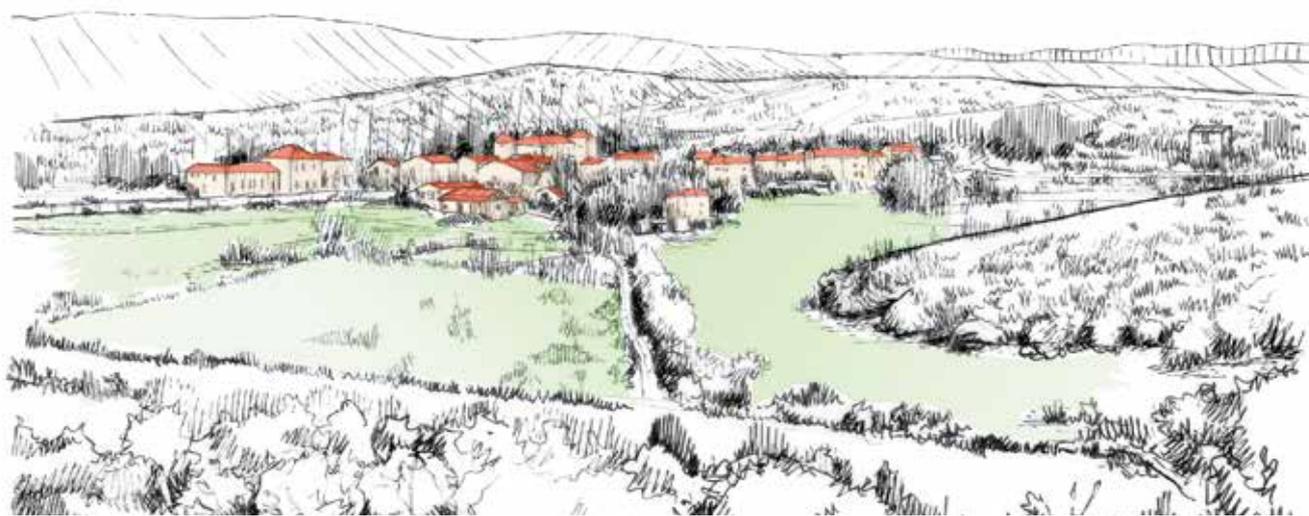
EN SAVOIR PLUS

- www.cirquenavacelles.com/grand-site/projet-du-grand-site/charte-architecturale-paysagere/
- Livret "La charte architecturale et paysagère du Grand Site de France Cirque de Navacelles et les conseils des CAUE" - 2022
- Dossier n°9 "Le cirque de Navacelles, le paysage comme fil rouge de la démarche Grand Site de France" - Réseau paysage Occitanie - 2019
- "Guide pratique pour intégrer les enjeux de gestion des paysages des Causses & Cévennes dans l'élaboration des PLU(i)" - Entente Causses et Cévennes - 2019

- Les documents d'urbanisme : la charte a permis d'instaurer une dynamique partenariale avec les porteurs de documents d'urbanisme qui associent le Syndicat Mixte aux réunions de Personnes Publiques Associées. Le Grand Site a également réalisé une contribution pour les démarches de SCoT et de PLUi en cours. Il a aussi participé à la réalisation d'un guide pratique pour intégrer les enjeux de gestion des paysages dans l'élaboration des PLU(i) publié par l'Entente Causses et Cévennes.
- La sensibilisation de tous les acteurs : des réunions avec les élus et les secrétaires de mairies permettent de rappeler les principes de la charte et les dispositifs d'accompagnement existants aux moments les plus opportuns. Les Conférences Grand Paysage annuelles qui réunissent les partenaires et acteurs du territoire sur l'ensemble des thématiques et politiques publiques liées au

paysage (agriculture, patrimoine, tourisme...) ont été l'occasion en 2018 et 2019 de faire le bilan de la charte. Par ailleurs, le Syndicat Mixte a élaboré une exposition itinérante en 2020 à destination du grand public. Un livret a aussi été publié en 2022 pour synthétiser la charte et montrer la plus-value du conseil en mettant en regard les projets avant et après. "Il est important de souligner ce qu'apporte la charte aux habitants en termes de fierté. Elle leur fait savoir qu'ils vivent dans un paysage exceptionnel et qu'ils ne doivent pas le défigurer." témoigne Laurent Pons, président du Syndicat Mixte.

"La charte et ses déclinaisons constituent des outils majeurs de maîtrise de l'extension urbaine et sont gages de qualité des aménagements et des constructions." explique Caroline Salaün, directrice du Syndicat Mixte.



La charte recommande d'organiser les extensions villageoises en s'appuyant sur les lignes dominantes du relief. Ces croquis permettent de montrer une évolution **non souhaitée** de la silhouette d'un village qui perdrait sa qualité paysagère en s'affranchissant de la relation qu'il entretient avec les dolines¹ situées à proximité.

1. Une doline est une excavation circulaire de nature karstique, à fond plus ou moins plat, parfois utilisée comme terrain de culture.

Grand Site de France Concors - Sainte-Victoire
Gestionnaire : Métropole Aix-Marseille-Provence

Des études paysagères pour favoriser un urbanisme de qualité

A proximité d'Aix-en-Provence et Marseille, la montagne Sainte-Victoire surplombe l'étendue agreste du massif du Concors aux vallons cachés et aux mas traditionnels. Inspiré par les lignes élancées de la montagne et les couleurs sans cesse renouvelées de son écrin, Cézanne leur a donné une dimension culturelle internationale.

POURQUOI ?

A partir des années 1980, les piémonts en bordure des sites classés ont connu un phénomène de périurbanisation consommateur d'espaces risquant de banaliser ces paysages exceptionnels. Face à cette pression urbaine, dès 2010, une commune située au sud de Sainte-Victoire a réalisé une première étude éco-paysagère, accompagnée par le gestionnaire du site. Elle a ouvert la voie à deux autres études, lancées en 2016 et 2018 par la Métropole à la demande des élus, à l'échelle de l'ensemble du piémont sud de la montagne

COMMENT ?

Réalisées dans le cadre d'une convention avec le CAUE et en association avec la DREAL, la DDTM et la DRAC, ces études s'appuient sur la méthodologie d'un plan de paysage.

Les diagnostics ont permis de rappeler les fondements et la diversité des paysages. Suite à l'arpentage du terrain, une carte mentale a permis de révéler les principales spécificités et problématiques du site (cf. couverture du guide). Des entretiens avec des personnes-ressources (élus, techniciens, associations, agriculteurs, etc.) ont également alimenté ce travail et ont donné lieu à un livret dédié.

Les objectifs de qualité paysagère indiquent les grandes orientations, notamment en matière de formes urbaines, pour limiter le développement de l'urbanisation le long des principales infrastructures routières, anticiper l'évolution des villages et qualifier les franges urbaines, maîtriser et encadrer la constructibilité et l'intégration paysagère et architecturale du bâti dans les secteurs de transition avec les espaces naturels et dans les espaces agricoles.

puis du piémont nord des massifs Concors et Vautubière. Lancées en amont de la réalisation du PLUi du Pays d'Aix qui débute en 2018 et qui couvre la majorité du périmètre du Grand Site de France, ces études constituent des outils d'aide à la décision. L'ensemble des paysages y a été abordé car toute intervention sur les piémonts peut modifier la perception des sites classés. Une attention particulière a été portée aux formes urbaines et à l'architecture.

Les programmes d'actions des études paysagères constituent des documents préparatoires au futur PLUi. Ils comprennent des cartes de synthèse à l'échelle des piémonts (dont les secteurs à préserver de l'urbanisation), des inventaires (vues, éléments paysagers à préserver, points noirs à résorber) ainsi que des recommandations. Elles concernent notamment l'implantation des projets selon la typologie paysagère du site (relation avec le contexte), le traitement des abords (accès, stationnements, sols, palettes végétales, clôtures, ...) et des bâtiments (volumes, couleurs, matériaux, enseignes, ...). Des illustrations permettent de partager les aménagements souhaités et ceux qui portent atteinte au site.

Approuvés par les élus, ces documents ont été remis à toutes les communes. Ils orientent également les conseils du CAUE à destination des porteurs de projet publics ou privés.

QUELS ENSEIGNEMENTS ?

Les clés de réussite

- Des documents d'aide à la décision souhaités et appropriés par les élus qui en ont été les acteurs.
- La Métropole gérant à la fois le Grand Site de France et l'élaboration du PLUi, la déclinaison réglementaire des études paysagères est facilitée par le travail rapproché des deux services concernés.

Les points de vigilance

- Une transposition dans les documents d'urbanisme à faciliter par un lien permanent avec les services qui les élaborent, des calendriers adaptés et des compétences renforcées en associant étroitement la DREAL, la DDTM et la DRAC.

EN SAVOIR PLUS

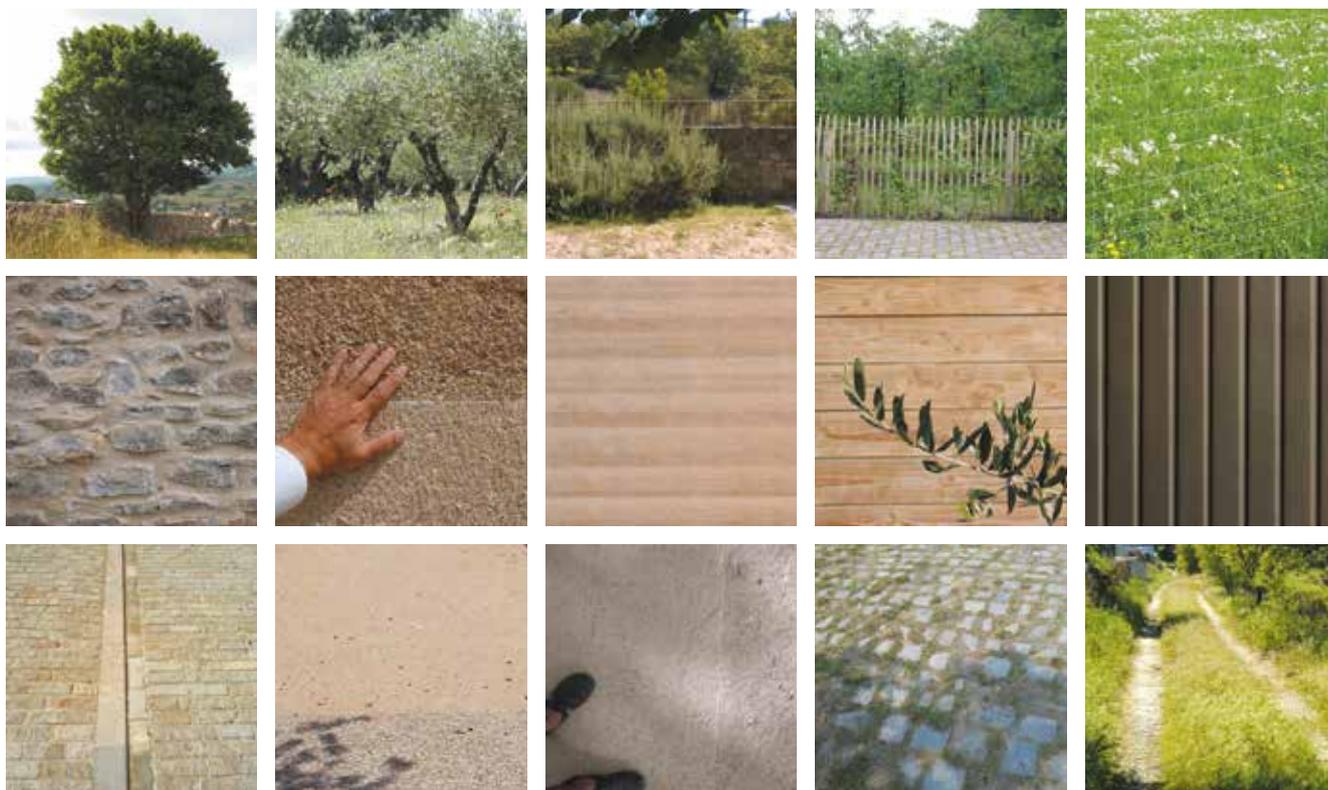
• www.grandsitesaintevictoire.com

QUELLES SUITES ?

Pour faciliter la mise en œuvre des recommandations issues des études paysagères, la Direction Grand Site Concors - Sainte-Victoire de la Métropole a engagé plusieurs actions concernant :

- Les documents stratégiques : la traduction des recommandations des études paysagères au sein des documents de planification est inscrite dans le dossier de renouvellement du label validé en 2019. L'équipe gestionnaire du site est associée à chaque étape de l'élaboration du PLUi du Pays d'Aix, en cours de réalisation par le service urbanisme de la Métropole. Une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du PLUi sera notamment dédiée au Grand Site de France. *"Nous souhaitons une OAP ambitieuse permettant de protéger la qualité paysagère des sites classés et de nos piémonts qui fait la richesse de notre identité. Cet outil permettra de traduire réglementairement la vision partagée du devenir*
- L'extension du périmètre : lors du renouvellement du label, 2 communes hors métropole ont intégré le périmètre du site. Un complément des études paysagères existantes est en cours sur l'une des deux.
- L'accompagnement des porteurs de projets : les communes étant adhérentes au CAUE, elles peuvent faire appel à lui pour les accompagner dans l'élaboration de leurs projets. Les particuliers ont aussi la possibilité de solliciter un conseil.
- La sensibilisation : les études paysagères ayant peu fait l'objet de concertation, le gestionnaire souhaite ouvrir un travail de sensibilisation à l'échelle du Grand Site de France.

de nos paysages afin d'accompagner au mieux les porteurs de projets en amont de toute opération." explique Olivier Frégeac, président délégué du comité de gestion du Grand Site de France.



Cette palette de végétaux, matériaux et couleurs vise à favoriser l'intégration paysagère des constructions et aménagements.

Renforcer la prise en compte de la biodiversité

Contexte et enjeux pour les Grands Sites de France

Dans un contexte planétaire d'effondrement de la biodiversité, les Grands Sites de France offrent les conditions d'une grande richesse paysagère et environnementale à travers la préservation de vastes espaces naturels. Concernés par de nombreuses désignations ou mesures de protection des habitats et des espèces, les gestionnaires cherchent à mettre en cohérence leur sauvegarde avec les autres enjeux de gestion du territoire (agriculture, environnement, urbanisme, patrimoine...). Ils agissent au quotidien pour accroître leur connaissance et protéger les milieux et les espèces endémiques, réguler les usages, renaturer des espaces artificialisés en s'appuyant sur les essences locales, restaurer les

continuités écologiques et paysagères, encourager des pratiques favorables à la biodiversité dans les espaces agricoles, forestiers ou habités, etc.

L'enjeu pour les Grands Sites de France est de continuer à adapter leurs pratiques d'aménagement et de gestion pour qu'elles soient favorables à la biodiversité et de mobiliser la dimension paysagère dans les outils existants (Natura 2000, études d'impacts, évaluations environnementales, trame verte, bleue et noire, atlas de la biodiversité, Schéma Régional de Cohérence Écologique, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, intervention de génie écologique, etc.).

Quelques recommandations

- Lors de la conception des projets d'aménagement, travailler avec des écologues et des naturalistes pour avoir une connaissance fine du vivant et de ses dynamiques et prendre précisément en compte les milieux à conserver, à enrichir ou à créer. Lors des travaux et de la gestion, privilégier les pratiques et les périodes les moins impactantes pour les différentes formes de vivant.
- S'appuyer sur la démarche paysagère lors de l'élaboration d'outils en faveur de la biodiversité. Il s'agit notamment de prendre en compte les valeurs, l'histoire, les structures et les aménités paysagères (ombrage, cheminement, vue, etc.). Par exemple, une trame verte et bleue peut devenir une trame paysagère en y associant un cheminement ombragé avec des ouvertures paysagères qui donnent à lire une vallée.

RESSOURCES SPÉCIFIQUES

- Actes des 23^e Rencontres du RGSF "Comment favoriser un développement des territoires en harmonie avec la nature et les paysages ?" - A paraître
- Actes des 18^e Rencontres du RGSF "Démarches paysagères dans les Grands Sites de France" (séquence 3) - 2016
- Recueil d'expériences "Paysages et biodiversité, Les Grands Sites de France s'engagent" - 2019

EXEMPLES D'OUTILS

- **Natura 2000** : plus de 90% des Grands Sites comportent des habitats et des espèces d'intérêt communautaire "Natura 2000". Depuis 2021, le RGSF participe à la mission inter-réseaux Natura 2000 lancée par la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels, la Fédération des Parcs naturels régionaux et les Réserves naturelles de France. Soutenue par le Ministère de la Transition écologique, elle vise à mobiliser le réseau des élus Natura 2000, appuyer son ancrage dans les territoires, apporter des contributions aux évolutions des politiques publiques et promouvoir ce réseau à l'échelle européenne.
- **Schéma partagé de gestion** (cf. fiche pratique 6.1)
- **Comité scientifique biodiversité** (cf. fiche pratique 6.1)
- **Document unique de gestion** : ce document met en cohérence les différentes protections patrimoniales et environnementales et facilite leurs implications en matière de projet et de demande d'autorisation d'aménagements ou de travaux. Il a notamment été mis en place à Solutré Pouilly Vergisson.
- **Charte paysagère, architecturale et environnementale** (cf. fiches pratiques 3.2 et 6.1)

Grand Site de France Chaîne des Puy - puy de Dôme
Gestionnaire : Conseil départemental du Puy-de-Dôme

Des outils pour intégrer pleinement la biodiversité dans les projets paysagers

Le majestueux puy de Dôme offre un belvédère unique sur les 80 volcans que compte la Chaîne des Puy ainsi que sur le plateau agricole des Dômes, jouté par la faille de Limagne. Au cœur du PNR des Volcans d'Auvergne, les paysages du Grand Site de France rendent compte de la diversité des milieux alternant entre prairies, landes et forêt.

QUELS ENSEIGNEMENTS ?

Les clés de réussite

- Des outils de connaissance de la biodiversité et de la géologie permettant de prendre en compte ces enjeux en amont des projets et de créer de la confiance entre les acteurs.
- Une méthode de projet favorisant le croisement de tous les enjeux, de la conception à la gestion en passant par la réalisation.
- L'emboîtement des échelles de gestion.
- La complémentarité des compétences, notamment des personnels du Conseil départemental et du PNR.

Les points de vigilance

- Une attention à porter à la création d'une culture commune associant paysage et biodiversité.
- Des conditions de réalisation peu communes pour les entreprises qui nécessitent un accompagnement renforcé de la maîtrise d'ouvrage.

POURQUOI ?

“Nos actions sont nées de plusieurs facteurs. D'une part, nous avons failli commettre une erreur en voulant gérer un risque de chute de blocs rocheux sur les flancs du puy de Dôme pour protéger les personnes. Par manque de vigilance, nous allions réaliser une purge sans prendre en compte les espèces inféodées à ce milieu, pour certaines en voie de disparition. D'autre part, le PNR, orienté historiquement sur la préservation de la nature, et le Conseil départemental, travaillant

sur l'aménagement du territoire, avons eu la volonté de dépasser nos cultures propres pour porter un projet en commun au service du territoire. Depuis 2017, nous avons donc expérimenté plusieurs outils qui se complètent : les schémas partagés de gestion, le comité scientifique biodiversité et l'équipe mutualisée de gestion.” raconte Philippe Morge, directeur du Grand Site de France.

COMMENT ?

LES SCHÉMAS PARTAGÉS DE GESTION (SPG)

Les schémas partagés de gestion sont des déclinaisons localisées du dossier de labellisation. Ils sont inspirés du schéma d'intentions paysagères réalisé lors d'une expertise flash du paysagiste-conseil du RGSF en 2017 (cf. fiche pratique 11.2) et sont complétés par une approche renforcée en matière de biodiversité qui est assurée par le comité scientifique biodiversité. En préalable à tout aménagement et de façon partagée avec tous les partenaires, ils permettent de concevoir un projet,

de sa définition à sa mise œuvre et sa gestion. Leurs objectifs sont de préserver l'intégrité et de renforcer la lisibilité des édifices géologiques, de soutenir les activités qui façonnent les paysages et de maintenir la qualité d'accueil et de gestion de la fréquentation, tout en veillant au respect des milieux naturels et des espèces. Ils sont illustrés par un plan, des principes d'intervention détaillés concernant les aménagements et la gestion, des croquis, etc.

LE COMITÉ SCIENTIFIQUE BIODIVERSITÉ

Cette instance de référence sur le volet biodiversité a été mise en place en 2017 afin d'éviter, réduire ou compenser les impacts potentiels sur la biodiversité des projets à mettre en œuvre mais aussi de pouvoir conforter cette diversité biologique. Le comité scientifique biodiversité est composé de naturalistes, issus d'associations locales et d'un établissement public à caractère scientifique et technique. Il regroupe des spécialistes des insectes, de l'avifaune, des petits mammifères, des reptiles et amphibiens ainsi que de la flore et des habitats. Alimenté par l'observatoire de la biodiversité qui centralise et structure les connaissances existantes, le comité est consulté pour :

- Les projets d'aménagement rendus nécessaires pour la gestion du site et sa préservation. Il s'agit de travailler tant sur leur dimensionnement que sur l'adaptation des travaux au site. Ces consultations interviennent en amont des projets, avant même de solliciter les services de l'État de façon à anticiper au mieux les mesures à prendre et faciliter ainsi l'instruction des demandes d'autorisation.
- La gestion des espaces.
- La réalisation d'inventaires ou de relevés complémentaires lorsque les données nécessaires à l'analyse du projet ne sont pas suffisantes. Il

propose alors notamment un protocole et des indicateurs de suivi.

Le comité scientifique rend un avis consultatif. Il est par ailleurs intégré au mode de gouvernance du territoire. À terme, ses représentants pourront

être associés aux travaux du comité technique et aux réunions de la commission locale qui rassemble les acteurs publics et privés pilotant la réalisation du projet de territoire.

EN SAVOIR PLUS

• www.volcan.puy-de-dome.fr

L'ÉQUIPE MUTUALISÉE DE GESTION

Les schémas partagés de gestion et le comité scientifique biodiversité sont mis en œuvre et promus par une Équipe mutualisée de gestion créée en 2020. Elle permet de regrouper les compétences du Conseil départemental et du PNR des Volcans d'Auvergne à l'échelle du Grand Site de France, étendu en 2021 lors du renouvellement

du label à la Chaîne des Puys - puy de Dôme et du bien inscrit au patrimoine mondial. Parmi les dix personnes qui constituent cette équipe, plusieurs postes ont été créés, notamment pour un paysagiste-concepteur et pour un technicien responsable de la conciliation des usages.

QUELLES SUITES ?

Concernant les schémas partagés de gestion : après la réalisation de deux schémas d'intentions paysagères en 2017 et 2019 qui ont conduit à des aménagements en 2021, le premier schéma partagé de gestion a été lancé cette même année.

Concernant le comité scientifique biodiversité : depuis 2017, une dizaine de projets ont été accompagnés par ce comité. L'expérience a permis de faire évoluer :

- Le périmètre d'action : testé dans un premier temps au puy de Dôme, le comité a vu son activité s'étendre à l'intégralité du site classé Chaîne des Puys puis à l'ensemble du Bien Chaîne des Puys - faille de Limagne inscrit au patrimoine mondial.

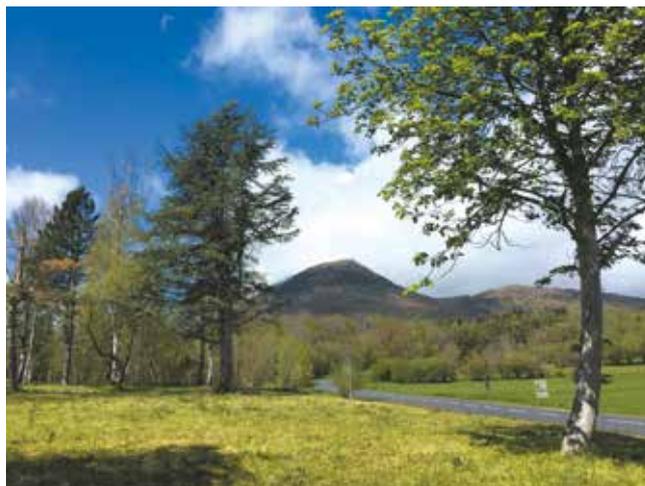
- Les domaines de compétence : les services de l'État ont incité le gestionnaire à intégrer également les compétences nécessaires à la prise en compte des spécificités géologiques du site dans la conception des projets et leur gestion. En 2022, deux géologues seront donc associés à cette instance devenue comité scientifique biodiversité et géologie.

“Une confiance s'est instaurée entre les acteurs de l'aménagement et de la biodiversité.” témoigne Marie Inocencio, chargée de mission « préservation et aménagement des édifices géologiques » au sein de l'Équipe mutualisée de gestion.

2019



2020



Cette reconduction photographique témoigne des travaux réalisés dans le cadre de la reconquête d'un ancien zoo au sein du bocage du plateau des Dômes. Si la remise en pâture permettait de résorber un point noir paysager et était initialement favorable à la biodiversité, le comité scientifique a permis d'aller plus loin en maintenant des murets qui abritaient des espèces protégées, en mettant en place des espaces non pâturés, en demandant la fermeture d'un bâtiment pour éviter que des chauves-souris viennent hiberner avant sa démolition, en créant un habitat avec les blocs rocheux issus des travaux, etc.

S'appuyer sur les valeurs paysagères dans la mise en œuvre de la transition énergétique

RESSOURCES SPÉCIFIQUES

- Actes des 17^e Rencontres du RGSF "Valeurs et dynamiques paysagères des Grands Sites de France" (séquence 2) - 2015
- Actes des 18^e Rencontres du RGSF "Démarches paysagères dans les Grands Sites de France" (séquence 2) - 2016
- Position du RGSF "Grands Sites de France, éolien et transition énergétique" - 2018
- Contribution des Grands Sites de France au Plan Climat - 2018
- Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, Ministère de la Transition écologique - 2020

EXEMPLES D'OUTILS

- **Plan de paysage transition énergétique** : avec le soutien du Ministère de la Transition écologique, le RGSF a initié une expérimentation nationale à laquelle participent le Puy Mary - Volcan du Cantal, la Vallée de la Vézère, les Gorges de l'Hérault, le Massif du Canigó, les Gorges du Gardon et le Pont du Gard. Elle vise à favoriser des stratégies territoriales de transition énergétique compatibles avec l'acceptabilité paysagère et sociale de ces sites d'exception.
- **Aire d'Influence Paysagère (AIP)** : elle permet de cartographier des aires de préservation et de vigilance concernant les projets éoliens au regard de la dimension patrimoniale d'un territoire. Développé pour les Biens UNESCO, cet outil non réglementaire s'est étendu à d'autres territoires comme le Grand Site de France Bibracte - Mont Beuvray.
- **Stratégie territoriale énergétique** (cf. fiche pratique 8.1)

Contexte et enjeux pour les Grands Sites de France

Longtemps, les hommes se sont appuyés sur une connaissance fine du territoire pour optimiser les ressources et produire localement de l'énergie. Au XX^e siècle, le tournant de la centralisation du système énergétique a conduit à une externalisation de la production énergétique des paysages du quotidien. Si l'utilisation de ces énergies fossiles et fissiles ont apporté du confort, elles ont aussi souvent fragilisé les valeurs paysagères. Acteurs engagés dans la transition énergétique, les Grands Sites de France ambitionnent de contribuer davantage à l'atténuation du changement climatique par le choix d'un développement local maîtrisé reposant sur la qualité exceptionnelle de leurs paysages. Ils privilégient la diminution de la consommation d'énergie, notamment à travers la réduction de la place de la voiture dans les sites et l'incitation aux modes de déplacements doux ou partagés la

valorisation des productions locales et le soutien à l'activité économique basée sur les ressources locales ; la recherche d'un urbanisme maîtrisé et une architecture qualitative ; etc. Ils recommandent également le recours à des sources d'énergies locales respectueuses des spécificités paysagères des sites. Cependant, le développement de projets de transition énergétique sans planification préalable s'est heurté de façon brutale aux projets locaux de territoire, alertant sur le besoin de prise en compte du paysage et de consultation des structures gestionnaires.

Dans ce cadre, l'enjeu majeur pour les Grands Sites de France est de favoriser des stratégies territoriales permettant de concilier la préservation des valeurs paysagères avec la mise en œuvre de la transition énergétique par la sobriété, l'efficacité et le développement des énergies renouvelables.

Quelques recommandations

- Renouveler l'expression des valeurs paysagères au regard des enjeux de transition énergétique : spécificités des grands reliefs et des horizons, des paysages nocturnes, des implantations urbaines, de l'architecture et notamment des toitures, des espaces agricoles et naturels, etc.
- Disposer de données énergétiques synthétiques donnant un ordre de grandeur des objectifs à atteindre en matière de sobriété et d'énergies renouvelables pour répondre aux besoins du territoire. Les complémentarités possibles avec les territoires aux alentours sont aussi à prendre en compte.
- S'appuyer sur un récit synthétique et illustré permettant de retracer comment notre rapport au climat et aux énergies a induit des paysages spécifiques. Cette mise en perspective historique facilite une meilleure projection dans l'avenir.
- Co-construire une stratégie croisant les enjeux de paysage et d'énergie pour permettre à chaque acteur de se l'approprier et d'y inscrire ses actions tout en favorisant les synergies.
- Associer notamment les acteurs de l'aménagement et de la transition énergétique pour croiser les regards.
- Concernant les énergies renouvelables, coupler une spatialisation argumentée (lieux possibles) à des recommandations pratiques (implantation, taille, couleurs, limites, éléments techniques, ...). Des outils graphiques adaptés (photomontage, etc.) peuvent faciliter les choix des acteurs.
- Possibilité de travailler à l'échelle de sites pilotes pour favoriser la déclinaison opérationnelle de la stratégie.
- Accompagner les porteurs de projet le plus en amont possible pour garantir le respect de la stratégie et la justesse des aménagements.
- Prévoir la traduction de la stratégie paysage-énergie dans les outils de planification (PCAET, SCoT, PLU(i), etc.).

Grand Site de France Marais poitevin

Gestionnaire : Parc naturel régional du Marais poitevin

Une stratégie territoriale énergétique respectueuse des spécificités paysagères et environnementales

De Niort à l'océan, les quatre-vingt-huit communes du PNR du Marais poitevin offrent une riche mosaïque de paysages : marais mouillés bocagers structurés par un dense réseau de voies d'eau bordées d'alignements d'arbres, classés et reconnus par le label Grand Site de France, marais desséchés aux vastes étendues de prairies et de cultures, franges du marais offrant des vues sur sa canopée, littoral ouvert sur l'océan constitué de dunes, de forêts, de falaises, de vasières et de prés-salés fauchés.

POURQUOI ?

Face à l'urgence d'agir pour lutter contre le changement climatique et au démarchage croissant des développeurs éoliens auprès des communes et des propriétaires, le PNR a souhaité mettre en place une stratégie territoriale énergétique équilibrée avec la préservation de la biodiversité et du cadre de vie. *"Le paysage fait consensus. C'est une bonne entrée pour parler de transition énergétique."* explique Pascal Duforestel, président du PNR et ancien vice-président "Transition énergétique et climat"

COMMENT ?

Pour élaborer cette stratégie, une commission de travail avec une vice-présidence dédiée à la transition énergétique et au climat a été créée. *"Composée d'élus, de techniciens, de partenaires et d'experts, elle propose les grandes orientations de la stratégie et offre un lieu de dialogue transdisciplinaire."* explique Sandrine Guihéneuf, directrice technique Médiation aux patrimoines, climat et cadre de vie du PNR.

La stratégie est axée sur la **sobriété** à travers :

- L'urbanisme en préservant les espaces naturels et agricoles.
- L'habitat, en créant un carnet de références en architecture, en accompagnant les projets afin de concilier préservation des qualités urbaines et architecturales locales et sobriété énergétique (écomatériaux locaux, végétal, etc.).
- Les mobilités alternatives à la voiture individuelle en coordonnant les parcours cyclables qualitatifs, en soutenant la découverte du Marais sans voiture, etc.

du PNR de 2018 à 2021. Après 1 an de travail, elle a été approuvée par le comité syndical en 2019. Complémentaire des Plans Climat Air Énergie Territoriaux, elle vise à accompagner la maîtrise de la consommation d'énergies et le développement d'un mix énergétique local dans le respect des spécificités paysagères et environnementales du Marais poitevin, conformément à la charte du PNR et au projet Grand Site de France.

Elle propose aussi de développer les **énergies renouvelables locales**, notamment :

- L'éolien à travers une cartographie argumentée à l'échelle du PNR qui permet de planifier les futures installations en prenant en compte la diversité des paysages (reliefs structurants, covisibilités, harmonie des proportions, rapports d'échelle), la biodiversité (déplacement des espèces, maintien des corridors écologiques), les éoliennes existantes (densification des parcs existants, limitation du mitage et de l'encerclement du PNR par effet cumulé). Ce schéma éolien permet d'identifier des zones d'exclusion et des zones de vigilance.
- L'énergie solaire en précisant les lieux d'implantation privilégiés (en toiture notamment dans les zones d'activités industrielles et artisanales, au sol uniquement dans les zones artificialisées de manière irréversible ou dans le cadre de projets agrivoltaïques expérimentaux en complément de l'activité agricole initiale). Le PNR accompagne les projets et prévoit la réalisation de fiches techniques adaptées à différentes situations pour faciliter l'intégration des panneaux solaires et photovoltaïques sur toiture.

QUELS ENSEIGNEMENTS ?

Les clés de réussite

- Une gouvernance locale adaptée à l'échelle du paysage du Marais poitevin, intégrant différentes entités administratives (3 départements, 2 régions, 8 EPCI).
- Une vision territoriale et argumentée par la prise en compte des spécificités paysagères et environnementales.
- Un accompagnement des porteurs de projet le plus en amont possible.
- Une stratégie animée et partagée auprès des acteurs du territoire, des habitants aux préfets.

Les points de vigilance

- La non opposabilité de la stratégie appelant à une bonne articulation avec les intercommunalités porteuses des SCoT et PLUi et l'État.
- Un cadre juridique qui n'intègre pas les enjeux de paysage, à l'exception des paysages protégés, demandant un fort travail de sensibilisation.
- Des autorisations d'urbanisme non systématiquement transmises au PNR impliquant davantage de communication auprès des porteurs de projet potentiels.
- Un besoin de sensibiliser les décideurs, les services instructeurs et les habitants à la prise en compte de la diversité des enjeux imposant un travail d'animation permanent et des moyens en fonctionnement.

EN SAVOIR PLUS

• pnr:parc-marais-poitevin.fr

- La méthanisation en apportant des recommandations paysagères et environnementales aux projets portés par les agriculteurs locaux (animation d'ateliers sur site avec des habitants, recommandations sur les implantations, les matériaux, les couleurs, les végétaux, etc.).
- Le bois énergie en accompagnant la structuration de la filière qui valorise les arbres. Les frênes, fragilisés par le vieillissement et une maladie, sont progressivement remplacés par des essences sélectionnées pour leur qualité paysagère, leur adaptation au milieu et leur intérêt calorifique. La plantation d'arbres, capteurs de carbone, permet aussi au PNR de participer à la coopérative carbone territoriale portée par La Rochelle, ville porte.
- La géothermie en accompagnant des porteurs de projets, notamment dans des secteurs où l'intégration d'autres énergies renouvelables est particulièrement complexe.
- Etc.

En favorisant des paysages sobres et décarbonés, cette stratégie territoriale énergétique s'inscrit dans un objectif plus vaste d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Pour le partager collectivement, le PNR conduit des actions de sensibilisation auprès des élus (politiques d'aménagement du territoire), des porteurs de projet (accompagnement), des habitants (événement grand public, incitation aux éco-gestes) et des scolaires (partenariat avec l'Education nationale).

QUELLES SUITES ?

Plusieurs communautés de communes ont fait le choix de décliner la stratégie dans leur SCoT (carte prescriptive des zones de non développement et de vigilance du grand éolien) ou leur PLUi (zonage

favorisant le développement d'énergies renouvelables et OAP définissant les recommandations d'insertion des projets).



Le paysage des marais mouillés, site classé et Grand Site de France, se caractérise par un labyrinthe de voies d'eau, de prairies naturelles et d'alignements d'arbres têtards dont l'ambiance intime ne permet pas d'accueillir de grandes infrastructures sans porter atteinte à l'harmonie de ses proportions.



A l'inverse, dans la plaine alentour, en s'appuyant sur les lignes de force paysagère, le long des infrastructures routières, les éoliennes peuvent être envisagées en densification de l'existant, dans la limite d'effets de saturation. La paysagiste du PNR conseille les porteurs de projet sur les implantations les plus adaptées et partage ce regard lors d'ateliers pédagogiques sur le terrain avec les habitants. Ici, une représentation d'une éolienne sur un feuillet transparent permet d'imaginer ce que serait le paysage avec une éolienne supplémentaire.

Favoriser une gestion intégrée des risques et s'adapter au changement climatique par l'approche paysagère

Contexte et enjeux pour les Grands Sites de France

Les hommes ont toujours composés avec les aléas de la nature (érosion, crue, incendie, avalanche, etc.). Cependant, ils ont été aggravés par des facteurs anthropiques et par le changement climatique dont les conséquences sont visibles et s'accroissent sur tous les territoires, qu'ils soient littoraux, montagnards, méditerranéens ou continentaux (évolution du trait de côte et risque d'inondation et de submersion, hausse de la salinité des eaux, raréfaction de la ressource en eau, dessèchement des forêts, etc.). L'ensemble expose les habitants et les visiteurs

à des risques importants et perturbe l'équilibre de la gestion. Souvent abordés uniquement par l'approche technique et scientifique, le risque et le changement climatique sont majoritairement subis.

L'enjeu pour les Grands Sites de France est d'anticiper les évolutions à venir et de favoriser l'appropriation collective du risque et du changement climatique pour les intégrer comme facteurs de projet. La démarche paysagère peut aider à faire émerger des solutions de résilience désirables.

Quelques recommandations

- Sensibiliser et impliquer les habitants au risque et au changement climatique (utilisation d'outils graphiques de vulgarisation de données scientifiques complexes, etc.).
- Face à l'incertitude des conséquences et du rythme du changement climatique, proposer une approche à long terme souple et évolutive. Des phases d'expérimentation permettront de valider ou non la pertinence de l'option choisie.
- Si la création ou la rénovation d'ouvrages de protection sont nécessaires, les intégrer dans un

projet de paysage global en y associant d'autres usages et soigner leur intégration paysagère.

- Retracer l'évolution des paysages dans le temps peut faciliter la compréhension du risque et de ses origines. Cette mise en perspective peut favoriser des stratégies d'aménagement résilientes (cf. chapitre 3).
- Des illustrations peuvent permettre aux acteurs de se projeter dans les paysages souhaités de demain (par exemple, des dessins du site à l'horizon 2030, 2050, etc.).

RESSOURCES SPÉCIFIQUES

- Actes des 23^e Rencontres du RGSF "Paysages en mouvement - Comment accompagner les dynamiques, anticiper le changement climatique ?" (séquences 2 et 3) - 2020
- Contribution des Grands Sites de France au Plan Climat - 2018

EXEMPLES D'OUTILS

- **Étude paysagère pour une gestion intégrée des risques :** plusieurs Grands Sites ont réalisé ce type d'étude en amont d'un projet opérationnel, de stratégies territoriales ou dans le cadre de Plan de Prévention des Risques (cf. fiches pratiques 9.1, 9.2 et 3.2).
- **Actions de sensibilisation :** des sites ont mis en place des actions dédiées au grand public (shows scientifiques dans le Marais poitevin, exposition qui incite à choisir une voie de développement pour les 50 années à venir à Bibracte - Mont Beuvray) et au public scolaire (exposition itinérante dans les villages en Baie de Somme).
- **Programme Adapto :** initié en 2017 par le Conservatoire du littoral, ce programme cherche à explorer des solutions face aux effets du changement climatique sur les territoires littoraux naturels. Parmi les 10 sites pilotes, 3 Grands Sites sont en partie concernés par cette démarche expérimentale : Presqu'île de Giens et Salins d'Hyères (cf. fiche pratique 9.2) ; Marais de Brouage ; Baie de Somme.
- **LIFE Natur'Adapt :** initié en 2018, ce programme coordonné par Réserves Naturelles de France vise à intégrer le changement climatique dans la gestion des aires protégées.



Le changement climatique implique une projection à long terme de l'évolution du cadre de vie. Ici, dans le cadre d'une recherche-action issue d'un partenariat entre le Conservatoire du littoral et l'École Nationale Supérieure de Paysage de Versailles, une paysagiste a utilisé le dessin pour imaginer le marais de Brouage à l'horizon 2030, 2035 et 2040. Ce travail alimente les réflexions en cours du Grand Site pour développer un projet d'adaptation au changement climatique.

Grand Site de France en projet Sixt-Fer-à-Cheval

Gestionnaire : Syndicat Mixte du Grand Site de Sixt-Fer-à-Cheval

De la digue technique au projet de paysage initiateur d'une culture commune du risque

Dans un repli des Alpes, le paisible village de Sixt-Fer-à-Cheval commande l'entrée du majestueux cirque glaciaire dominé par des sommets emblématiques. Les nombreuses cascades qui s'écoulent sur les falaises, alimentées par l'eau des glaciers, emportent avec elles du schiste et du calcaire qui formeront le lit du Giffre au Bout du Monde.

POURQUOI ?

Les caractéristiques naturelles du site sont à l'origine d'aléas fréquents (avalanches, glissements de terrain, crues et laves torrentielles¹), aggravés par des facteurs anthropiques et par le réchauffement climatique. Ces aléas peuvent exposer les habitants et visiteurs à des risques importants. En 2003, des éboulements et laves torrentielles du Nant des Pères ont recouvert la route d'accès au cirque (construite au début du XX^e siècle à des fins essentiellement touristiques) en amont des secteurs habités. Face à l'urgence de la situation, deux digues ont été réalisées au sein du site classé pour canaliser le torrent, le déconnectant de son espace alluvial. En 2009, avant de poursuivre les travaux de sécurisation, une inspection générale, conduite par la mission site et paysage du CGEDD,

COMMENT ?

Cette étude paysagère a été intégrée à une réflexion hydraulique et technique.

D'abord, le diagnostic a permis d'élargir le périmètre de réflexion et d'inscrire le déport d'une des digues du Nant des Pères dans le projet plus vaste de requalification de l'espace alluvial au sein du Grand Site de France en projet. Il s'appuie sur une description des séquences paysagères traversées et des valeurs du site. Une mise en perspective historique illustrée a rappelé comment la culture du risque s'est progressivement perdue avec la construction d'ouvrages de protection corsetant les rivières et torrents. Plusieurs enjeux stratégiques ont ensuite été définis pour retrouver un paysage résilient : s'adapter aux risques torrentiels par une démarche respectueuse des dynamiques naturelles, utiliser le risque torrentiel comme point de départ d'une réflexion pour l'aménagement du Grand Site et affirmer le caractère naturel du lieu.

a été diligentée au titre des risques naturels et des paysages. Elle a mis en avant la nécessité d'apporter une réponse globale associant la prévention des risques et les conditions de la découverte du site. En 2016, au regard de l'état dégradé des digues du Nant des Pères, le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A), alimenté par les travaux d'une étudiante paysagiste-conceptrice, a commandité une étude paysagère préliminaire au déport d'une des digues afin d'agrandir l'espace de divagation du Nant des Pères et ainsi protéger les villages en aval. *"Nous ne voulions pas créer une verrue dans le paysage mais au contraire le valoriser tout en protégeant les biens et les personnes."* explique Emmanuel Renou, chef de projet au SM3A.

Un projet de paysage a ensuite été initié et spatialisé à une échelle élargie. Il a été accompagné d'un récit qui permet de se projeter dans une future découverte du site le long d'un chemin qui met en scène la puissance du paysage et des phénomènes naturels.

Enfin, la stratégie a été déclinée opérationnellement au droit du Nant des Pères. Le déport de la digue en rive gauche a ainsi été détaillé. Elle a été dessinée spécifiquement pour recentrer les laves tout en créant une diversité d'ambiances à caractère naturel (création d'une plage de dépôt de matériaux, aménagement de merlons paysagers très évasés et discontinus, création de sinuosités propices à la biodiversité, etc.). La restauration de l'espace alluvial (déboisements nécessaires pour élargir le lit du torrent et retrouver des vues sur le cirque, conservation de bosquets au centre de l'espace alluvial, réensemencement

QUELS ENSEIGNEMENTS ?

Les clés de réussite

- Une approche paysagère permettant de passer d'un problème technique à un projet prenant en compte tous les enjeux à une échelle élargie.
- Un projet opérationnel démonstrateur associé à une stratégie globale qui s'élabore dans le temps avec l'ensemble des acteurs.

Les points de vigilance

- Un changement culturel d'appréhension du risque et une complexité qui nécessitent des temps de dialogue importants pour éviter les blocages.
- Un projet paysager qui peut paraître utopiste. La description des étapes permettant d'y parvenir facilite sa mise en œuvre.

1. Une lave torrentielle est un écoulement violent d'eau et de matériaux de toutes tailles qui se déclenche sur des pentes très fortes.

EN SAVOIR PLUS

- www.grand-site-sixt.fr
- www.riviere-arve.org

naturel, etc.) et la requalification de la digue en rive droite (diversification des profils) ont aussi été précisés. Des propositions ont aussi concerné la valorisation du site pour le public et la mise en scène de la mémoire des événements (création de cheminements et de belvédères, etc.). *“L’objectif était que l’intervention soit la plus discrète possible pour favoriser la cicatrisation du site et tendre à retrouver un paysage naturel. Le paysagiste apporte une dimension sensible au projet, il réenchante la technique en invitant à se questionner sur le devenir rêvé d’un lieu. Il est ainsi le gardien de l’utopie.”* témoigne Flora Guilloux, paysagiste-conceptrice.

QUELLES SUITES ?

En parallèle de la réalisation des travaux et dans le cadre de la relance de l’OGS, le Syndicat Mixte du Grand Site a réalisé un schéma directeur d’aménagement et d’interprétation à l’échelle de l’ensemble du site. Alimenté par l’étude paysagère, il a permis de définir avec les partenaires locaux les grandes orientations du site à long terme, comprenant notamment :

- Une réflexion sur les parcours de découverte intégrant les digues du Nant des Pères.
- Un projet de sécurisation des berges du Giffre, dont le Nant des Pères est un affluent, au cœur du village de Sixt-Fer-à-Cheval. Co-piloté par la commune et le SM3A, il fait l’objet d’une étude

En 2019, les travaux concernant le déport de la digue ont été réalisés par le SM3A en s’appuyant sur les préconisations de l’étude paysagère. *“Ces travaux nous ont permis de retrouver un contact avec le torrent, comme lors de notre enfance.”* se souvient Stéphane Bouvet, président du Syndicat Mixte du Grand Site et maire de Sixt-Fer-à-Cheval. *“La gestion du risque a été à l’origine d’une réflexion sur l’amélioration des circulations des véhicules et des déplacements doux, la création de points de vue remarquables, la reconquête des milieux naturels alluviaux et des espaces agricoles en fond de vallée, etc.”* poursuit-il.

paysagère et hydraulique en 2022.

Le programme d’actions de l’OGS, en cours de rédaction, intégrera également le développement d’une culture du risque. *“Ce chantier emblématique a été déclencheur d’un changement de regard sur le risque. Au lieu de subir les aléas comme des contraintes, ils sont intégrés comme des valeurs avec lesquelles il faut composer.”* souligne Mathieu Battais, chargé de mission Grand Site.

Par ailleurs, le SM3A a aussi lancé des études paysagères en aval du Grand Site, dans les vallées du Giffre et d’Arve, pour développer des images prospectives.



Cette vue, utilisée pour expliquer le projet lors de la phase chantier, donne à lire l'espace de divagation redonné au torrent avec la conservation d'îlots d'aulnes. La diversification des profils de la digue et la création de sinuosités propices à l'installation d'une riche biodiversité rendent invisible la digue déportée qui devient le support d'un parcours de découverte. Les pentes de la digue requalifiée sont adoucies (et davantage diversifiées suite aux travaux que sur l'illustration) pour favoriser l'intégration de l'ouvrage dans le site naturel.

Grand Site de France en projet Presqu'île de Giens et Salins d'Hyères
Gestionnaire : Métropole Toulon Provence Méditerranée (TPM)

Un projet de désenrochement pour une gestion souple du trait de côte

Au bord de la Méditerranée, la presqu'île de Giens est reliée au continent par un double tombolo, véritable curiosité géologique. Au cœur de ces deux cordons de sable ou de galets, des anciens marécages ont été aménagés pendant plus d'un siècle en salines. Plus à l'Est, le Grand Site comprend aussi les Vieux Salins d'Hyères, séparés de la mer par une fine bande de terre.



Tout en ayant retrouvé une vocation naturelle, les anciens salins gardent la mémoire de la production de sel : bassins aux formes géométriques, ouvrages hydrauliques, etc. Des espaces d'accueil du public permettent de découvrir ces lieux favorables à une grande biodiversité.

POURQUOI ?

La fragilité naturelle des Vieux Salins a été amplifiée par des causes humaines et climatiques. Depuis une trentaine d'années, face au risque d'érosion et de submersion, de nombreuses études ont été conduites sans conclure à une proposition qui soit satisfaisante pour tous les acteurs. Le programme d'actions OGS, approuvé en 2019, a abordé les difficultés rencontrées et intégré la volonté de développer une politique de gestion du trait de côte. Elle peut prendre des formes diverses selon le contexte et les conséquences prévisibles sur le paysage. Au niveau du site classé des Vieux Salins, une intervention a été jugée prioritaire en termes de recomposition de l'espace littoral. Ce site a en

effet fait l'objet d'un enrochement sur 1 km pour lutter contre la montée de la mer dans les années 1980, alors que l'activité salicole était encore en fonctionnement. Cependant, ces enrochements disgracieux ont provoqué la disparition progressive d'une plage située à proximité et risquaient de mettre en péril la gestion hydraulique du site avant d'atteindre le village des Salins. Suite à une acquisition du secteur par le Conservatoire du littoral en 2001, un projet de renaturation du trait de côte a été lancé en 2017, après avoir expérimenté une première opération pilote sur un court linéaire en 2011.

QUELS ENSEIGNEMENTS ?

Les clés de réussite

- Une ingénierie et des moyens financiers mis au service du projet, notamment via le concours de deux financements européens (Maregot¹ et Adapto).
- Une analyse de la perception sociale des usagers et riverains avant et après travaux.
- Un important travail de pédagogie pour sensibiliser le grand public à la gestion souple du trait de côte.

Les points de vigilance

- Une crainte de l'expérimentation dans un contexte d'incertitudes (notamment de la vitesse du recul du trait de côte) qui implique un temps d'échanges important avec tous les acteurs.
- Une difficulté à élargir la réflexion aux propriétés privées pour lesquelles les enjeux financiers, sociologiques (risque de submersion potentielle à long terme rendant difficilement acceptable un changement de logement pour les habitants) et urbanistiques (relocalisation) sont colossaux.

¹ Le programme européen Marittimo Maregot vise à une meilleure connaissance des dynamiques littorales et à la mise en œuvre de stratégies d'intervention résilientes.

EN SAVOIR PLUS

- www.metropletpm.fr/actualites/travaux-restauration-cordon-littoral-naturel
- miniweb.metropletpm.fr/actualites/salins-d-hyeres-se-protegent-naturellement-contre-montee-eaux
- www.lifeadaptto.eu/vieux-salins-d-hyeres.html

COMMENT ?

En 2017, le site des Vieux Salins a été intégré au sein des programmes Maregot et Adapto (cf. fiche méthodologique 9). Dans ce cadre, la Métropole, gestionnaire du secteur en partenariat avec le Parc national de Port-Cros et la ville d'Hyères, a lancé une étude de définition de la stratégie de gestion du cordon littoral des Vieux Salins. Après un diagnostic précis, elle a permis d'explorer plusieurs scénarios allant de la protection dure au laisser-faire entraînant une pénétration marine. Le comité de pilotage a retenu une renaturation du trait de côte et un accompagnement de l'évolution du site en fonction des aléas.

Le projet d'ensemble a donc consisté à : reconstituer le cordon dunaire par des rechargements de sable stabilisés par des ganivelles et des espèces végétales locales ; restaurer la naturalité du littoral en désenrochant progressivement le trait de côte et en restaurant les équilibres écologiques des zones d'interface terre-mer ; assurer la continuité du cheminement littoral en proposant un itinéraire alternatif à l'intérieur des terres pendant la durée des travaux puis lors de coups de mer importants ; renforcer le récif barrière de posidonies par une sensibilisation des usagers à des pratiques maritimes adaptées. Pour prendre la mesure du projet, des photomontages d'évolution du site sans et avec intervention ont été réalisés.

QUELLES SUITES ?

Pour aller plus loin, en 2020, la Métropole a été lauréate d'un appel à partenaires du Cerema et de l'ANEL sur la gestion intégrée du littoral. Elle

Les travaux ont été menés entre 2019 et 2020 et un suivi des herbiers marins a été mis en place.

Une enquête de perception sociale des usagers a été menée en amont du projet. À partir de photographies représentant différentes gestions du littoral, environ 60% des usagers ont perçu les enrochements comme un paysage désagréable et dégradé mais le même pourcentage a estimé qu'il fallait néanmoins les maintenir. Ce constat a révélé la nécessité de bien communiquer sur les gains du projet, en termes de paysage mais aussi en faveur d'une gestion intégrée et durable du littoral. Plusieurs actions ont donc été mises en place tout au long des travaux : communiqué de presse, signalétique présentant le projet sur site, visite de site dédiée au grand public, exposition sur le projet créée par le CPIE, sorties de terrain et atelier de landart sur le thème de l'évolution naturelle et artificielle du trait de côte à destination de quatre classes d'écoles primaires, etc.

"S'il y a eu beaucoup de débats en amont du projet, notamment parce que le recul du trait de côte entraînait la perte d'une partie d'une des plus belles pinèdes de la commune, le projet est aujourd'hui approprié par tous." témoigne Damien Bellon, chef de projet à la Métropole.

bénéficiera ainsi d'un accompagnement de 3 ans autour de 5 thématiques : urbanisme, biodiversité, activités économiques, inondation et érosion.

2019



2020



Cette reconstitution photographique permet de montrer le recul du trait de côte avec l'apparition de belles portions de plages suite au désenrochement. Après l'importante tempête de l'automne 2019, le cordon dunaire a reculé mais n'a pas cédé. L'éclaircissement de la pinède permet aussi de créer des trouées visuelles vers les anciens salins, jusque-là peu visibles depuis le littoral.

Mobiliser le paysage pour communiquer, sensibiliser et favoriser l'interprétation

Contexte et enjeux pour les Grands Sites de France

Les paysages extraordinaires des Grands Sites de France offrent des expériences uniques. Les gestionnaires s'attachent à faire vivre cette immersion sensible et à donner des clés de lecture et de connaissance du paysage à tous les publics, dès le plus jeune âge. Pour cela, ils développent un panel d'outils de communication, de sensibilisation et d'interprétation qui permettent de révéler les liens entre le territoire et les hommes qui y vivent. *"Le paysage est un support pédagogique intergénérationnel. L'approche paysagère permet une meilleure compréhension du territoire, de ses valeurs, de son histoire et des métiers qui le façonnent, l'entretiennent et le protègent."* témoigne Florence Thibaudeau-Rainot, 1^{ère} vice-présidente du Conseil

départemental de la Seine-Maritime en charge des solidarités humaines, déléguée au Grand Site Falaises d'Étretat-Côte d'Albâtre. *"Le paysage est à la portée de tous. En nous permettant d'exprimer nos émotions et en questionnant les choix qui ont engendré le monde qui nous entoure, il permet de nous rendre à la fois libres et acteurs."* complète Aude Javelas, cheffe du service paysage, patrimoine et écotourisme du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion de la Camargue Gardoise.

L'enjeu pour les Grands Sites de France est de continuer à favoriser l'appropriation des valeurs et des enjeux paysagers et environnementaux des sites, grâce à des outils créés sur mesure et innovants..

RESSOURCES SPÉCIFIQUES

- Guide pratique "Le tourisme durable en pratique : 20 exemples innovants dans les Grands Sites de France" - 2016
- Actes des 16^e Rencontres du RGSF "Du sens au sens : vivre et faire vivre l'expérience Grand Site de France" (recommandations sur l'interprétation) - 2014
- Fil des Grands Sites "Comment mobiliser et sensibiliser les habitants à la démarche Grand Site de France" - 2018
- Fil des Grands Sites "Les outils numériques au service de l'interprétation des sites et territoires patrimoniaux" - 2014
- Carnet de Grands Sites - 2020

Quelques recommandations

Recommandations générales :

- Mobiliser les valeurs du Grand Site (cf. chapitre 1) comme fil rouge des outils de communication, de sensibilisation et d'interprétation.
- Utiliser des modes d'expression et de représentation sensibles, variés et pédagogiques. Il peut s'agir d'ateliers d'écriture, de lectures d'auteurs, de cartes paysagères, de photographies immersives, de croquis, de blocs-diagramme, etc. La perspective paysagère permet de donner une compréhension d'ensemble du site.

Concernant la communication :

- Se former à une communication sensible, exigeante, singulière, sobre et précise (cf. formation communication du RGSF).

Concernant l'interprétation :

- S'appuyer sur la note de recommandations du RGSF concernant l'interprétation.
- Former les animateurs qui accueillent les visiteurs à la pédagogie par le paysage.

- Réaliser un schéma d'interprétation pour concevoir une stratégie, une programmation saisonnière, des outils et des formes adaptés à tous les publics (scolaires, etc.).
- Privilégier les rencontres humaines, le dialogue et la participation des visiteurs en lien avec les médiateurs (guides du patrimoine, animateurs nature), les ambassadeurs du territoire (hébergeurs, restaurateurs, commerçants, etc.). Le gestionnaire peut intégrer dans son équipe des animateurs, valoriser ou mettre en réseau les acteurs socioprofessionnels, etc.
- Si des bâtiments d'interprétation sont nécessaires, ils doivent être au service du projet sans prendre le pas sur le paysage (cf. chapitre 4).
- Si un ou des sentiers d'interprétation sont programmés, une grande vigilance est à apporter concernant leur localisation, leur nombre, etc. Des lieux sans interprétation sont propices à une découverte libre du territoire.

EXEMPLES D'OUTILS

- **Schéma d'interprétation :** Cet outil stratégique de mise en découverte permet de définir le discours et les dispositifs d'interprétation à mettre en place (documents de communication, événementiel et animations, lieux et parcours d'interprétation, etc.). Établi à l'échelle du Grand Site de France, il est basé sur les valeurs paysagères du site et sur les connaissances historiques, scientifiques, culturelles et environnementales.
- **Documents de communication** (cf. fiche pratique 10.1).
- **Animations** (cf. fiche pratique 10.1).
- **Lieux d'interprétation** (cf. fiche pratique 10.1).

Quelques outils des Grands Sites

↳ Les documents de communication

Pour transmettre les valeurs du site, les gestionnaires des Grands Sites de France veillent à développer une communication sensible. Ils cherchent à diversifier les outils (dessin, photographie, vidéo, etc.)

et les supports (site internet, dépliant, carnet de découverte, édition, etc.) tout en veillant à leur cohérence.



*Aujourd'hui j'ai l'habitude
de la route l'ascension
du mont Liasson depuis
le sommet, je me rends
compte combien les arbres
ont poussé : les pentes des
presqu'îles sont moins
rouge végétalisées surtout
au nord et si tout n'était
que forêt ? Quelles plantes
quels animaux vivaient
là ? Finie l'agriculture ?
Finie la randonnée ?
Et le vélo ?*

Ce croquis est issu d'un des deux carnets de voyage réalisés par le Grand Site de France en projet Salagou - Cirque de Mourèze. Ils invitent à la découverte douce des paysages en portant une attention particulière à la géologie et à la biodiversité. Ils intègrent également des croquis réalisés lors d'ateliers sur le paysage et l'esprit des lieux.

↳ Les animations

Issus de la médiation culturelle et de l'éducation à l'environnement, les programmes d'animations des Grands Sites participent à faire vivre l'expérience sensible et à enrichir la connaissance des paysages. Certains sites, comme les Gorges du Gardon ou la Chaîne des Puys - puy de Dôme, travaillent également avec les guides conférenciers, les prestataires touristiques ou les enseignants. Ils peuvent ainsi en devenir des ambassadeurs. D'autres gestionnaires organisent des Fêtes du Grand Site comme la Vallée de la Vézère (cf. fiche pratique 4.2) et valorisent les actions d'acteurs du territoire en cohérence avec le projet du site. Des outils participatifs comme des concours de photographies ou de dessins peuvent aussi être mis en place comme en Baie de Somme.

↳ Les lieux d'interprétation

Les discours et les outils d'interprétation s'appuient notamment sur la reconnaissance et l'analyse du paysage. Lorsque des bâtiments d'interprétation sont nécessaires, les gestionnaires accordent une attention particulière à leur intégration paysagère (cf. chapitre 4), à leur scénographie ainsi qu'à la programmation éventuelle d'expositions temporaires comme à Bibracte-Mont Beuvray. D'autres sites privilégient des parcours d'interprétation extérieurs comme la Dune du Pilat. Un principe de gradation permet de définir les lieux qui nécessitent une aide à l'interprétation et les sites laissés à la découverte libre du visiteur. Des dispositifs itinérants peuvent aussi être proposés comme aux Falaises d'Étretat-Côte d'Albâtre (cf. fiche pratique 1.1).



Un atelier de lecture du paysage est proposé aux écoles du territoire par la Maison du Grand Site de France Camargue Gardoise. Il s'intègre dans un riche projet pédagogique autour du paysage.



Pour l'exposition temporaire "Portrait de territoire", le Grand Site de France Bibracte-Mont Beuvray a conçu une projection sur maquette qui montre l'évolution des paysages sur le temps long.

Quelques outils du Réseau

↘ La formation communication

Le Réseau des Grands Sites de France propose une formation à ses membres "La communication Grand Site de France : valeurs, messages et culture commune". Cette journée sur site animée par l'équipe du Réseau a pour objectif de présenter les fondamentaux de la démarche et de la communication Grand Site de France à travers des temps d'échanges et des ateliers collaboratifs. Une attention particulière est portée au choix des mots et des visuels. Plusieurs outils sont mis à disposition des Grands Sites pour leur permettre d'intégrer la question paysagère dans leur stratégie de communication, tels que le vademecum de la communication, le catalogue des outils de communication ou les briefs photos et vidéos.



Cette photographie immersive, prise par un club photo du site, reflète l'esprit des lieux du Marais de Brouage. Prise depuis le port, à hauteur d'homme, elle transmet la beauté et la singularité du site tout en montrant les acteurs qui le font vivre.

↘ La Malle vagabonde

Construite autour des valeurs des Grands Sites de France, la Malle vagabonde est un outil pédagogique créé par l'association Citémômes et le Réseau des Grands Sites de France en 2018. Elle a pour objectif de sensibiliser le grand public et le public scolaire au paysage et à la gestion durable d'un site. Elle invite à réaliser un portrait sensoriel du territoire, une lecture paysagère dynamique et permet d'aller à la rencontre des acteurs. Initialement conçue à destination des jeunes visiteurs, elle peut être mobilisée auprès d'un public plus large (élus, habitants, professionnels etc.).



La malle et ses outils : échantillons d'odeurs, palettes de couleurs, cartes de motifs paysagers, portraits d'acteurs, etc.

↘ Les films de sensibilisation

En 2018, le Réseau des Grands Sites de France a produit le film-documentaire "Portraits de paysage". Récit d'hommes et de femmes qui habitent et travaillent dans des Grands Sites de France (éleveur, gestionnaire de site, élu, viticulteur, propriétaire d'un gîte, loueur de vélos, inspecteur des sites, etc), il s'inscrit dans une réflexion plus large sur l'usage de la vidéo, de l'image et la photographie pour informer et sensibiliser aux valeurs du paysage. Ce travail s'est poursuivi avec la mise en place d'une campagne influenceurs "Au fil des Grands Sites de France, Explorez nos paysages d'exception", imaginée par le RGSF et l'agence RP Digital en 2020.



Extrait du film "Portraits de paysage" à la rencontre des acteurs des Grands Sites de France.

↘ EN SAVOIR PLUS

• www.grandsitedefrance.com/nos-themes/accueil-du-public

↘ EN SAVOIR PLUS

• www.grandsitedefrance.com/ressources/portraits-de-paysage

Renforcer les compétences en paysage au service des sites

RESSOURCES SPÉCIFIQUES

- Rapport "Sensibilisation et formation des élus locaux à l'approche paysagère" - CGEDD - 2022

EXEMPLES D'OUTILS

- **Recrutement d'un paysagiste-concepteur** : au sein de l'équipe de gestion, la création d'un poste permet d'assurer en continue les compétences en paysage. Plusieurs sites ont pris ce parti : Marais poitevin, Gorges de l'Hérault, Baie de Somme, etc.
- **Accord-cadre pour une assistance paysagère** (cf. fiche pratique 11.1)
- **Convention avec un partenaire** : des partenariats peuvent être formalisés avec les acteurs du territoire disposant de la compétence en paysage (CAUE, PNR, CPIE, Agence d'urbanisme, services paysage et environnement des collectivités, etc.).
- **Appel d'offres** : il permet aux sites de se faire accompagner pour une mission définie par des paysagistes-concepteurs ou par des prestataires ayant une forte sensibilité au paysage et à la démarche paysagère.
- **Formation des élus et de l'équipe gestionnaire** : il peut s'agir de la participation aux études paysagères, de temps de formation et de visites de terrain dédiés aux élus et services, de déplacements entre sites et de voyages d'étude, etc.
- **Collaborations avec des écoles du paysage** (cf. fiche pratique 10.1).
- **Accompagnement des porteurs de projets** (cf. fiches pratiques 3.2, 5.1, 6.1 et 8.1).

Contexte et enjeux pour les Grands Sites de France

Les Grands Sites de France veillent à s'entourer des compétences en paysage. Ils travaillent étroitement avec les inspecteurs des sites et peuvent solliciter les paysagistes-conseils et les chargés de mission paysage de la DREAL, de la DDT ainsi que l'UDAP pour leur connaissance et leur compréhension fines des sites et des outils nationaux au service de leur protection. En lien avec les multiples expertises nécessaires à une approche intégrée, ils s'efforcent de mobiliser des compétences en paysage le plus en amont possible et à chaque étape du projet : définition des valeurs paysagères, réalisation d'études, maîtrises d'œuvre, suivis de chantier, aide à la gestion, interprétation, communication.

Le RGSF a accompagné cette dynamique en proposant à ses membres une formation paysage et des expertises-flash, animées par son paysagiste-conseil. Depuis 2020, l'équipe permanente du RGSF comprend un poste de chargé de mission paysage et transition énergétique pour renforcer l'accompagnement des membres dans leur projet en matière de paysage et la capitalisation des expériences.

L'enjeu pour les Grands Sites de France est de faire en sorte que la compétence en paysage s'exerce en continue et qu'elle se diffuse au sein de l'ensemble de l'équipe de gestion et plus largement auprès des acteurs de la démarche Grand Site France.

Quelques recommandations

- Former l'équipe technique et les élus à la démarche paysagère (cf. formation paysage du RGSF).
- Dans le cas où le gestionnaire n'a pas de compétences en paysage dans son équipe, les intégrer en mobilisant les outils les plus adaptés au site (cf. exemples d'outils).
- Recourir à ces compétences le plus en amont possible, quelque soit l'échelle du projet (y compris en matière d'habitat et d'activités).
- Pour les études et les maîtrises d'œuvre, en cas de groupement, veiller à ce que le paysagiste-concepteur soit mandataire.

Quelques outils des Grands Sites

↳ L'accord-cadre pour une assistance paysagère

L'accord-cadre permet à un gestionnaire de solliciter l'appui et le suivi d'un paysagiste-concepteur en fonction des besoins pour une période donnée (ne pouvant être supérieure à 4 ans avec possibilité de relancer une procédure par la suite). Plusieurs sites ont pris ce parti dont la Dune du Pilat. Suite à un important travail mené sur le foncier de l'espace d'accueil pour mettre en place une gestion cohérente du site et à des études paysagères qui ont permis d'élargir le périmètre de réflexion, le Syndicat Mixte de la Grande Dune du Pilat a souhaité s'adjoindre les compétences d'un paysagiste-concepteur en 2019. Il a donc procédé à une mise en concurrence pour une assistance paysagère d'une durée de 4 ans. L'enveloppe budgétaire est ensuite précisée chaque année avec le prestataire en fonction des missions à réaliser. Par le biais de cet accord-cadre, le paysagiste-concepteur a notamment participé à la maîtrise d'œuvre de la requalification de l'espace d'accueil (conception et accompagnement pour la réalisation). Il a aussi assisté la maîtrise d'ouvrage concernant la scénographie (conseil lors de la rédaction du cahier des charges, avis sur les projets proposés, etc.). Le gestionnaire va aussi être accompagné pour la rédaction d'une note préalable à la candidature au label Grand Site de France. *"Le paysagiste-concepteur qui nous accompagne est le garant de la coordination et de la cohérence paysagère des différents projets en cours."* témoigne Maria De Vos, directrice du Syndicat Mixte.



Via un accord-cadre, un paysagiste-concepteur indépendant assiste l'équipe du Grand Site de France en projet Dune du Pilat dans l'élaboration de son projet, de l'échelle stratégique à l'échelle opérationnelle. Ici, lors de la plantation d'essences sélectionnées avec le Conservatoire Botanique Sud Atlantique le long d'un cheminement d'accès à l'espace d'accueil.

↳ EN SAVOIR PLUS

- www.ladunedupilat.com

↳ Les collaborations avec des écoles du paysage

En fonction des écoles du paysage, plusieurs modalités de travail peuvent être définies avec des gestionnaires de site : stage, atelier pédagogique, recherche-action, doctorat par le projet, etc. Par exemple, la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO), gestionnaire du Grand Site de France Estuaire de la Charente - Arsenal de Rochefort, a conventionné à plusieurs reprises avec des écoles. En 2011, suite au lancement de l'OGS, un Atelier Pédagogique Régional avec un groupe d'étudiants de l'École Nationale Supérieure du Paysage de Versailles a permis de mettre en avant les spécificités paysagères du site. Une carte des paysages a notamment été produite (cf. document-cadre paysage du RGSF), toujours utilisée dans les documents de communication de la CARO. En 2018 et 2019, deux promotions d'étudiants de l'École de la Nature et du Paysage de Blois (département de l'INSA Centre Val de Loire) ont alimenté les réflexions des gestionnaires concernant les sujets suivants : le paysage comme entrée de la définition de la trame verte et bleue du SCoT et l'adaptation du territoire au changement climatique dans le cadre du PCAET. Chaque sujet a fait l'objet d'un diagnostic s'appuyant sur une approche sensible et une compréhension des paysages et de leurs évolutions qui a permis de proposer un projet cartographié à l'échelle de la CARO. Cette stratégie d'ensemble a ensuite été déclinée en projets localisés, répartis sur l'ensemble du territoire. Des publications permettent de garder la mémoire des travaux réalisés par les étudiants. Leurs propositions continuent d'alimenter les réflexions en cours (OAP, projets opérationnels, etc.). La recherche sur l'adaptation au changement climatique a également été valorisée par un site internet dédié puis a été présentée lors d'un cycle d'expositions et de conférences sur le territoire en 2021.

"Ces recherches ont permis aux élus et aux techniciens de prendre du recul et d'avoir un nouveau regard sur le territoire. La qualité et la diversité des représentations graphiques sont une vraie plus-value." se réjouit Carole Gauyacq, coordinatrice du service Planification et Paysage de la CARO.

↳ EN SAVOIR PLUS

- www.agglo-rochefortocean.fr/le-grand-site-de-france-estuaire-de-la-charente-et-arsenal-de-rochefort
- www.territoire-archipel.wixsite.com/insa-caro
- Carnet de découverte du Grand Site de France - Les paysages - 2020
- Étude "Le paysage comme entrée de la définition de la trame verte et bleue du SCoT" - INSA Centre Val de Loire - 2018
- Étude "L'adaptation du territoire au changement climatique dans le cadre du PCAET" - INSA Centre Val de Loire - 2019

Quelques outils du Réseau

↘ La formation paysage

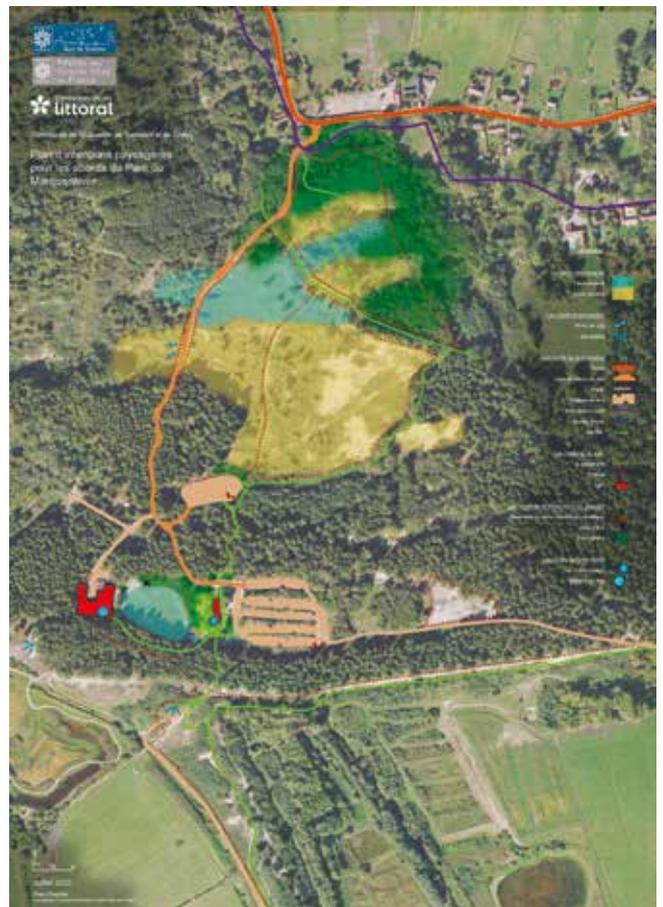
Le Réseau des Grands Sites de France propose chaque année une formation "S'approprier la démarche paysagère - Méthode et étude de cas" à destination des gestionnaires de site et de leurs partenaires. Elle poursuit plusieurs objectifs : partager les grandes clés de la démarche paysagère sur les Grands Sites ; transmettre les bases de la reconnaissance sensible et de l'analyse paysagère ; aborder les facteurs d'évolution et les dynamiques des paysages ; identifier, formuler et cartographier les intentions paysagères ; imaginer et esquisser les projets d'aménagement ou de déséquipement. Théorique et pratique, elle est organisée sur trois jours avec le paysagiste-conseil du RGSF et un gestionnaire de Grand Site de France volontaire pour réaliser une étude de cas. Elle intègre un temps de restitution auprès des élus du territoire d'accueil.



Description de la Ferme Nord de Zuydcoote et premières intentions de projet sous forme de croquis, coupes et notes cartographiques lors de la formation paysage du RGSF dans les Dunes de Flandre en 2018.

↘ Les expertises-flash paysage

Le Réseau des Grands Sites de France propose à ses membres des expertises de terrain sur site, de quelques jours, assurées par son paysagiste-conseil. Elles permettent de faire avancer des situations complexes en réunissant les acteurs concernés autour d'un schéma d'intentions paysagères. Plusieurs sites ont fait appel à ces expertises : Baie de Somme ; Chaîne des Puys - puy de Dôme ; Estuaire de la Charente - Arsenal de Rochefort ; Gorges de l'Hérault ; Salagou - Cirque de Mourèze ; Pointe du Raz en Cap Sizun ; etc.



Ce schéma d'intentions paysagères, réalisé lors d'une expertise-flash en Baie de Somme en 2020, synthétise les propositions de projet débattues collectivement.

Et à l'international

Le RGSF développe une action internationale à travers le Pôle international francophone des sites patrimoniaux dont il porte l'animation depuis 2010 en collaboration avec plusieurs ministères, le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, des réseaux de sites patrimoniaux culturels et naturels français et associations d'experts.

↘ La formation internationale

Une formation internationale biennale en langue française sur le thème "Construire ensemble l'avenir des sites patrimoniaux : élaborer et mettre en œuvre une gestion durable" est organisée à Bibracte – Mont Beuvray sous le patronage de l'UNESCO. S'adressant à des gestionnaires de sites culturels et naturels à l'international, elle s'appuie sur l'expérience des Grands Sites de France et de ses partenaires. Elle entend valoriser une conception intégrée du patrimoine prenant en compte l'ensemble des composantes d'un site (écologiques, paysagères, historiques et culturelles) et permet aux participants de travailler tout particulièrement sur les notions de valeurs patrimoniales, de gouvernance partagée, d'implication des habitants et de tourisme durable.

↘ Les missions, voyages d'étude et accueils de délégations étrangères

Ces missions, ces voyages d'étude et l'accueil de délégations étrangères favorisent le transfert d'expériences. Par exemple, en 2021, dans le cadre d'une réflexion engagée par le ministère du tourisme islandais sur la gestion durable de leurs sites emblématiques, une mission d'étude s'est déroulée en Islande autour de quatre sites d'exception soumis à une hyperfréquentation dommageable. Dans l'objectif de créer un label "Varda" (inspiré de celui des Grands Sites de France), l'approche paysagère a été expérimentée pour améliorer l'accueil des visiteurs dans le respect de l'esprit des lieux. Pour poursuivre les échanges, des gestionnaires islandais seront accueillis en France en 2022.

État actuel



État projeté



En Islande, pour initier des projets de requalification paysagère de sites emblématiques et faciliter les interactions entre des participants parlant différentes langues, le paysagiste-conseil du RGSF a proposé plusieurs outils sensibles dont le croquis. Ici, les acteurs locaux ont été invités à cacher avec leur main un vaste espace de stationnement localisé en cœur de site. Un photomontage a permis d'évoquer la qualité retrouvée du lieu.

↘ Les ateliers décentralisés

Ces ateliers décentralisés thématiques portent sur le patrimoine et la gestion intégrée. Le dernier atelier s'est par exemple déroulé au Ghana en 2021, dans le cadre du projet SANKOFA porté par l'Ambassade de France. Ce projet, visant au renforcement des capacités des professionnels du patrimoine ghanéens, a donné lieu à la co-construction d'un programme d'atelier pour aborder différentes questions liées à la gestion intégrée d'un site en s'appuyant sur l'exemple des bâtiments traditionnels ashantis, inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1980. D'autres ateliers ont auparavant eu lieu au Liban, au Burkina Faso ou encore en République Tchèque.



↘ EN SAVOIR PLUS

• www.polepatrimoine.org

Autres ressources sur le paysage

Ministère de la Transition écologique

- Site internet "Objectif paysages"
- Site internet "SITE - Système d'Information sur les sites et Territoires d'Exception"

Conservatoire du littoral

- Site internet du Conservatoire du littoral
- Guide méthodologique "Les paysages du Conservatoire du littoral - De la reconnaissance au projet" - 2013
- Guide méthodologique "Le schéma d'intentions paysagères - Retour d'expériences par Alain Freytet" - 2022

Office national des forêts

- Site internet de l'Office national des forêts : réseau paysage, label Forêt d'Exception

Fédération des Parcs naturels régionaux de France

- Site internet de la FPNR : série de petits films "Inventer demain", newsletter "Le Lien Paysage", synthèses des webinaires
- "Des paysages et des hommes, découvrir la France des espaces naturels aux territoires aménagés" - B. Vincens et F. Pirovano - Éditions Plume de carotte - 2017
- Étude "Conduire une démarche prospective par le paysage dans un Parc naturel régional" - 2011
- Étude "La Part du paysage dans les Parcs naturels, 20 ans après la loi paysage" - 2013

Association des biens français du patrimoine mondial

- Site internet de l'ABFPM
- Actes "Planification urbaine & Patrimoine mondial" - 2014

ICOMOS France

- Site internet d'ICOMOS France
- Cahier "La gestion intégrée des espaces patrimoniaux - Méthode en 5 points" - 2020

Fédération nationale des Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

- Site internet de la FNCAUE : dossier thématique paysage
- Guide "L'Élu, l'urbanisme et le CAUE" - 2018

Association des paysagistes-conseils de l'État

- Site internet de l'APCE
- Hors série "Vers une stratégie du paysage" - 2015

Collectif Paysages de l'après-pétrole

- Site internet du Collectif PAP : lectures, exposition itinérante, infographies, outil ETAPE paysage
- "Villes et territoires de l'après-pétrole, le paysage au cœur de la transition" - Éditions Le Moniteur - 2020
- "Paysages de l'après-pétrole, 7 expériences européennes" - M. Kempf et A. Lagadec - Éditions Le Moniteur - 2021
- "Les territoires du bien-être" (titre provisoire) - J.P.Thibault - Éditions Le Moniteur - A paraître

Mais aussi

- Sites internet des réseaux régionaux du paysage
- Site internet de la Fédération nationale des agences d'urbanisme
- Publications de la Fédération française du paysage
- Publications des écoles du paysage
- Etc.

Méthodologie

Réalisé par le RGSF, ce guide s'appuie sur :

- Les outils et publications du RGSF en matière de paysage.
- Un recensement des démarches paysagères conçues et mises en œuvre par les Grands Sites de France.
- Des entretiens auprès des acteurs des sites pour alimenter les fiches pratiques.

Sa réalisation a été conduite dans le cadre d'un groupe de travail composé de :

- Gilles de Beaulieu puis Eszter Czobor, Bureau des paysages et de la publicité, Ministère de la Transition écologique
- Isabelle Poulet, Bureau des sites et espaces protégés, Ministère de la Transition écologique
- Jean-Luc Cabrit, Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, Ministère de la Transition écologique
- Camille Le Mao, Service du patrimoine naturel, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne
- Nathan Berthelemy, Direction de la Gestion Patrimoniale, Conservatoire du littoral
- Alain Freytet, Paysagiste conseil du Réseau des Grands Sites de France
- Sandrine Guihéneuf, Grand Site de France Marais poitevin
- Laurent Dumas, Grand Site de France Estuaire de la Charente - Arsenal de Rochefort
- Cécile Olive, Grand Site de France en projet Salagou - Cirque de Mourèze
- Evelyne Tricot, Grand Site de France en projet Cité de Carcassonne
- Soline Archambault, Lydiane Estève et Marion Courdoisy, Réseau des Grands Sites de France

Nous remercions vivement toutes les personnes
qui ont contribué à cette publication pour leur précieux regard.



BUREAU : 99 rue de Vaugirard - 75006 Paris - T : + 33 (0)1 48 74 39 29 - F : + 33 (0)1 49 95 01 87
 contact@grandsitedefrance.com - www.grandsitedefrance.com
 SIÈGE : Le Grand Pré - 71960 Solutré Pouilly

LE RÉSEAU DES GRANDS SITES DE FRANCE EST SOUTENU PAR



POUR SES ACTIVITÉS INTERNATIONALES,
 LE RÉSEAU EST SOUTENU PAR



avec l'aide de : Impression : 2022 - Crédits photos : P1 - CAUE ; P3 - P7 - Matthieu Dupont - P10 - FADAPOLIS/MARNEURS - P12 - Alain Freyret - P13 - Catarina Bento et Mathilde Blanc pour le Conservatoire du Littoral - P15 - Pôle d'interprétation de la Préhistoire - P16 - Xavier Paganoni - P17 - Lydiane Esteve, RGCF - P18 - Emile Coyet - P20 - Pharaon Chardon - P21 - Coloco - P23/P24 - TERRITOIRES & Bâtiments - P25 - Thibaut Demuray, Conservatoire du Littoral - P26 - Conservatoire du Littoral - P27 - Adrien Lecomte - P28 - CAUE - P29 - P30 - P31 - P32 - P33 - P34 - P35 - P36 - P37 - P38 - P39 - P40 - P41 - P42 - P43 - P44 - P45 - P46 - P47 - P48 - P49 - P50 - P51 - P52 - P53 - P54 - P55 - P56 - P57 - P58 - P59 - P60 - P61 - P62 - P63 - P64 - P65 - P66 - P67 - P68 - P69 - P70 - P71 - P72 - P73 - P74 - P75 - P76 - P77 - P78 - P79 - P80 - P81 - P82 - P83 - P84 - P85 - P86 - P87 - P88 - P89 - P90 - P91 - P92 - P93 - P94 - P95 - P96 - P97 - P98 - P99 - P100 - P101 - P102 - P103 - P104 - P105 - P106 - P107 - P108 - P109 - P110 - P111 - P112 - P113 - P114 - P115 - P116 - P117 - P118 - P119 - P120 - P121 - P122 - P123 - P124 - P125 - P126 - P127 - P128 - P129 - P130 - P131 - P132 - P133 - P134 - P135 - P136 - P137 - P138 - P139 - P140 - P141 - P142 - P143 - P144 - P145 - P146 - P147 - P148 - P149 - P150 - P151 - P152 - P153 - P154 - P155 - P156 - P157 - P158 - P159 - P160 - P161 - P162 - P163 - P164 - P165 - P166 - P167 - P168 - P169 - P170 - P171 - P172 - P173 - P174 - P175 - P176 - P177 - P178 - P179 - P180 - P181 - P182 - P183 - P184 - P185 - P186 - P187 - P188 - P189 - P190 - P191 - P192 - P193 - P194 - P195 - P196 - P197 - P198 - P199 - P200 - P201 - P202 - P203 - P204 - P205 - P206 - P207 - P208 - P209 - P210 - P211 - P212 - P213 - P214 - P215 - P216 - P217 - P218 - P219 - P220 - P221 - P222 - P223 - P224 - P225 - P226 - P227 - P228 - P229 - P230 - P231 - P232 - P233 - P234 - P235 - P236 - P237 - P238 - P239 - P240 - P241 - P242 - P243 - P244 - P245 - P246 - P247 - P248 - P249 - P250 - P251 - P252 - P253 - P254 - P255 - P256 - P257 - P258 - P259 - P260 - P261 - P262 - P263 - P264 - P265 - P266 - P267 - P268 - P269 - P270 - P271 - P272 - P273 - P274 - P275 - P276 - P277 - P278 - P279 - P280 - P281 - P282 - P283 - P284 - P285 - P286 - P287 - P288 - P289 - P290 - P291 - P292 - P293 - P294 - P295 - P296 - P297 - P298 - P299 - P300 - P301 - P302 - P303 - P304 - P305 - P306 - P307 - P308 - P309 - P310 - P311 - P312 - P313 - P314 - P315 - P316 - P317 - P318 - P319 - P320 - P321 - P322 - P323 - P324 - P325 - P326 - P327 - P328 - P329 - P330 - P331 - P332 - P333 - P334 - P335 - P336 - P337 - P338 - P339 - P340 - P341 - P342 - P343 - P344 - P345 - P346 - P347 - P348 - P349 - P350 - P351 - P352 - P353 - P354 - P355 - P356 - P357 - P358 - P359 - P360 - P361 - P362 - P363 - P364 - P365 - P366 - P367 - P368 - P369 - P370 - P371 - P372 - P373 - P374 - P375 - P376 - P377 - P378 - P379 - P380 - P381 - P382 - P383 - P384 - P385 - P386 - P387 - P388 - P389 - P390 - P391 - P392 - P393 - P394 - P395 - P396 - P397 - P398 - P399 - P400 - P401 - P402 - P403 - P404 - P405 - P406 - P407 - P408 - P409 - P410 - P411 - P412 - P413 - P414 - P415 - P416 - P417 - P418 - P419 - P420 - P421 - P422 - P423 - P424 - P425 - P426 - P427 - P428 - P429 - P430 - P431 - P432 - P433 - P434 - P435 - P436 - P437 - P438 - P439 - P440 - P441 - P442 - P443 - P444 - P445 - P446 - P447 - P448 - P449 - P450 - P451 - P452 - P453 - P454 - P455 - P456 - P457 - P458 - P459 - P460 - P461 - P462 - P463 - P464 - P465 - P466 - P467 - P468 - P469 - P470 - P471 - P472 - P473 - P474 - P475 - P476 - P477 - P478 - P479 - P480 - P481 - P482 - P483 - P484 - P485 - P486 - P487 - P488 - P489 - P490 - P491 - P492 - P493 - P494 - P495 - P496 - P497 - P498 - P499 - P500 - P501 - P502 - P503 - P504 - P505 - P506 - P507 - P508 - P509 - P510 - P511 - P512 - P513 - P514 - P515 - P516 - P517 - P518 - P519 - P520 - P521 - P522 - P523 - P524 - P525 - P526 - P527 - P528 - P529 - P530 - P531 - P532 - P533 - P534 - P535 - P536 - P537 - P538 - P539 - P540 - P541 - P542 - P543 - P544 - P545 - P546 - P547 - P548 - P549 - P550 - P551 - P552 - P553 - P554 - P555 - P556 - P557 - P558 - P559 - P560 - P561 - P562 - P563 - P564 - P565 - P566 - P567 - P568 - P569 - P570 - P571 - P572 - P573 - P574 - P575 - P576 - P577 - P578 - P579 - P580 - P581 - P582 - P583 - P584 - P585 - P586 - P587 - P588 - P589 - P590 - P591 - P592 - P593 - P594 - P595 - P596 - P597 - P598 - P599 - P600 - P601 - P602 - P603 - P604 - P605 - P606 - P607 - P608 - P609 - P610 - P611 - P612 - P613 - P614 - P615 - P616 - P617 - P618 - P619 - P620 - P621 - P622 - P623 - P624 - P625 - P626 - P627 - P628 - P629 - P630 - P631 - P632 - P633 - P634 - P635 - P636 - P637 - P638 - P639 - P640 - P641 - P642 - P643 - P644 - P645 - P646 - P647 - P648 - P649 - P650 - P651 - P652 - P653 - P654 - P655 - P656 - P657 - P658 - P659 - P660 - P661 - P662 - P663 - P664 - P665 - P666 - P667 - P668 - P669 - P670 - P671 - P672 - P673 - P674 - P675 - P676 - P677 - P678 - P679 - P680 - P681 - P682 - P683 - P684 - P685 - P686 - P687 - P688 - P689 - P690 - P691 - P692 - P693 - P694 - P695 - P696 - P697 - P698 - P699 - P700 - P701 - P702 - P703 - P704 - P705 - P706 - P707 - P708 - P709 - P710 - P711 - P712 - P713 - P714 - P715 - P716 - P717 - P718 - P719 - P720 - P721 - P722 - P723 - P724 - P725 - P726 - P727 - P728 - P729 - P730 - P731 - P732 - P733 - P734 - P735 - P736 - P737 - P738 - P739 - P740 - P741 - P742 - P743 - P744 - P745 - P746 - P747 - P748 - P749 - P750 - P751 - P752 - P753 - P754 - P755 - P756 - P757 - P758 - P759 - P760 - P761 - P762 - P763 - P764 - P765 - P766 - P767 - P768 - P769 - P770 - P771 - P772 - P773 - P774 - P775 - P776 - P777 - P778 - P779 - P780 - P781 - P782 - P783 - P784 - P785 - P786 - P787 - P788 - P789 - P790 - P791 - P792 - P793 - P794 - P795 - P796 - P797 - P798 - P799 - P800 - P801 - P802 - P803 - P804 - P805 - P806 - P807 - P808 - P809 - P810 - P811 - P812 - P813 - P814 - P815 - P816 - P817 - P818 - P819 - P820 - P821 - P822 - P823 - P824 - P825 - P826 - P827 - P828 - P829 - P830 - P831 - P832 - P833 - P834 - P835 - P836 - P837 - P838 - P839 - P840 - P841 - P842 - P843 - P844 - P845 - P846 - P847 - P848 - P849 - P850 - P851 - P852 - P853 - P854 - P855 - P856 - P857 - P858 - P859 - P860 - P861 - P862 - P863 - P864 - P865 - P866 - P867 - P868 - P869 - P870 - P871 - P872 - P873 - P874 - P875 - P876 - P877 - P878 - P879 - P880 - P881 - P882 - P883 - P884 - P885 - P886 - P887 - P888 - P889 - P890 - P891 - P892 - P893 - P894 - P895 - P896 - P897 - P898 - P899 - P900 - P901 - P902 - P903 - P904 - P905 - P906 - P907 - P908 - P909 - P910 - P911 - P912 - P913 - P914 - P915 - P916 - P917 - P918 - P919 - P920 - P921 - P922 - P923 - P924 - P925 - P926 - P927 - P928 - P929 - P930 - P931 - P932 - P933 - P934 - P935 - P936 - P937 - P938 - P939 - P940 - P941 - P942 - P943 - P944 - P945 - P946 - P947 - P948 - P949 - P950 - P951 - P952 - P953 - P954 - P955 - P956 - P957 - P958 - P959 - P960 - P961 - P962 - P963 - P964 - P965 - P966 - P967 - P968 - P969 - P970 - P971 - P972 - P973 - P974 - P975 - P976 - P977 - P978 - P979 - P980 - P981 - P982 - P983 - P984 - P985 - P986 - P987 - P988 - P989 - P990 - P991 - P992 - P993 - P994 - P995 - P996 - P997 - P998 - P999 - P1000.